



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/667
S/20212
4 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 18, 22, 23, 29, 30, 31, 32, 33,
34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43,
44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53,
54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62,
63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71,
72, 73, 75, 76, 77, 79, 80, 82, 83,
87, 88, 91, 95, 96, 102, 103, 108, 109,
110, 116, 128, 129, 133, 135, 136, 137,
139, 143 et 146 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX
PEUPLES COLONIAUX

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE NAMIBIE

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES

ZONE DE PAIX ET DE COOPERATION DE
L'ATLANTIQUE SUD

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

ARRET RENDU PAR LA COUR INTERNATIONALE
DE JUSTICE LE 27 JUIN 1986 DANS

L'AFFAIRE DES ACTIVITES MILITAIRES
ET PARAMILITAIRES AU NICARAGUA ET
CONTRE CELUI-CI : NECESSITE D'UNE
APPLICATION IMMEDIATE

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

DROIT DE LA MER

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION
UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME
SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE :
PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES
POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
DECLARATION DE LA CONFERENCE DES CHEFS
D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE
L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
RELATIVE A L'ATTAQUE MILITAIRE AERIENNE
ET NAVALE LANCEE EN AVRIL 1986 PAR
L'ACTUEL GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS
CONTRE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
POPULAIRE ET SOCIALISTE
OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA
COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT
AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES
INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES
ET SES GRAVES CONSEQUENCES POUR LE
SYSTEME INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI
CONCERNE LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE
L'ENERGIE NUCLEAIRE, LA NON-PROLIFERATION
DES ARMES NUCLEAIRES ET LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES
QUESTION DE CHYPRE
CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT
ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ
EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
APPLICATION DE LA RESOLUTION 42/25 DE
L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA
SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU
PROTOCOLE ADDITIONNEL I AU TRAITE
VISANT L'INTERDICTION DES ARMES
NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE
(TRAITE DE TLATELOLCO)
CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS
NUCLEAIRES EXPERIMENTALES
NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE
D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS
NUCLEAIRES
CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES
NUCLEAIRES DANS LA REGION DU
MOYEN-ORIENT

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES
NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD
CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA
LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE
CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES SUR LE RENFORCEMENT DE LA
SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES
NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA
MENACE D'ARMES NUCLEAIRES
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON
DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI
OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES
PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS
DANS L'ESPACE
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA
DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE
INTERDICTION DE METTRE AU POINT ET DE
FABRIQUER DE NOUVEAUX TYPES ET SYSTEMES
D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE
REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE
CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXAMEN ET APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET
DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
A SA QUINZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE
L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX
ARMEMENT NUCLEAIRE D'ISRAEL
QUESTION DE L'ANTARCTIQUE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA
COOPERATION DANS LA REGION DE LA
MEDITERRANEE
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE
INTERNATIONALES
COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE
PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER
SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES
QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION
QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES,
JUAN DA NOVA, EUROPA ET BASSAS DA INDIA
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET
DEVELOPPEMENT
APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA
DEUXIEME DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE
LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE
CONSEQUENCES NEFASTES POUR LA JOUISSANCE
DES DROITS DE L'HOMME DE L'ASSISTANCE
POLITIQUE, MILITAIRE, ECONOMIQUE ET
AUTRE ACCORDEE AU REGIME RACISTE ET
COLONIALISTE D'AFRIQUE DU SUD
ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE
DISCRIMINATION RACIALE
STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION POUR LA
PROMOTION DE LA FEMME D'ICI A L'AN 2000
IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET
L'OBSERVATION EFFECTIVES DES DROITS
DE L'HOMME, DE LA REALISATION
UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES A
L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI
RAPIDE DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET
AUX PEUPLES COLONIAUX
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES
CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC
DES DROGUES
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES
NON AUTONOMES, COMMUNIQUES EN VERTU DE
L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE
DES NATIONS UNIES
ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS,
ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE
A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET
AUX PEUPLES COLONIAUX EN NAMIBIE ET DANS
TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT
SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS
TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME,
L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE
EN AFRIQUE AUSTRALE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX
PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS
SPECIALISEES ET LES ORGANISMES
INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PRINCIPES ET
NORMES DU DROIT INTERNATIONAL RELATIFS
AU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE
DES NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT
DU ROLE DE L'ORGANISATION

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE DES RELATIONS AVEC
LE PAYS HOTE

LA VERIFICATION SOUS TOUS SES ASPECTS
RESPONSABILITE DES ETATS POUR LA DEFENSE
DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PREVENTION DE
LA POLLUTION DE CELUI-CI COMME SUITE A
L'ACCUMULATION DE RESIDUS TOXIQUES ET
RADIOACTIFS, ET RAFFERMISSEMENT DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE AUX FINS DE
LA SOLUTION DE CE PROBLEME

PROMOTION DE LA PAIX, DE LA RECONCILIATION
ET DU DIALOGUE DANS LA PENINSULE DE COREE

Lettre datée du 29 septembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser une copie du Document final adopté par la Conférence des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés tenue à Nicosie du 5 au 10 septembre 1988 et de vous demander de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe aux Etats Membres comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 18, 22, 23, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 79, 80, 82, 83, 87, 88, 91, 95, 96, 102, 103, 108, 109, 110, 116, 128, 129, 133, 135, 136, 137, 139, 143 et 146 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Constantine MOUSHOUTAS

ANNEXE

Document final de la Conférence des ministres des affaires
étrangères du Mouvement des pays non alignés tenue à
Nicosie du 5 au 10 septembre 1988

TABLE DES MATIERES

- I. PARTIE POLITIQUE
- II. PARTIE ECONOMIQUE
- III. DECLARATION DE NICOSIE
- IV. DECISIONS
 - A. SIEGE DE LA NEUVIEME CONFERENCE AU SOMMET
 - B. CREATION D'UNE COMMISSION MINISTERIELLE
 - C. CONFERENCE MINISTERIELLE EXTRAORDINAIRE DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES SUR LA PAIX ET LE DROIT INTERNATIONAL.
 - D. CREATION D'UNE COMMISSION DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES SUR LE KAMPUCHEA

ANNEXES

- A. ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE
- B. DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CHYPRE
- C. DECLARATION DU PRESIDENT DU MOUVEMENT
- D. RAPPORT DU RAPPORTEUR GENERAL
- E. RAPPORT DE LA REUNION PREPARATOIRE DES AMBASSADEURS ET HAUTS FONCTIONNAIRES
- F. RAPPORT D'ACTIVITES DU BUREAU DE COORDINATION
- G. MOTION DE REMERCIEMENTS

I. PARTIE POLITIQUE

I. INTRODUCTION

1. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés s'est tenue à Nicosie (Chypre) du 7 au 10 septembre 1988.
2. La Conférence a été précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires qui s'est tenue les 5 et 6 septembre 1988.
3. Ont participé à la Conférence les représentants des pays et organisations membres du Mouvement suivants : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Organisation de libération de la Palestine, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République arabe du Yémen, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization (SWAPO), Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.
4. Assistaient à la Conférence en qualité d'observateurs les représentants des pays, organisations et mouvements de libération nationale suivants : Brésil, Mexique, Mongolie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Uruguay, Venezuela, African National Congress, Ligue des Etats arabes, Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, Organisation des Nations Unies, Pan Africanist Congress of Azania, Parti socialiste de Porto Rico.
5. Etaient présents en qualité d'invités les pays et organisations suivants : Australie, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Portugal, Roumanie, Saint-Siège, Saint-Marin, Suède, Suisse, Comité international de la Croix-Rouge, Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (ONU), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation mondiale de la santé, Programme des Nations Unies pour le développement, Secrétariat du Commonwealth,

Système économique latino-américain (SELA), Comité spécial de l'océan Indien, Fonds international de développement agricole, Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Commission non gouvernementale et autonome du sud sur les questions de développement.

6. Lors de la séance inaugurale, la Conférence a entendu un discours liminaire prononcé par M. George Vassiliou, président de la République de Chypre. Il a été décidé par acclamation que le texte du discours ferait partie des documents de la Conférence.

7. Il a aussi été décidé par acclamation que le texte du message adressé par M. Robert Mugabe, président de la République du Zimbabwe et président du Mouvement des pays non alignés, ferait partie des documents de la Conférence.

II. LE ROLE DU NON-ALIGNEMENT

8. Le Mouvement des pays non alignés a, pendant plus d'un quart de siècle, contribué sensiblement aux changements qui sont intervenus dans les affaires mondiales et, en sachant rester fidèle aux principes et aux objectifs du non-alignement, il a su forcer le respect international. Les ministres ont constaté que les événements encourageants qui se sont produits récemment dans l'arène internationale, dont les efforts consentis en vue de promouvoir un règlement pacifique de divers problèmes régionaux, justifiaient pleinement la validité et l'actualité permanentes de la politique de non-alignement en tant que force mondiale indépendante, se situant en dehors des blocs, dans les relations internationales. Le Mouvement s'est félicité du dialogue et des accords intervenus entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique en vue de transformer les efforts en cours en un processus durable et global au bénéfice de l'humanité. Le Mouvement s'est engagé à approfondir et à élargir le climat de détente et à renforcer la coopération avec tous les groupes conformément aux principes et aux objectifs du Non-Alignement.

9. Les ministres ont rappelé que le Mouvement des pays non alignés avait été le résultat naturel de la lutte contre le colonialisme et de la nécessité de contrecarrer la polarisation croissante des relations internationales provoquée par la rivalité entre les blocs et alliances militaires. Fondée sur les principes et objectifs du Mouvement tels qu'ils ont été définis lors des Conférences au sommet successives, la pierre angulaire de la politique de non-alignement est la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, le racisme, le sionisme et toutes les formes d'agression, d'occupation,

de domination, d'ingérence ou d'hégémonie étrangères. Le non-alignement implique le refus de toutes les formes d'asservissement, de dépendance, d'ingérence ou d'intervention, directes ou indirectes, déclarées ou voilées, et de toutes les pressions, qu'elles soient politiques, diplomatiques, économiques, militaires ou culturelles, dans les relations internationales.

10. Les pays non alignés ont indéfectiblement soutenu l'émancipation complète des peuples d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes et des autres régions du monde. A cet égard, les ministres ont rejeté avec la dernière des énergies toutes les tentatives de dénaturer les luttes des peuples pour l'indépendance et la dignité humaine en les inscrivant dans le cadre de la confrontation Est-Ouest.

11. Pendant les vingt-sept dernières années, malgré les nombreux obstacles, le Mouvement a remporté d'importants succès. Il a été le promoteur de la paix et de la coexistence pacifique, de l'indépendance, du désarmement, d'une accélération du développement économique des pays en développement et de la lutte pour un nouvel ordre économique fondé sur l'égalité, la justice et la paix. Aussi le Mouvement est-il devenu une force morale et politique qui exerce une grande influence sur l'évolution des relations politiques et économiques internationales en général.

12. Les ministres ont constaté que la sécurité et l'indépendance des pays non alignés continuaient d'être menacées par les politiques colonialistes et impérialistes et la recherche de sphères d'influence, ainsi que par la persistance d'un système économique injuste, qui se sont toutes traduites par des pressions militaires, politiques et économiques, par des interventions étrangères et par l'ingérence dans les affaires intérieures des pays non alignés. A cet égard, ils ont réitéré que ces politiques sont injustifiables et inacceptables quelles que soient les circonstances. Les ministres ont affirmé le droit de tous les Etats de poursuivre leur propre développement politique, social et économique, sans être soumis à des intimidations, des entraves ou des pressions.

13. Les ministres ont également signalé qu'un certain nombre de pays non alignés étaient toujours en butte à des pressions visant à affaiblir l'unité du Mouvement et à détourner celui-ci de ses principes et de ses objectifs fondamentaux. Aussi ont-ils appelé les pays non alignés à renforcer leur unité et leur solidarité et à agir avec plus de coordination afin de résister à ces pressions. Les ministres ont toutefois constaté une disposition accrue pour la coopération internationale sur la base des principes et objectifs du Mouvement, même parmi les pays non membres, car ils reconnaissent l'importance de sa force morale et politique dans les affaires internationales.

14. Les ministres ont réaffirmé l'engagement des pays non alignés de respecter scrupuleusement les principes et objectifs du non-alignement et se sont déclarés déterminés à ne ménager aucun effort pour renforcer davantage les moyens d'action du Mouvement et à prendre des mesures concrètes pour accroître l'influence et l'impact de ses décisions sur les affaires internationales. Ils ont souligné que l'efficacité du Mouvement dépendait directement de la fidélité de ses membres aux principes et à l'esprit du non-alignement, ainsi que de leur opposition inlassable à l'injustice, d'où qu'elle vienne.

15. Les ministres ont renouvelé l'engagement des pays non alignés de ne pas participer ni de faire quoi que soit pour contribuer aux affrontements et aux rivalités entre grandes puissances ni au renforcement des alliances militaires existantes et aux arrangements de solidarité qui en découlent, notamment en étant parties à des arrangements militaires ou en concédant des bases et des installations militaires permettant à des grandes puissances d'établir une présence militaire conçue dans le contexte des conflits entre elles, ou entre l'une de ces puissances et des pays membres du Mouvement non aligné.

16. Les ministres, réaffirmant leur foi dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies, et leur attachement à ceux-ci, ont souligné la nécessité de contribuer à renforcer encore davantage le rôle important joué par les pays non alignés au sein des Nations Unies, où le Mouvement a montré que son prestige durable et son influence permanente étaient dus à l'exercice mesuré et rationnel de son pouvoir, conformément aux principes du non-alignement. Ils se sont également félicités du rôle constant joué par les Nations Unies pour le maintien et l'instauration de la paix, notamment ces derniers mois.

III. LE DESARMEMENT ET LA SECURITE INTERNATIONALE

17. Conscients que la menace nucléaire est le plus grave danger que l'humanité affronte à l'heure actuelle, les ministres ont accueilli avec satisfaction les derniers progrès réalisés dans le domaine du désarmement, qu'ils considèrent comme un acquis historique. Revendiquant la position des pays non alignés, ils ont exprimé l'espoir qu'ils seront suivis de nouveaux progrès significatifs dans les négociations bilatérales et multilatérales, actuelles et futures, sur le désarmement. Aussi ont-ils souligné la nécessité d'encourager cette tendance positive par l'adoption immédiate de mesures visant à prévenir la guerre nucléaire et à inverser la course aux armements nucléaires, afin d'éliminer la menace d'une conflagration nucléaire qui mettrait en danger la survie même de l'humanité.

18. Les ministres se sont félicités de l'entrée en vigueur du traité conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, et ils ont considéré cette mesure positive pour parvenir au contrôle des armements et au désarmement comme le signe d'une compréhension toujours plus grande du fait qu'un nombre croissant d'armements ne signifie pas une plus grande sécurité. Dans ce sens, les ministres ont estimé que la signature en 1988 d'un accord entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de la moitié des armes stratégiques serait un jalon sur la voie conduisant à un monde exempt d'armes nucléaires. Les ministres ont souligné la nécessité d'adopter un calendrier relatif à l'élimination graduelle de toutes les armes nucléaires, ce qui ne serait qu'une suite logique au Traité sur les missiles intermédiaires et à l'accord de réduction de moitié des armes stratégiques prévu entre les Etats Unies et l'Union soviétique. Ils ont aussi réclamé l'incorporation d'autres Etats dotés d'armes nucléaires à ce processus de désarmement nucléaire.

19. Les ministres ont néanmoins réitéré leur préoccupation face aux technologies nouvelles qui produisent une nouvelle génération d'armes de destruction de masse tant nucléaires que non nucléaires, dont les effets sont si proches qu'ils abolissent pratiquement toute distinction entre les armes nucléaires et les armes classiques et qu'ils risquent de légitimer ainsi la possession d'armes nucléaires et autres armes de destruction de masse. Ils ont réclamé une évaluation internationale permanente, sous les auspices des Nations Unies, des retombées de ces techniques, ainsi que le suivi et la prévision des découvertes techniques pouvant avoir des applications militaires. Les ministres sont convenus de la nécessité impérieuse de mesures globales visant à assurer que le progrès scientifique et technique soit utilisé, sans discrimination, au profit de l'humanité. De même, de nouvelles technologies servent à mettre au point de nouvelles armes et de nouveaux systèmes d'armements spatiaux, ajoutant ainsi une nouvelle et grave dimension à la course aux armements. Les ministres ont réaffirmé avec vigueur le principe selon lequel l'espace, qui est le bien commun de l'humanité, devait être utilisé exclusivement à des fins pacifiques dans l'intérêt de tous les pays et selon lequel aussi tous les Etats devaient y avoir accès.

20. Tout en rappelant que le régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique ne pourrait y prévenir à lui seul une course aux armements, les ministres ont toutefois reconnu le rôle marquant qu'il jouait à cet égard. Ils se sont de nouveau déclarés convaincus qu'il fallait le consolider, le renforcer et le rendre plus efficace, et respecter strictement les accords bilatéraux et multilatéraux en vigueur. Les ministres

ont demandé par conséquent à tous les Etats, notamment à ceux dotés d'un potentiel spatial important, de se conformer strictement aux restrictions et limitations légales existantes concernant les armes spatiales, et de s'abstenir de prendre des mesures visant à mettre au point, à expérimenter ou à déployer des armes et des systèmes d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Dans le même temps, des négociations doivent être entreprises dans les meilleurs délais pour réaliser un ou plusieurs accords destinés à prévenir la poursuite de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

21. L'accumulation d'armes, et surtout d'armes nucléaires qui sont des instruments d'annihilation de masse, étant une menace pour la survie même de l'humanité, il est donc impératif que les Etats renoncent à leur objectif de sécurité unilatérale reposant sur l'armement et choisissent celui d'une sécurité commune par le désarmement. Dans le cadre des derniers événements qui justifient la position du Mouvement des pays non alignés, les ministres ont rejeté encore une fois l'idée selon laquelle la paix mondiale peut être maintenue par la dissuasion nucléaire, doctrine qui est à la base du développement continu, quantitatif et qualitatif, des armes nucléaires et qui, en fait, a rendu les relations internationales encore moins sûres et plus instables que jamais. S'appuyer sur la dissuasion nucléaire, c'est accepter un climat perpétuel et généralisé de peur, contraire à la Charte des Nations Unies et à l'approche et aux principes exposés dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2), à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, ainsi qu'à ceux qui sont énoncés dans la déclaration des conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés.

22. Les ministres ont réaffirmé que le désarmement, le relâchement de la tension internationale, le respect des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies, en particulier l'égalité souveraine des Etats, le règlement pacifique des différends, le non-recours à la menace ou à l'utilisation de la force contre l'intégrité et l'unité territoriales ou l'indépendance politique des Etats, la suppression totale du colonialisme, de l'apartheid et de toute autre forme de discrimination raciale, de l'agression et de l'occupation, le respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, le respect des droits de l'homme, le développement économique et social, ainsi que le renforcement de la paix et de la sécurité internationales étaient étroitement liés.

23. Les ministres ont réaffirmé que, selon eux, l'objectif universellement accepté d'un désarmement général et complet sous un contrôle international effectif exigeait une action s'insérant dans un contexte global, dont des mesures de désarmement nucléaire, de réduction graduelle des forces armées et des armes classiques, ainsi que de désarmement régional.

24. Les ministres se sont félicités des résultats satisfaisants obtenus à la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés sur le désarmement qui s'est tenue à La Havane du 26 au 30 mai 1988, et en ont fait leur le Communiqué final et le Programme d'action, ce qui a montré encore une fois que l'une des préoccupations fondamentales du Mouvement, à savoir le désarmement général et complet, gardait toute son actualité.

25. Les ministres ont exhorté les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les deux Etats possesseurs des plus grands arsenaux nucléaires et auxquels incombe une responsabilité spéciale en matière de désarmement, à prendre constamment en compte, au cours de leurs négociations, non seulement leurs propres intérêts nationaux mais également les intérêts vitaux de tous les peuples du monde. Ces deux gouvernements devraient tenir l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence sur le désarmement -- celle-ci étant la principale instance de négociations multilatérales sur les questions de désarmement -- dûment et normalement informées des progrès et de l'état de leurs négociations.

26. Les ministres ont rappelé la décision prise par consensus par la communauté internationale, décision qui figure dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a eu lieu en 1978, en vue de l'adoption d'un programme global de désarmement, et ils ont ratifié la validité de ce document ainsi que des priorités y établies en matière de désarmement. A cet égard, ils ont signalé que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement avait grandement permis de mieux cerner les domaines sur lesquels il fallait centrer les efforts à l'avenir et avait souligné la détermination des Etats d'oeuvrer résolument en faveur de la cause commune, à savoir freiner la course aux armements, en particulier aux armements nucléaires, et réaliser le désarmement. Ils ont souligné l'importance des organes multilatéraux de désarmement.

27. Les ministres ont noté qu'un certain nombre de propositions constructives d'une importance capitale avaient été formulées pendant la session extraordinaire : le Programme d'action présenté par l'Inde en vue de l'instauration d'un ordre mondial dénucléarisé et non violent. Ces propositions sont dûment

reflétés et incluses dans les rapports des groupes de travail de l'assemblée et dans le document préparé par le président du Comité plénier, et elles ont été fort bien reçues.

28. Les ministres ont souligné que le moment était aussi venu d'examiner sérieusement les changements qu'il fallait apporter aux doctrines, aux politiques, aux attitudes et aux institutions en vue d'aboutir à un monde dénucléarisé, reposant solidement sur la non-violence et fidèle au principe de la coexistence pacifique. Les ministres ont demandé à tous les Etats de redoubler d'efforts pour faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement selon un calendrier et un programme en vue de restructurer les relations internationales sur des bases de justice, d'équité, d'universalité et de respect de la diversité.

29. L'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, objectif poursuivi depuis vingt-cinq ans, est une question qui revêt la priorité la plus élevée pour les pays non alignés. L'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires entraînerait une désescalade de la course aux armements nucléaires et réduirait considérablement le risque de guerre nucléaire. A cet égard, les ministres ont souligné l'urgente nécessité de négocier et de conclure un traité général et multilatéral interdisant les essais nucléaires, traité qui proscrirait tout essai d'armes nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et pour toujours, et ils ont refusé de souscrire aux vues selon lesquelles ces négociations devraient être différées tant que toutes les questions relatives à la vérification ne seraient pas réglées. On ne peut invoquer l'absence de tels moyens de vérification comme prétexte pour poursuivre la mise au point et le perfectionnement des armes nucléaires.

30. Ayant aussi pris note du fait que l'année 1988 marquait le vingt-cinquième anniversaire du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, et s'étant donc félicités de l'adoption de la résolution A/42/26B par l'Assemblée générale des Nations Unies, les ministres ont salué et appuyé l'initiative prise par l'Indonésie, le Mexique, le Pérou, Sri Lanka et la Yougoslavie de demander la convocation d'une Conférence des Etats parties au Traité chargée d'examiner des amendements qui transformeraient celui-ci en un Traité portant interdiction complète des essais nucléaires.

31. Les ministres ont accueilli avec satisfaction les négociations engagées entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques en vue d'établir des mécanismes additionnels de vérification des essais nucléaires conduisant à une réduction graduelle de la puissance et du nombre des essais d'armes nucléaires, ce qui favoriserait l'objectif ultime de l'interdiction universelle des essais nucléaires selon

un calendrier accordé. Ils ont souligné que la formulation d'un système de vérification et ses modalités dépendaient des buts, de la portée et de la nature de l'accord y afférent et qu'en conséquence, il fallait tenir compte des exigences d'un système de vérification acceptable pour toutes les parties au cours des négociations. Les ministres ont aussi exprimé leur soutien à la proposition formulée dans la Déclaration de Stockholm de janvier 1988 par les dirigeants de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie, relative à l'établissement d'un système de vérification multilatérale intégré au sein des Nations Unies, en tant que partie prenante du contexte multilatéral renforcé nécessaire pour assurer la paix et la sécurité aussi bien au cours du processus de désarmement que dans un monde exempt d'armes nucléaires.

32. Les ministres ont réaffirmé que tout emploi d'armes nucléaires constituerait une violation de la Charte des Nations Unies, voire un crime contre l'humanité. Ils ont donc vivement invité les Etats dotés de l'arme nucléaire à approuver, en attendant de parvenir à la réalisation du désarmement nucléaire, la conclusion d'un traité international sur l'interdiction de l'emploi ou de la menace d'emploi d'armes nucléaires, couplé avec l'engagement solennel de ne pas être le premier à utiliser ou à menacer d'utiliser les armes nucléaires. Ils ont par ailleurs lancé un appel pour un gel de la mise au point, de la production, du stockage et du déploiement des armes nucléaires. Le gel des armes nucléaires devrait, entre autres, assurer l'arrêt simultané de toute nouvelle production d'armes nucléaires et l'arrêt complet de la production de matières fissiles à des fins militaires.

33. Les ministres ont rappelé leur point de vue selon lequel la seule garantie crédible de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires résidait dans l'élimination complète de ces armes. Mais, dans l'attente du désarmement nucléaire total, il est essentiel que les Etats non dotés d'armes nucléaires soient assurés de ne pas faire l'objet de menaces ni d'attaques nucléaires. Aussi les ministres ont-ils souligné l'obligation incombant aux Etats dotés d'armes nucléaires de fournir une garantie aux Etats non dotés de telles armes, en particulier à ceux qui étaient de plus en plus vulnérables pour avoir renoncé volontairement à l'option nucléaire, contre toute attaque ou menace d'attaque nucléaire venant d'une puissance nucléaire quelle qu'elle soit, y compris le pays donnant sa garantie. Ils ont donc recommandé que des négociations soient engagées sans délai pour permettre l'adoption d'un instrument international ayant force obligatoire et prévoyant des dispositions internationales efficaces pour préserver les Etats non dotés d'armes nucléaires de l'utilisation ou de la menace d'utilisation de ces armes.

34. Les ministres ont affirmé que la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les Etats d'une région, compte tenu des caractéristiques propres à chacune, constituait une mesure importante en faveur du désarmement. Ils se sont déclarés favorables à toutes les initiatives ou propositions individuelles et régionales qui prévoient de créer ainsi des zones dénucléarisées. La création de telles zones en diverses parties du monde devrait être encouragée, l'objectif ultime étant un monde entièrement dénucléarisé.

35. Les ministres ont souligné que la mise en oeuvre de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) constituerait une mesure importante pour la prévention de la prolifération des armes nucléaires, la promotion de la paix et de la sécurité internationales. A cet égard, ils ont condamné le régime raciste d'Afrique du Sud pour son insistance à se doter d'un potentiel nucléaire et ont dénoncé la collaboration que certains Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et Israël ont apportée au développement et au renforcement de la capacité nucléaire du régime sud-africain, en violation des nombreuses résolutions des Nations Unies en la matière. Les ministres ont noté avec une profonde inquiétude que cette collaboration allait à l'encontre de l'objectif de maintenir l'Afrique comme zone exempte d'armes nucléaires et réduisait à néant les efforts entrepris en faveur du désarmement, de la paix internationale et de la sécurité dans la région. Les ministres ont donc invité le Conseil de sécurité, dans l'exercice de ses responsabilités en tant que principal organe de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à adopter des mesures efficaces et concrètes pour faire face au danger que représentait l'acquisition de la capacité nucléaire par le régime d'Afrique du Sud.

36. Les ministres ont souligné que, bien que le désarmement nucléaire soit au premier rang des priorités, il fallait par ailleurs entreprendre sans délai des efforts pour faire adopter un traité interdisant l'utilisation, la mise au point, la production et le stockage de toutes les armes chimiques. Ils se sont déclarés vivement préoccupés par la production et l'utilisation accrues d'armes chimiques et la mise au point de nouvelles armes chimiques, y compris les armes binaires. Ils ont condamné l'utilisation, par tout Etat en toutes circonstances, des armes chimiques qu'ils ont estimé constituer une violation grave du droit international et des principes de l'humanité. Bien que l'utilisation d'armes chimiques soit déjà interdite par le Protocole de Genève de 1925, les ministres se sont déclarés convaincus que la possession de ces armes conduisait inévitablement à leur utilisation. Ils ont instamment prié tous les Etats d'engager de bonne foi des négociations en vue de

la conclusion rapide d'une convention sur les armes chimiques. A cet égard, ils ont pris note avec satisfaction des progrès accomplis jusqu'alors à la Conférence sur le désarmement en ce qui concerne un traité sur l'interdiction des armes chimiques et de l'examen effectif de la Convention sur les armes biologiques. En attendant, ils ont lancé un appel pour le strict respect du Protocole de Genève de 1925, et ont prié instamment tous les Etats de continuer ou d'entreprendre de contrôler strictement les exportations de produits chimiques servant à la fabrication d'armes chimiques.

37. Conscients de la menace que représentent les grandes forces navales et la course aux armements navals dans le cadre de la course aux armements générale, ainsi que de leur caractéristique, les ministres ont exhorté les pays partie à des blocs militaires et les Etats disposant des plus grandes flottes à prendre des mesures pour freiner la course aux armements navals, notamment nucléaires, ainsi que pour limiter lesdites flottes, à cause du danger qu'elles impliquent pour le maintien de la paix dans le monde.

38. Les ministres ont noté avec une profonde inquiétude que le développement qualitatif d'armes classiques ajoutait une dimension nouvelle à la course aux armements, particulièrement entre les Etats possesseurs des plus vastes arsenaux classiques. Ils ont invité instamment ces Etats à freiner cette évolution. Ils ont souligné qu'il convenait, parallèlement aux négociations sur le désarmement nucléaire, de continuer résolument à prendre des mesures pour limiter et réduire progressivement les forces armées et les armes classiques, dans la perspective d'un désarmement général et complet. Les Etats dotés des arsenaux militaires les plus importants ont une responsabilité particulière à cet égard. L'adoption de ces mesures de désarmement devrait se faire de manière équitable et équilibrée afin que soit garanti à chaque Etat le droit à la sécurité et qu'à aucun stade un Etat ou un groupe d'Etats ne puisse acquérir des avantages sur d'autres Etats. A chaque stade, l'objectif à rechercher doit être une sécurité non diminuée avec des armements et des forces armées au niveau le plus bas. Les ministres ont insisté pour que l'adoption des mesures de désarmement repose sur le plein respect des principes de non-intervention, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et de règlement pacifique des conflits, conformément à la Charte des Nations Unies. Compte tenu des critères énoncés ci-dessus, lorsque la situation régionale le permet, sur initiative de l'un ou de l'ensemble des Etats concernés et avec leur concours, les Etats devraient envisager et adopter des mesures au niveau régional en vue de renforcer la paix et la sécurité à un niveau de forces inférieur par la limitation et la réduction des forces armées et des armes classiques. A cet égard, les ministres ont pris note avec satisfaction des initiatives unilatérales, de même

que des initiatives régionales et sous-régionales que certains pays non alignés avaient prises pour établir et appliquer systématiquement des mesures propres à renforcer la confiance, limiter l'acquisition d'armes classiques et réduire les dépenses militaires en vue d'affecter les ressources ainsi libérées au développement socio-économique de leurs populations. Les ministres ont instamment demandé aux autres Etats, notamment aux principaux fournisseurs d'armes, de faciliter l'évolution vers un désarmement régional en s'abstenant de toute action, y compris la menace ou le recours à la force, qui empêcheraient d'atteindre les buts de ces initiatives, et en coopérant à la réalisation de cet objectif.

39. Les ministres ont reconnu les retombées négatives de la fourniture d'armes dans les zones de tension sur la paix internationale, en particulier la contrebande d'armes, ce phénomène contribuant à aggraver les tensions, à miner la sécurité intérieure de certains Etats et la sécurité régionale ainsi qu'à consolider les forces opposées au désarmement.

40. Les ministres se sont déclarés convaincus que la réduction et la suppression des activités militaires, des installations et des bases et de la rivalité des grandes puissances, de leurs blocs respectifs et des autres pays hors de leurs frontières en violation de la Charte des Nations Unies, contribueraient pour beaucoup à renforcer la sécurité des pays non alignés et des autres pays. Ils ont par conséquent demandé que les grandes puissances et leurs alliances militaires, tout comme les autres pays, se retirent et se désengagent militairement des positions qu'elles occupent hors de leurs frontières, en violation de la Charte des Nations Unies, qu'elles retirent leurs troupes et suppriment leurs bases et leurs installations militaires dans les territoires des pays non alignés. Ils ont demandé à tous les membres du Mouvement des non-alignés de s'abstenir de fournir de telles bases militaires et d'offrir un appui logistique aux activités conçues dans le contexte des rivalités entre les grandes puissances.

41. Les ministres ont rappelé les décisions adoptées par les chefs d'Etat au Sommet d'Alger ainsi que par la Conférence ministérielle de Lima pour que le Pacifique Sud soit déclaré zone de paix, ceci comme un élément fondamental pour préserver la paix et la sécurité dans cette importante région et y éviter le recours à la force et une militarisation croissante. A cet égard, les ministres sont convenus de mener les actions nécessaires pour que l'Assemblée générale des Nations Unies puisse déclarer le Pacifique Sud zone de paix et de coopération.

42. Les ministres ont reconnu que l'heureuse conclusion de la Conférence de Stockholm avait notablement contribué à faire accepter les mesures propres à renforcer la confiance dans la promotion du désarmement, et que l'application du Document de Stockholm avait permis à ce jour une transparence et une ouverture accrues dans le domaine militaire et, par conséquent, une plus grande possibilité de prévision. Ils ont pris note avec intérêt des travaux de la Réunion de suivi de Vienne, convoquée dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et, en particulier, des conversations relatives au désarmement classique en Europe qui se sont tenues entre les pays membres de l'OTAN et ceux du Traité de Varsovie.

43. Les ministres ont souligné le rôle central et la responsabilité essentielle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Ils ont bien marqué que les négociations sur le désarmement étaient un enjeu vital pour tous les peuples du monde, qu'ils ont le droit de participer sur un pied d'égalité à ces négociations lorsqu'elles touchent à leur sécurité nationale, et qu'ils ont un droit inhérent de contribuer à leur succès. Les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement devraient bénéficier chacune des progrès de l'autre et se compléter, et non se gêner ou s'exclure. La Conférence sur le désarmement devrait donc être dûment informée de toutes les phases des négociations bilatérales et être en mesure de remplir le mandat qui lui est assigné en tant que seul organe de négociation multilatérale dans le domaine du désarmement, et pouvoir adopter des mesures concrètes sur le désarmement, notamment des mesures favorisant le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

44. Les ministres ont réaffirmé que la Conférence du désarmement, seul organe de négociations multilatérales de la communauté internationale, restait une instance indispensable en la matière. Ayant observé qu'elle avait décidé d'intensifier ses consultations sur l'augmentation du nombre de ses membres, les ministres ont réclamé une action urgente sur ce point afin qu'elle puisse mieux refléter la situation globale.

45. Les ministres ont pris note avec satisfaction de la campagne mondiale actuelle contre la course aux armes nucléaires, placée sous les auspices des Nations Unies. Ils sont convaincus que des campagnes de ce genre pourraient contribuer à promouvoir le désarmement nucléaire et empêcher une catastrophe nucléaire. Ils ont estimé qu'il importait au plus haut point de contribuer le plus possible à ce processus. A cet égard, les ministres ont réaffirmé les trois objectifs de la campagne mondiale pour le désarmement : informer, éduquer et faire en sorte que le public comprenne mieux et appuie davantage les objectifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Ils ont réaffirmé

la nécessité de renforcer le rôle des organismes régionaux afin qu'ils donnent corps à cette campagne et en favorisent les objectifs. Dans ce contexte, les ministres se sont félicités du rôle joué par les Centres des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et en Amérique latine dans la promotion des objectifs de la campagne mondiale pour le désarmement. A cet égard, ils ont souligné l'importance du début des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine, appelé à promouvoir des initiatives qui contribueraient à la cause de la paix, du désarmement et de la sécurité. Ils ont aussi pris note avec satisfaction de la décision des Nations Unies de créer un centre régional pour la paix et le désarmement en Asie. Aussi ont-ils invité les pays non alignés à envisager de fournir un soutien financier à ces Centres.

46. Conscients des conséquences négatives de l'accroissement des dépenses d'armement sur l'économie mondiale, les ministres se sont félicités des résultats satisfaisants de la Conférence internationale sur la relation entre désarmement et développement qui s'est tenue en 1987, et ont invité tous les Etats à mettre en oeuvre le Programme d'action adopté par cette Conférence en vue de libérer, par des mesures de désarmement, des ressources supplémentaires aux fins du développement, notamment en faveur des pays en développement. Les ministres ont accueilli avec satisfaction la proposition du Pérou de travailler, dans le cadre des Nations Unies, à ce que les futurs accords de désarmement ou de limitation des armements entre les grandes puissances incluant une clause dite de "coopération pour le développement", qui permette d'allouer une partie des ressources dégagées par ces accords à un fonds dont l'objectif serait le développement et la lutte contre la pauvreté et la faim. Les ministres ont réclamé vivement la prompte mise en place de mécanismes financiers internationaux qui faciliteraient le transfert des ressources libérées par les mesures de désarmement aux fins du développement socio-économique. La proposition du Pérou de créer un fonds pour promouvoir le développement et combattre la pauvreté et la faim s'inscrit parmi ces initiatives.

IV. SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

47. Les ministres se sont déclarés vivement préoccupés par l'état de guerre persistant en Afrique australe. Ils ont réaffirmé que l'*apartheid* est à l'origine des conflits dans la région qui ont déjà compromis la paix et la sécurité du sous-continent et constituent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. La perpétration d'actes de génocide à l'intérieur du pays et la pratique de l'agression et du terrorisme en dehors font partie du système de l'*apartheid*.

Les ministres ont par conséquent répété qu'il ne pourra y avoir de paix, de stabilité ni de sécurité en Afrique australe tant que ce système odieux n'aura pas été complètement éliminé.

48. Qualifié à juste titre de crime contre l'humanité et d'affront à la conscience universelle, l'*apartheid* a son origine dans l'idéologie raciste et belliciste qui a déjà provoqué la seconde guerre mondiale et a été la cause d'immenses destructions et d'effusions de sang. Considérant que l'*apartheid* constitue une menace non seulement à la paix et à la sécurité de l'Afrique australe mais aussi à la paix et à la sécurité internationales, les ministres ont exprimé leur indignation et leur stupeur en constatant que certaines nations occidentales, elles-mêmes anciennes victimes de l'agression fasciste, continuent d'apporter à l'*apartheid* une aide et un soutien économiques, financiers, politiques, diplomatiques et militaires.

49. Les ministres ont condamné énergiquement le régime raciste de Pretoria pour avoir perpétré des actes de génocide contre la majorité noire sans défense en Afrique du Sud même, pour avoir poursuivi une politique de terrorisme d'Etat et attaqué à maintes reprises les Etats de première ligne et autres Etats indépendants voisins, pour avoir occupé des régions du sud de l'Angola, et pour avoir recruté, instruit, financé et dirigé des bandits et des mercenaires qui se sont infiltrés dans les Etats voisins indépendants pour les déstabiliser et renverser leurs gouvernements, toutes actions dont le coût a été fort élevé en pertes économiques comme en souffrances humaines, notamment à cause de la mort de femmes et d'enfants.

50. Dans ce contexte, ils ont accueilli avec satisfaction la Conférence internationale des enfants contre l'*apartheid* et le Symposium d'artistes, d'écrivains et d'intellectuels pour la survie et le développement de l'enfance dans les Etats de première ligne et en Afrique australe, organisé sous l'égide de l'UNICEF, qui se sont tenus tous les deux à Harare (Zimbabwe) ainsi que la Déclaration de Harare adoptée par les participants au Symposium.

51. Les ministres ont souligné l'importance du Séminaire sur le rôle joué par les médias de l'Amérique latine et des Caraïbes dans la campagne mondiale contre l'*apartheid*, tenu à Lima (Pérou) en mars 1988, et de la mission de haut niveau du Conseil des Nations Unies pour la Namibie en Amérique Latine en juillet 1988, ce qui a constitué une contribution précieuse à la lutte des peuples et des gouvernements latino-américains contre le régime odieux d'*apartheid*.

52. Les ministres ont noté avec regret que, malgré les efforts consentis pour presser les dirigeants des Etats-Unis, du Japon, des principaux pays industrialisés et de tous les pays de la Communauté économique européenne d'accepter la mise en place de sanctions globales et obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud, le Conseil de sécurité avait une fois de plus été empêché d'adopter des sanctions obligatoires contre le régime raciste à cause du veto formulé par les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

53. Les ministres ont exprimé leur préoccupation devant le fait que le Japon, allant à l'encontre des sanctions en vigueur, a resserré ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud raciste. A cet égard, ils ont appelé le peuple japonais à tenir compte des appels répétés de la majorité écrasante de l'opinion publique qui réclame des sanctions contre le régime de Pretoria.

54. Ils ont accueilli avec satisfaction les importantes mesures adoptées par un nombre croissant de pays pour venir en aide aux peuples de l'Afrique australe en adoptant des sanctions à l'encontre du régime de Pretoria et ils ont encouragé ces pays à étendre ces mesures pour les rendre plus efficaces.

55. Dans ce contexte, ils ont demandé aux Etats membres du Mouvement des pays non alignés d'entreprendre sérieusement la constitution de stocks de secours destinés à être utilisés comme il convient afin de soutenir les Etats de première ligne et autres Etats d'Afrique australe et de les aider à résister aux représailles que le régime raciste d'Afrique du Sud chercherait à exercer à cause des sanctions que lui impose la communauté internationale, et ils ont rappelé que la création de stocks stratégiques de secours constitue un important programme dans le cadre du Fonds AFRICA.

56. Les ministres ont condamné la politique d'"engagement constructif" et de "couplage" de l'administration américaine, qu'ils considèrent comme un secours et un réconfort apportés au régime raciste, enhardissant celui-ci dans ses actes d'agression éhontés contre les Etats indépendants voisins et l'encourageant à défier l'opinion publique internationale. Notant que l'accroissement des actes de génocide commis par le régime raciste d'Afrique du Sud contre la majorité sans défense de ce pays est aussi la conséquence de l'arrogance accrue du régime encouragée par la politique d'"engagement constructif", les ministres se sont félicités du rejet croissant de cette politique, notamment à l'intérieur même des Etats-Unis, et ont appelé l'administration américaine à abandonner cette politique dont les effets désastreux sur la région sont devenus si manifestes.

57. Les ministres ont à nouveau demandé au Conseil de sécurité d'agir immédiatement en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour éliminer la menace à la paix et à la sécurité internationales que représentait le régime raciste et belliqueux de Pretoria. Ils ont demandé à tous les Etats qui coopèrent avec celui-ci de mettre les intérêts de l'humanité entière au-dessus de leurs intérêts nationaux à courte vue et de s'abstenir de faire obstacle à l'action du Conseil de sécurité visant à imposer des sanctions globales obligatoires.

58. Les ministres ont demandé que l'on accorde aux mouvements de libération en lutte contre le régime d'apartheid, aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins indépendants un soutien politique, diplomatique, moral et matériel accru pour leur permettre de mieux résister aux agressions et à la déstabilisation du régime raciste.

59. Les ministres ont exprimé leur appui au communiqué publié par la réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats de première ligne qui s'est tenue à Luanda (Angola) le 8 août 1988, au cours de laquelle a été examinée exhaustivement la situation en Afrique australe compte tenu des conversations quadripartites entre l'Afrique du Sud, l'Angola, Cuba et les Etats-Unis d'Amérique.

60. Les ministres ont vigoureusement condamné les agressions, ainsi que la politique de déstabilisation et de terrorisme d'Etat menées par le régime de Pretoria à l'encontre des Etats de première ligne et d'autres Etats voisins. Cette politique a non seulement plongé la région dans un état de guerre, mais menace en outre la paix et la sécurité internationales. A cet égard, ils ont demandé à la communauté internationale d'exercer des pressions sur l'Etat terroriste d'apartheid pour le contraindre à mettre fin immédiatement à ses agressions, à son terrorisme d'Etat et à sa politique de déstabilisation à l'encontre des Etats indépendants voisins.

61. Les ministres ont demandé le respect par le régime de Pretoria de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola ainsi que du principe de non-ingérence dans ses affaires intérieures. Ils ont également condamné le régime raciste pour ses agressions armées répétées à l'encontre de ce pays et ont exigé le versement immédiat d'une indemnisation pour les dommages subis, conformément aux décisions et résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

62. Les ministres ont à nouveau rendu hommage au gouvernement de la République populaire d'Angola pour la volonté politique, la souplesse diplomatique et l'esprit constructif dont il fait preuve dans la recherche d'une solution négociée des problèmes de l'Afrique australe. Dans ce contexte, ils se sont félicités

des négociations en cours entre l'Afrique du Sud, l'Angola, Cuba et les Etats-Unis en vue d'un règlement pacifique du conflit en Afrique du Sud-Ouest.

63. Les ministres ont vigoureusement condamné l'hypocrisie de l'administration américaine et du régime raciste de Pretoria qui parlent de paix tout en continuant d'aider militairement et financièrement les bandits et criminels de l'UNITA à déstabiliser l'Angola. Ils ont notamment été choqués que l'administration américaine ait reçu officiellement Savimbi, le bandit criminel de l'UNITA, en juillet 1988, et lui ait fourni une aide militaire et financière accrue, en violation ouverte des décisions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Ils ont de nouveau lancé un appel à l'administration Reagan pour qu'elle cesse immédiatement de soutenir les bandes armées criminelles de l'UNITA.

64. A cet égard, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont rappelé que la Conférence ministérielle des pays non alignés qui s'est tenue à Luanda du 4 au 8 septembre 1985 a condamné l'abrogation de l'amendement Clark par le Congrès des Etats-Unis. Ils ont appuyé la Déclaration adoptée par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingt-deuxième session ordinaire en juillet 1986, relative à l'ingérence du Gouvernement des Etats-Unis dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola [voir A/41/654, annexe II, AHG/Decl.1 (XXII)]; selon laquelle, entre autres :

"a) L'annonce faite, en 1986, par le Gouvernement des Etats-Unis selon laquelle des missiles 'Stinger' de fabrication américaine seraient livrés aux bandits angolais et la livraison effective de ces missiles constitue un affront et un défi à l'Organisation de l'unité africaine ainsi qu'un acte vil de guerre non déclarée commis par le Gouvernement des Etats-Unis contre la République populaire d'Angola souveraine;

b) L'aide financière et militaire que l'actuel Gouvernement des Etats-Unis apporte aux bandits en Angola constitue une violation grave à la Déclaration de 1970 des Nations Unies sur les relations amicales entre les Etats, ainsi qu'une violation des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies;

c) L'ingérence délibérée et ouverte du Gouvernement des Etats-Unis dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola constitue un acte hostile à l'égard de l'Organisation de l'unité africaine."

65. Les ministres ont réaffirmé leur pleine solidarité et leur total soutien au peuple et au gouvernement mozambicains dans les efforts qu'ils font pour préserver la paix et défendre l'indépendance et la souveraineté de leur pays face aux agressions politiques, économiques et militaires du régime raciste de Pretoria, y compris le recrutement, l'instruction, l'armement et l'infiltration de bandits et de criminels armés en territoire mozambicain, ainsi que de nombreuses attaques armées. Ils ont condamné vigoureusement les atrocités commises contre le peuple mozambicain épris de paix, qui ont été conçues et financées par l'apartheid. Ils ont demandé à tous les pays membres du Mouvement des non-alignés et à la communauté internationale tout entière d'accorder une aide diplomatique, politique, financière et matérielle accrue au Mozambique pour lui permettre de renforcer sa défense et de poursuivre sa reconstruction nationale. Ils ont demandé que le régime raciste de Pretoria mette immédiatement fin à sa guerre d'agression et à sa déstabilisation systématique à l'encontre du Mozambique, en cessant de soutenir et de parrainer les bandes de criminels armés.

66. Les ministres ont condamné le régime raciste de Pretoria pour ses agressions et ses activités de déstabilisation contre les Républiques du Botswana, de Zambie et du Zimbabwe ainsi que contre d'autres Etats voisins. Ils ont attiré l'attention de la communauté internationale sur cette escalade et sur l'élargissement du conflit, qui représentent un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Ils ont instamment prié le Conseil de sécurité d'agir sans délai et résolument à l'encontre de l'Etat terroriste d'apartheid conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

67. Les ministres ont pris note avec satisfaction de la Conférence internationale sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique australe, qui s'est tenue à Oslo, du 22 au 24 août 1988, sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine et dont l'objectif était de sensibiliser la communauté internationale à leur sort, en insistant en particulier sur les causes et sur leur besoins économiques, sociaux et humanitaires. A cet égard, ils ont appelé à accroître l'aide aux pays leur offrant l'asile et autres pays touchés d'Afrique australe.

Fonds AFRICA pour la résistance à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid

68. Les ministres ont exprimé leur sérieuse préoccupation devant l'aggravation de la situation économique des Etats de première ligne du fait de la poursuite des agressions du régime raciste de Pretoria, qui les contraint à sacrifier une part de leurs

ressources nationales pour les consacrer à la défense. Ils ont demandé à nouveau qu'une assistance efficace soit fournie à ces Etats et aux mouvements de libération d'Afrique du Sud et de Namibie. Dans ce contexte, les ministres ont fait l'éloge et se sont félicités des rapports du Fonds pour la résistance, à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid (AFRICA), et des progrès qu'il a réalisés et ils ont rendu hommage aux pays qui ont versé des contributions. Ils ont invité tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à appuyer eux aussi cette juste cause, et ils ont invité instamment à honorer les annonces de contribution afin de pouvoir utiliser ces dernières au plus tôt. Ils ont également loué les efforts résolus déployés de concert par les Etats de première ligne pour faire face aux conditions adverses en renforçant leur coopération économique et en réduisant leur dépendance par rapport à l'Afrique du Sud, notamment dans les domaines du transport, des communications et autres activités connexes.

69. Les ministres ont souligné les résultats significatifs acquis durant les réunions de hauts fonctionnaires du Fonds AFRICA, à New Delhi, à Brazzaville et à Lima depuis la réunion au sommet du Comité du Fonds en janvier 1987, et leur contribution à la réalisation des objectifs visant à renforcer la capacité des Etats de première ligne de combattre le régime d'apartheid et d'aider les mouvements de libération nationale.

Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC)

70. Les ministres ont réaffirmé qu'ils appuyaient la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) dont l'objectif est de rendre les Etats de première ligne et autres Etats indépendants d'Afrique australe moins tributaires de l'Afrique du Sud raciste sur le plan économique, d'assurer leur croissance économique et leur autonomie collective et d'être le principal instrument qui leur permettra de parvenir à ce résultat. Les ministres se sont félicités des importantes initiatives prises, au cours des sept dernières années, par la Conférence dans des secteurs économiques clefs afin d'assurer la croissance économique et l'autonomie collective et de réduire la dépendance économique des pays considérés.

Namibie

71. Les ministres ont vigoureusement condamné le régime raciste sud-africain pour la poursuite de son occupation illégale, coloniale et brutale de la Namibie, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine, du Mouvement des pays non alignés et autres instances

internationales. Ils ont déclaré une fois de plus que la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie constituait une agression contre le peuple namibien, au mépris de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

72. Les ministres ont condamné le régime raciste de Pretoria pour son utilisation de la Namibie comme base pour la perpétration d'actes de terrorisme d'Etat, d'agression et de déstabilisation contre les Etats indépendants voisins; pour l'introduction dans le Territoire de l'odieux système d'apartheid; pour la conscription de Namibiens pour l'armée raciste d'occupation; pour la proclamation d'une prétendue zone de sécurité en Namibie; pour le recrutement et l'instruction de Namibiens afin de constituer des armées tribales; pour le recours à des mercenaires en vue de réprimer le peuple namibien, ainsi que pour l'expulsion de Namibiens, chassés de leurs foyers.

73. Les ministres ont condamné sévèrement le régime terroriste de Pretoria pour avoir mis en place en Namibie un prétendu gouvernement provisoire, en violation de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et ils ont réaffirmé leur soutien inconditionnel à la résolution 566 (1985) du Conseil de sécurité, en date du 19 juin 1985, qui a déclaré cette action non seulement illégale, mais encore nulle et non avenue. Ils ont vivement engagé tous les Etats à ne reconnaître en aucune façon cette entité illégale ou un quelconque représentant ou organe de ce régime fantoche. A cet égard, ils ont condamné l'ouverture par l'Afrique du Sud, dans certains pays occidentaux, de prétendus bureaux d'information sur la Namibie dont ils ont réclamé la fermeture.

74. Les ministres ont condamné Pretoria pour sa répression brutale contre les organisations de masse, les syndicats, les organisations étudiantes et les Eglises, ainsi que pour la législation qu'il a promulguée en vue de priver le peuple namibien de ses droits de l'homme fondamentaux. Ils ont condamné également les restrictions imposées par Pretoria raciste aux médias en Namibie.

75. Les ministres ont réaffirmé le droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale dans une Namibie unie. A cet égard, ils ont réitéré que Walvis Bay, les îles Penguin et toutes les autres îles côtières, faisaient partie intégrante de la Namibie et ne devaient pas faire l'objet de négociations à l'avenir entre l'Afrique du Sud raciste et le gouvernement d'une Namibie indépendante. A cet égard, ils ont prié instamment le Conseil de sécurité, conformément à la demande de la Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie, tenue à Vienne du 7 au 11 juillet 1986, et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, de déclarer catégoriquement que Walvis Bay et les îles

côtières font partie intégrante de la Namibie et ne doivent pas faire l'objet de négociations entre l'Afrique du Sud et une Namibie indépendante.

76. Les ministres ont réaffirmé la légitimité de la lutte du peuple namibien pour l'autodétermination et une véritable indépendance nationale ainsi que son droit de recourir à tous les moyens nécessaires, y compris la lutte armée, pour atteindre ce but, et ils ont renouvelé leur appui politique, diplomatique, militaire, financier, moral et matériel au combat juste et héroïque livré par le peuple namibien sous la conduite de la South West Africa People's Organization (SWAPO), qui est son seul représentant authentique et légitime. A cet égard, ils ont félicité la SWAPO de la manière remarquable dont elle a conduit le peuple namibien depuis sa fondation, de l'esprit constructif dans lequel elle a réagi aux initiatives diplomatiques et de la coopération qu'elle a apportée aux Nations Unies dans la recherche d'une solution juste, pacifique et négociée à la question namibienne. Cette attitude positive contraste fortement avec l'intransigeance, la duplicité et la mauvaise foi dont fait preuve le régime raciste de Pretoria.

77. Ils ont rendu hommage au peuple namibien qui, sous la conduite de la SWAPO, son seul représentant légitime, a intensifié sa lutte sur tous les plans, comme l'attestent clairement les actions unies des travailleurs, des jeunes, des étudiants, des hommes, des femmes et des enfants, ainsi que des Eglises et des organisations professionnelles qui exigent l'application immédiate de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

78. Les ministres ont à nouveau exprimé leur appui aux efforts inlassables déployés par le Secrétaire général en vue de la décolonisation de la Namibie et lui ont instamment demandé de mettre en œuvre sans retard la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

79. Les ministres ont exigé une fois de plus que tous les prisonniers politiques namibiens détenus dans les prisons racistes soient libérés immédiatement et sans condition et que les combattants de la liberté capturés bénéficient du statut de prisonnier de guerre en application de la Convention de Genève et de l'article 44 du Protocole additionnel. Ils ont condamné l'arrestation de dirigeants de la SWAPO, de syndicalistes, d'étudiants et d'autres patriotes namibiens et exprimé leur profonde préoccupation devant l'escalade de la répression, de la terreur et du génocide de l'Afrique du Sud raciste contre le peuple namibien opprimé.

80. La poursuite des activités des intérêts économiques étrangers en Namibie est incompatible avec les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, l'Avis consultatif de la Cour internationale de justice et le décret n° 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie adopté en 1974 par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Les ministres ont énergiquement condamné ces activités qui, de plus, font obstacle à l'application à la Namibie de la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. A cet égard, ils ont invité instamment tous les gouvernements à prendre toutes les mesures requises pour assurer l'application du décret n° 1 et pour que les sociétés relevant de leur juridiction cessent tout investissement et toute autre activité économique en Namibie. A cet égard, ils ont soutenu le Conseil des Nations Unies pour la Namibie qui, dans le cadre de l'action qu'il mène pour assurer l'application de ce décret, a engagé des poursuites judiciaires devant les tribunaux nationaux contre les sociétés ou les particuliers qui exploitent, transportent, traitent ou achètent des ressources naturelles namibiennes. Les ministres ont également demandé aux gouvernements qui utilisent l'usine d'enrichissement d'uranium de l'URENCO d'exclure des activités régies par le Traité d'Almelo l'uranium extrait illégalement de Namibie.

81. Les ministres ont vigoureusement condamné le projet annoncé par le régime d'apartheid d'Afrique du Sud et d'autres pays de créer un dépôt de déchets nucléaires et toxiques dans le désert du Namib sur la côte occidentale de la Namibie. Ils ont demandé à tous les pays intéressés de renoncer sans délai à ce projet qui mettrait en danger la santé et le bien-être de la population de la Namibie et des Etats voisins.

82. Les ministres ont réaffirmé que le droit du peuple namibien à l'indépendance ne devait pas être un enjeu dans la confrontation Est-Ouest et ils ont rejeté catégoriquement toutes les machinations visant à détourner l'attention du problème crucial, qui est la réalisation du droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale. Ils ont sévèrement condamné le régime raciste sud-africain pour son intransigeance, qui constitue le principal obstacle à l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. D'autre part, ils ont réaffirmé l'avis selon lequel l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie ne devait pas dépendre de questions extrinsèques et sans aucune pertinence, telle la politique d'ores et déjà discréditée de "couplage".

83. Les ministres ont réaffirmé leur soutien total au Conseil des Nations Unies en sa qualité d'Autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à son indépendance. A cet égard, ils ont accueilli avec satisfaction et adopté comme leur le communiqué final de la Réunion ministérielle du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, tenue à New York le 2 octobre 1987, ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Luanda, adoptés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie à sa réunion plénière extraordinaire tenue du 18 au 22 mai 1987.

84. Les ministres ont noté que l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire sur la Namibie, de même que la huitième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés en septembre 1986, avaient demandé au Conseil de sécurité d'imposer immédiatement des sanctions économiques globales obligatoires à l'encontre du régime raciste sud-africain afin de le contraindre à renoncer à son occupation illégale de la Namibie. Ils ont exprimé leur profonde indignation devant le fait qu'à la réunion du Conseil de sécurité convoquée ensuite du 6 au 9 avril 1987, pour faire appliquer ces décisions, deux membres permanents de celui-ci, à savoir le Royaume-Uni et les Etats-Unis, aient une fois de plus protégé le régime raciste contre la colère du reste de l'humanité en abusant de leur droit de veto.

85. Les ministres ont rappelé une fois de plus que, conformément à la résolution 2145 (XXI) du 27 octobre 1966, la Namibie relève directement de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies, tant que le peuple du Territoire n'aura pas véritablement exercé son droit à l'autodétermination. Ils ont demandé instamment au Conseil de sécurité de garantir, grâce aux mesures appropriées, que le plan des Nations Unies, tel qu'il figure dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, soit appliqué sans condition et sans autres délais. Ils ont de nouveau prié le Conseil de sécurité, étant donné le refus persistant de l'Afrique du Sud raciste d'appliquer les résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies sur la question de Namibie, en particulier les résolutions 385 (1976), 435 (1978), 539 (1983), 566 (1985) et 601 (1987) du Conseil de sécurité, et le grave danger que représente l'Afrique du Sud pour la paix et la sécurité internationales, d'imposer sur-le-champ à ce régime des sanctions globales obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte.

Afrique du Sud

86. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant la grave détérioration de la situation en Afrique du Sud, caractérisée par des arrestations continues et des détentions massives sans procès, ainsi que par un nombre croissant de victimes innocentes qui fait que l'on se trouve désormais

en présence d'un génocide. Ils ont énergiquement condamné le régime raciste sud-africain pour sa politique et ses pratiques d'apartheid, qui est un crime contre l'humanité et qui constitue un affront à la conscience universelle. Les ministres ont réaffirmé leur conviction que l'apartheid était à l'origine de la violence et des conflits en Afrique australe, ainsi qu'à l'intérieur de l'Afrique du Sud elle-même, et qu'il ne pourrait y avoir de paix, de stabilité et de sécurité dans la sous-région tant que la politique et les pratiques odieuses et inhumaines de l'apartheid ne seraient pas totalement éliminées.

87. Les ministres ont rappelé que le Mouvement des pays non alignés avait déclaré, lors de ses différentes réunions au sommet, que la politique d'apartheid ne pouvait être réformée mais qu'elle devait être totalement éliminée. Ils ont énergiquement condamné le régime raciste de Pretoria qui s'efforce dérisoirement d'organiser des "élections municipales" dans l'ensemble du pays, se proposent ainsi d'installer ses fantoches les plus sélects dans le prétendu "Conseil du président" qui a déjà été rejeté par le peuple et qui, à l'instar du système parlementaire "tricaméral" et la soi-disant "Option du Natal", eux aussi repoussés et condamnés, constituent des preuves péremptoires du refus borné du régime raciste de Pretoria de reconnaître que l'apartheid ne peut être réformé mais qu'il doit être totalement éliminé. Les ministres ont rappelé leur conviction que seule la création d'une société démocratique non raciale fondée sur le droit de vote universel dans une Afrique du Sud unitaire pouvait constituer la base solide d'un règlement juste, durable et universellement acceptable du problème.

88. Les ministres ont à nouveau condamné le régime raciste sud-africain pour sa politique et sa pratique odieuses d'apartheid; sa politique de bantoustanisation qui ne fait que perpétuer la situation coloniale existant en Afrique du Sud, ainsi que la proclamation, de l'état d'urgence, sans cesse renouvelé et élargi.

89. Tout en se félicitant de la campagne et des activités internationales en faveur de la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela, qui a atteint une dimension universelle à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, les ministres l'ont réclamée une fois de plus ainsi que celle de Zephania Mothopeng, de tous les autres prisonniers politiques, des détenus des dirigeants syndicaux et religieux, et des autres personnes détenues ou soumises à des restrictions pour des raisons politiques, et en particulier des enfants frappant l'African National Congress of South Africa (ANC), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et d'autres organisations

de masse qui s'opposent à l'apartheid. Ils ont aussi réclamé la levée des restrictions frappant les organisations et les individus.

90. Les ministres ont condamné la proscription de dix-huit organisations démocratiques de masse et de dix-huit personnes et l'interdiction pure et simple de la campagne "plus de conscription" (ECC), éminemment pacifique, et, en particulier, les attaques concertées contre le mouvement ouvrier, le harcèlement de ses dirigeants et militants et l'introduction de "l'amendement au projet de loi des relations patronat-syndicats", par lequel le régime se propose de restreindre les activités syndicales, dont le droit de grève dans la lutte contre l'apartheid.

91. Les ministres ont, tout en la condamnant, demandé la cessation de la pratique terroriste du régime consistant à appliquer la peine de mort contre ses opposants politiques. A cet égard, ils ont demandé que soit accordé le statut de prisonniers de guerre aux combattants de la liberté, et réclamé la révocation de la peine de mort pour les Six de Sharpeville, car autrement la situation déjà grave existant en Afrique du Sud empirerait encore. Ils ont demandé que le régime mette définitivement fin aux exécutions secrètes d'autres patriotes sud-africains déjà sur la liste des morts.

92. Les ministres ont demandé l'abolition de l'*Internal Security Act* et de toutes les autres mesures draconiennes; le retrait des troupes racistes des *townships* et le libre retour de tous les exilés politiques et combattants de la liberté, pour créer une atmosphère favorable à un véritable dialogue entre le régime et les dirigeants authentiques du peuple opprimé, et engager des négociations afin d'établir une base démocratique pour le gouvernement du pays.

93. Les ministres ont condamné véhémentement le régime de Pretoria pour l'assassinat de la représentante de l'ANC en France et en Suisse, M^{lle} Dulcie September, commis à Paris le 29 mars 1988, ainsi que pour l'envoi de commandos de tueurs en Afrique et ailleurs en vue de supprimer les dirigeants des mouvements de libération nationale. Les ministres ont invité la communauté internationale à oeuvrer de concert pour contraindre le régime à répondre de ses assassinats et de ses agressions criminelles.

94. Les ministres ont réaffirmé la légitimité de la lutte du peuple sud-africain contre l'apartheid et pour son droit à l'autodétermination dans une Afrique du Sud unifiée, non raciale et démocratique. Ils ont en outre réaffirmé le droit du peuple sud-africain de recourir à tous les moyens nécessaires, y compris à la lutte armée, pour atteindre cet objectif juste et légitime.

95. Les ministres ont félicité le peuple sud-africain pour son intensification de la lutte tous azimuts, en particulier la lutte armée, ainsi que pour le succès de la grève nationale de trois jours convoquée conjointement par la CUSATU et l'ACTU, face à la recrudescence de la terreur imposée par l'Etat raciste de Pretoria, et ils ont invité la communauté internationale à accroître son appui politique, diplomatique, moral et matériel aux mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine.

96. Les ministres ont réaffirmé leur solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud et leur soutien à celui-ci dans sa lutte légitime pour l'autodétermination, la liberté et la justice.

97. Les ministres ont exprimé leur grave préoccupation devant le fait que l'Afrique du Sud raciste possède maintenant la capacité de fabriquer des armes nucléaires, comme elle l'a annoncée récemment, ce qui lui permettra de posséder dans ses assenaux ces armes de destruction massive. Ils ont constaté avec une vive préoccupation que ceci représentait une lourde menace pour la paix et la sécurité internationales, notamment pour les pays d'Afrique australe. Aussi ont-ils appelé la communauté internationale à garantir la protection des Etats de première ligne et des autres Etats indépendants voisins.

98. Les ministres ont condamné toute coopération nucléaire et militaire entre l'Afrique du Sud et certains Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ainsi qu'avec Israël, comme violant l'embargo sur les armes imposé contre le régime raciste sud-africain par l'Organisation des Nations Unies, et ils ont demandé qu'il y soit mis fin.

99. Les ministres ont condamné énergiquement la coopération croissante entre les régimes racistes de l'Afrique du Sud et d'Israël. Ils ont noté la similarité des mesures de répression adoptées par ces deux régimes, telles que la politique de la poigne de fer et celle du droit de poursuite appliquées à l'encontre des peuples d'Afrique du Sud, de Namibie, de Palestine, du Sud-Liban et des territoires arabes occupés par Israël. Les ministres ont invité tous les Etats à s'abstenir de collaborer avec les régimes de Pretoria et de Tel-Aviv dans le domaine nucléaire, une telle coopération mettant en danger la paix et la sécurité internationales. Ils ont également rappelé les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées et dans lesquelles elle réaffirmait sa condamnation de la collaboration qui se poursuivait entre Israël et l'Afrique du Sud pour la mise au point d'armes nucléaires et de leurs vecteurs et elle soulignait ses graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

100. Ils ont pris acte de la brutalité de l'apartheid contre la majorité de la population sud-africaine, des destructions constantes de vies et de biens qu'elle entraînait dans la région et de la menace que cette situation constituait pour la paix et la sécurité internationales ainsi que pour la stabilité régionale, ce qui exigeait de la communauté internationale une réponse urgente. Les ministres ont donc demandé la convocation, en 1989, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'apartheid et à ses conséquences néfastes pour l'Afrique australe.

101. Compte tenu de l'intransigeance continuelle du régime raciste de Pretoria, de la détérioration rapide de la situation en Afrique du Sud et dans la région et de la menace grandissante que cela représente pour la paix et la sécurité internationales, les ministres ont demandé une fois de plus au Conseil de sécurité des Nations Unies d'imposer des sanctions globales obligatoires contre le régime d'apartheid, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. A cette fin, ils ont fait leur la décision de l'OUA de travailler à la convocation d'une réunion, en Afrique, du Conseil de sécurité des Nations Unies qui serait chargée d'examiner l'ensemble de la politique et des actes de terrorisme d'Etat répréhensibles que l'Afrique du Sud raciste exécute sur son territoire, en Namibie et dans la région, afin d'adopter les mesures pertinentes, y compris des sanctions globales obligatoires.

V. SAHARA OCCIDENTAL

102. Les ministres se sont déclarés vivement préoccupés par la continuation du conflit au Sahara occidental. Selon eux, cette situation dans le territoire menaçait toujours gravement la paix, la sécurité et la stabilité de toute la région.

103. Les ministres ont réaffirmé que la question du Sahara occidental ne pourrait trouver de solution que si le peuple de ce territoire exerçait son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

104. Les ministres ont réaffirmé leur conviction que le règlement de la question du Sahara occidental résidait dans l'application de la résolution AHG/104 adoptée par la dix-neuvième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui définit les moyens de parvenir à un règlement politique juste et durable du conflit, et de la résolution 42/78 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui ratifie ladite résolution.

105. Les ministres ont donc invité instamment les parties au conflit, le Royaume du Maroc et le Frente Popular para la Liberación de Saquia-el-Hamra y de Río de Oro, à entreprendre dans les plus brefs délais des négociations directes en vue de parvenir à un cessez-le-feu visant à créer les conditions nécessaires pour un référendum pacifique et juste sans aucune contrainte administrative ou militaire, sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Organisation des Nations Unies. Les ministres ont exprimé leur appui aux efforts du président de l'OUA et du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir un règlement juste et définitif de la question du Sahara occidental, conformément aux résolutions mentionnées précédemment.

VI. MAYOTTE

106. Les ministres ont réaffirmé que l'île comorienne de Mayotte, qui demeure sous occupation, faisait partie intégrante du territoire souverain de la République fédérale islamique des Comores.

107. Les ministres ont pris note du dialogue entre les autorités françaises et la République fédérale islamique des Comores sur cette question et ont fait appel aux premières pour qu'elles respectent la juste revendication de la seconde concernant l'île comorienne de Mayotte, comme elles s'y étaient engagées à la veille de l'indépendance de l'archipel. Ils ont catégoriquement rejeté toute nouvelle forme de consultation que pourrait organiser la France sur le territoire comorien de Mayotte à propos du statut juridique international de l'île, étant donné que le référendum sur l'autodétermination du 22 décembre 1974 demeure la seule consultation applicable à l'ensemble de l'archipel.

108. Les ministres ont réaffirmé leur solidarité agissante avec le peuple comorien dans ses efforts légitimes pour recouvrer l'île comorienne de Mayotte et préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel.

VII. LES ILES MALGACHES

109. S'agissant des îles malgaches -- Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India -- les ministres ont réaffirmé la nécessité impérieuse de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la République démocratique de Madagascar. A cette fin, ils ont instamment demandé à toutes les parties concernées d'entreprendre immédiatement des négociations conformément aux résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies,

du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine, en particulier la résolution 34/91 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 12 décembre 1979 et la résolution 784 de la trente-cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine.

VIII. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS, Y COMPRIS DIEGO GARCIA

110. Les ministres ont exprimé leur soutien total à la souveraineté de Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia, qui, en 1965, a été détaché du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale en violation des dispositions des résolutions 1514 (XV) et 2066 (XX) adoptées par l'Organisation des Nations Unies.

111. Les ministres ont également exprimé leur préoccupation devant le renforcement de la base militaire de Diego Garcia, ce qui a compromis la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique de Maurice et d'autres Etats. Ils ont demandé une fois de plus que Diego Garcia soit restitué sans tarder à Maurice.

IX. TCHAD

112. Les ministres ont réaffirmé les précédentes décisions du Mouvement des pays non alignés et celles de l'Organisation de l'unité africaine. Ils ont fait l'éloge de la bonne volonté démontrée par les deux pays en vue de régler leur différend par des moyens pacifiques, y compris la résolution AHG/Res 174 (XXIV) sur le différend Tchad-Libye. Ils ont, en outre, exprimé leur plein appui aux efforts de l'Organisation de l'unité africaine en vue d'instaurer des relations de bon voisinage et une paix durable à partir des principes d'indépendance, d'intégrité territoriale et de non-ingérence. Ils ont, enfin, réclamé une aide internationale pour le redressement du pays.

X. ASIE DU SUD-EST

113. Les ministres ont réaffirmé la position du Mouvement relative à l'Asie du Sud-Est telle qu'elle est exprimée aux paragraphes 139 et 140 de la Déclaration politique du huitième Sommet.

114. Les ministres se sont félicités de la réunion officieuse tenue à Djakarta du 25 au 28 juillet 1988, et ils ont demandé à toutes les parties concernées de redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement rapide du problème.

115. Les ministres ont souligné l'importance de l'initiative prise par le président du Mouvement d'examiner les possibilités et les perspectives qu'aurait ce dernier de contribuer à un règlement pacifique au Kampuchea. Ils ont été d'avis que cette initiative et la réunion officielle de Djakarta devaient se compléter et se renforcer mutuellement et que le Mouvement devait apporter son soutien inappréciable à l'initiative régionale lancée à Djakarta.

XI. COREE

116. Les ministres ont noté avec inquiétude que, en dépit des aspirations du peuple coréen à la réunification pacifique de sa patrie, la Corée restait divisée, ce qui constituait une menace potentielle pour la paix.

117. Ils se sont félicités de l'attitude du peuple coréen qui oeuvre pour la réunification pacifique de sa patrie sans ingérence étrangère aucune, par le dialogue et la concertation entre le Nord et le Sud, conformément aux trois principes d'indépendance, de réunification pacifique et de grande unité nationale énoncés dans la Déclaration commune Nord-Sud du 4 juillet 1972.

118. Ils ont exprimé l'espoir que la réalisation du désir de réunification pacifique du peuple coréen sera favorisée à bref délai par la promotion de la confiance mutuelle et la réconciliation entre le Nord et le Sud, la réduction graduelle et équilibrée des forces armées dans la péninsule coréenne et le retrait de la région de toutes les forces étrangères.

XII. ASIE DU SUD-OUEST

119. Ayant analysé l'évolution de la situation en Asie du Sud-Ouest, les ministres se sont déclarés profondément satisfaits de la conclusion des accords relatifs au règlement de la situation en Afghanistan, signés à Genève le 14 avril 1988. Considérant que ces accords représentent un succès historique qui fraye la voie à l'instauration de la paix dans le pays, ils ont exprimé l'espoir qu'ils contribueront à un règlement global qui permettra aux réfugiés de regagner leurs foyers dans la sécurité et dans l'honneur, tel que cela apparaît dans les accords, et qu'ils promouvoir des conditions de paix et de sécurité dans la région et au plan international.

120. S'étant félicités des efforts consentis par quelques Etats qui ont fait preuve de sens des responsabilités et de pragmatisme politique, et en particulier par les Nations Unies, les ministres ont déclaré à cet égard que les accords de Genève du 14 avril 1988 constituaient une preuve exceptionnelle

des possibilités qu'offrent les mécanismes de règlement pacifique des différends fournis par les Nations Unies et les principes du Mouvement des non-alignés.

121. Les ministres ont rappelé que dans l'accord auquel sont parvenus les quatre signataires des accords de Genève, un règlement global impliquait le soutien le plus large et la participation immédiate de tous les secteurs de la population afghane, la meilleure garantie en étant la constitution d'un gouvernement afghan largement représentatif. Tout en reconnaissant que les questions concernant le gouvernement de l'Afghanistan relevaient de la juridiction exclusive de ce pays et ne pouvaient donc être réglées que par le peuple afghan lui-même, les ministres ont exprimé l'espoir que tous les secteurs de la nation afghane, qu'ils vivent à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, agiraient de manière urgente avec la sagesse politique nécessaire pour le rétablissement de la paix.

122. Les ministres ont exprimé leur confiance dans le fait que la mise en oeuvre stricte et réelle et la non-violation des dispositions des accords auraient un impact positif sur le processus de paix, en vue de parvenir à un règlement global de toutes les questions au bénéfice du peuple afghan. Ils ont réaffirmé le droit du peuple afghan de poursuivre ses objectifs politiques, sociaux et économiques sans entraves, ni pressions, ni ingérence étrangère.

XIII. LE CONFLIT ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

123. Les ministres ont accueilli avec une profonde satisfaction la décision des gouvernements de la République islamique d'Iran et de la République d'Iraq d'accepter l'application de la résolution 598 du Conseil de sécurité sur la fin de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, et en particulier la cessation des hostilités à partir du 20 août 1988 et le début des pourparlers directs engagés sous les auspices du secrétaire général des Nations Unies en vue d'un règlement global, juste, honorable et durable du conflit.

124. Les ministres ont exprimé leur reconnaissance au secrétaire général des Nations Unies, au Conseil de sécurité, en particulier à ses membres appartenant au Mouvement, pour leurs efforts permanents en faveur de la paix, ainsi qu'aux pays qui ont décidé d'apporter leur contribution au Groupe des observateurs militaires des Nations Unies dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq (UNIIMOG).

125. Ayant pris note de la réunion tenue à Genève le 25 août sous les auspices du secrétaire général des Nations Unies, les ministres ont invité les deux parties à coopérer de bonne foi avec le secrétaire général en vue de parvenir à une entente

commune sur les autres dispositions de la résolution 598 du Conseil de sécurité, ainsi que sur les procédures et le calendrier de leur application.

126. Rappelant leur position précédente en ce qui concerne le conflit entre l'Iran et l'Iraq, les ministres ont exprimé leur conviction que le succès des négociations en vue d'un règlement global et durable du problème contribuera grandement à renforcer l'unité du Mouvement des pays non alignés et le rôle qu'il joue dans le règlement des problèmes internationaux.

XIV. LA DESTRUCTION D'UN AVION DE LIGNE IRANIEN PAR LES ETATS-UNIS

127. Rappelant la résolution 618 du Conseil de sécurité en date du 20 juillet 1988, les ministres ont profondément déploré la destruction d'un avion de ligne iranien par un missile lancé depuis un navire de guerre des Etats-Unis dans le détroit d'Ormuz. Ils ont demandé instamment à toutes les Parties à la Convention de Chicago de 1944 relative à l'aviation civile internationale d'observer strictement en toutes circonstances les lois et pratiques internationales concernant la sécurité de l'aviation civile, notamment ceux qui figurent dans les annexes de ladite convention, afin d'éviter la répétition de tels incidents. Ils ont aussi souligné le droit de la République islamique d'Iran et autres gouvernements concernés de réclamer, aux termes du droit international, une compensation pour les pertes humaines et les dommages matériels subis.

XV. NOUVELLE-CALEDONIE

128. Les ministres ont reconnu que la région du Pacifique sud comprend un grand nombre de territoires non encore autonomes et ils ont réaffirmé le droit de tous les peuples, quelle que soit l'importance de leur population ou de leur territoire, de décider de leur propre destin, à l'abri de toute ingérence étrangère.

129. A cet égard, les ministres se sont de nouveau prononcés en faveur de l'autodétermination et de l'accession rapide de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance, conformément aux droits et aspirations du peuple autochtone et de manière à garantir les droits et les intérêts de tous ses habitants, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960.

130. Les ministres ont déploré que la violence ait fait des victimes dans l'île d'Ouvea à la fin avril et au début mai de l'année en cours, et que les événements aient conduit à de violents affrontements.

131. Les ministres ont noté avec satisfaction que les autorités françaises et la population de la Nouvelle-Calédonie avaient entamé un dialogue sur le statut juridique du territoire et que des mesures avaient été adoptées en vue de promouvoir son développement politique, économique et social, créant ainsi des conditions lui permettant d'avancer pacifiquement vers l'autodétermination et l'indépendance.

132. Les ministres ont exhorté les parties concernées à poursuivre le dialogue et à s'abstenir de toute violence, dans l'intérêt de l'ensemble de la population de la Nouvelle-Calédonie, et ils ont demandé instamment que la question de la Nouvelle-Calédonie continue de faire l'objet d'un examen attentif de la part des Nations Unies jusqu'à ce que les conditions soient réunies pour une autodétermination acceptable à l'échelle internationale, conformément à la pratique et aux principes de cette organisation.

XVI. LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

133. Les ministres ont exprimé leur inquiétude devant la détérioration de la situation au Moyen-Orient due à l'occupation israélienne continue de la Palestine, du Golan syrien et de parties du Sud-Liban, ainsi qu'à la politique et aux pratiques d'Israël qu'illustrent ses actes d'agression expansionnistes dans la région, lesquels menacent sérieusement la paix et la sécurité internationales.

134. Les ministres ont réaffirmé la solidarité agissante du Mouvement des pays non alignés avec les pays arabes victimes de l'agression israélienne et avec le peuple palestinien dans la juste lutte qu'il mène sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime, pour la restauration des droits nationaux qui lui ont été illégalement retirés et la restitution des territoires occupés.

135. Les ministres ont réaffirmé l'engagement de leurs gouvernements à soutenir les Etats arabes de première ligne et l'OLP face aux menaces et à l'agression israéliennes, ainsi que leur lutte pour libérer leurs territoires.

136. Les ministres ont rappelé que, conformément à la Déclaration de Harare, la question de la Palestine est au coeur même de la crise du Moyen-Orient et à l'origine du conflit arabo-israélien. Ils ont aussi condamné tout accord ou traité ayant pour effet de violer ou de transgresser les droits de la nation arabe du peuple palestinien tels qu'ils sont reconnus par le Mouvement des pays non alignés conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes. Ils ont aussi condamné toute initiative qui violerait ces droits ou qui ferait

obstacle à la libération de Jérusalem et des territoires arabes et palestiniens occupés et empêchant le peuple palestinien arabe d'exercer ses droits inaliénables. Ils ont condamné toute solution unilatérale et partielle.

137. Les ministres ont à nouveau souligné qu'une paix juste et globale dans la région ne pouvait se fonder que sur le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et sur la restauration de tous les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit au retour dans sa patrie, le droit à l'autodétermination sans ingérence étrangère et le droit de créer son propre Etat indépendant et souverain sur son territoire national, conformément à la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 22 novembre 1974, et autres résolutions pertinentes.

138. Les ministres ont souligné l'urgente nécessité de convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément au paragraphe 6 de la Déclaration de Genève, à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 13 décembre 1983 et à la résolution 42/66 D du 2 décembre 1987, en vue d'aboutir à un règlement juste et global du problème du Moyen-Orient, fondé essentiellement sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain sur son territoire national, la Palestine, comme prévu dans la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 22 novembre 1974 et la résolution ES-7/2 du 29 juin 1980. Ils ont souligné que la participation à la Conférence, sur un pied d'égalité, de toutes les parties directement intéressées par le conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et les membres permanents du Conseil de sécurité, était une condition *sine qua non* pour que soient atteints les objectifs de la Conférence. Aussi ont-ils demandé instamment au Conseil de sécurité des Nations Unies d'envisager la constitution d'une commission préparatoire où siègeraient les membres permanents du Conseil, qui serait chargée d'examiner les voies et moyens permettant d'assurer la tenue de la Conférence internationale prévue par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 38/58 C relative à la crise au Moyen-Orient, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'ONU concernant le conflit arabo-israélien. Ils ont également souligné qu'il incombait au Conseil de sécurité de fournir un cadre institutionnel qui garantisse le respect des accords résultant de la Conférence.

139. Les ministres ont vivement condamné l'implantation de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes et palestiniens occupés, la judaïsation de Jérusalem et sa proclamation comme capitale d'Israël, et ils ont réaffirmé

que toutes les mesures prises pour modifier les caractéristiques politiques, culturelles, religieuses, démographiques et autres des territoires arabes et palestiniens occupés étaient illégales, nulles et non avenues.

140. Les ministres sont convenus de demander aux Nations Unies de prendre des mesures effectives et d'imposer à Israël les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte en vue de forcer un retrait total et immédiat des forces israéliennes et de mettre fin à l'occupation de tout le territoire palestinien ainsi que des autres territoires arabes, y compris la ville d'Al Qods (Jérusalem), occupés depuis 1967.

141. Les ministres ont condamné Israël pour sa persistance à occuper le Golan arabe syrien et à ne pas appliquer les résolutions pertinentes des Nations Unies, en violation flagrante des dispositions de la Convention de La Haye de 1907 et de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Ils ont réaffirmé que la décision d'Israël, prise le 14 décembre 1981, d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le Golan syrien occupé est nulle et non avenue, et considérée comme un acte d'agression aux termes de l'Article 39 de la Charte des Nations Unies.

142. Les ministres ont condamné les mesures arbitraires imposées par Israël aux habitants du territoire occupé du Golan syrien occupé dans le but de détruire leurs racines culturelles et historiques ainsi que leur identité arabe syrienne. De même ils ont condamné les mesures illégales consistant à établir des colonies de peuplement juives et à modifier la structure démographique et socio-économique sur le Golan syrien occupé.

143. Les ministres ont renouvelé leur soutien total à la lutte menée par la République arabe syrienne pour libérer ses terres occupées. Ils ont salué la résistance continue des habitants arabes syriens des hauteurs du Golan contre l'occupation et l'oppression israéliennes et ils ont demandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures effectives, notamment l'application des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour obliger les forces d'occupation à se retirer immédiatement des territoires arabes syriens.

144. Les ministres ont condamné l'"alliance stratégique" conclue entre les Etats-Unis d'Amérique et Israël, soulignant qu'elle renforce le régime expansionniste de Tel-Aviv qui cherche à déstabiliser la région et qu'elle l'encourage à poursuivre et à accentuer sa politique d'agression. Ils ont condamné en particulier la politique des Etats-Unis d'Amérique qui à développer les industries militaires en Israël et à ent...

cet Etat dans leur Initiative de défense stratégique. Aussi ont-ils considéré cette alliance comme une menace pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde.

145. Les ministres ont exprimé leur profonde appréciation aux Etats africains pour leur rejet de l'accord conclu entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Israël en date du 22 février 1988, accord qui contrevient aux termes de la résolution 9/1 en date du 5 février 1982; pour s'être abstenus de recevoir toute assistance provenant d'Israël dans le cadre du Programme; pour avoir condamné les tentatives d'infiltration d'Israël dans les marchés des pays en développement sous le couvert de l'assistance technique fournie par les Nations Unies. Ils ont enjoint au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'annuler cet accord et de ne pas s'en tenir uniquement à son blocage.

146. Les ministres ont condamné énergiquement l'exploitation par Israël des ressources et richesses naturelles des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés au mépris des Conventions de La Haye et de Genève et du principe de la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources et richesses naturelles, et ils ont lancé un appel à tous les Etats et à toutes les institutions internationales pour qu'ils s'abstiennent de reconnaître l'autorité d'Israël et de coopérer de quelque façon que ce soit avec ce régime.

147. Les ministres ont réaffirmé leur adhésion à la résolution adoptée lors de la septième Conférence au sommet tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, priant instamment les pays non alignés d'oeuvrer en faveur du boycottage d'Israël dans les domaines diplomatique, économique, commercial, financier, militaire et culturel ainsi qu'en matière de transport maritime et aérien, et ils ont demandé au Conseil de sécurité d'appliquer les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies afin de contraindre Israël à mettre fin à l'occupation des territoires arabes et palestiniens et de permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits nationaux, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et autres institutions internationales et aux recommandations du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien adoptées par l'Assemblée générale.

148. Les ministres ont exprimé leur soutien total à la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient en vue de réduire les tensions et de renforcer la sécurité dans la région, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier à la résolution S-10/12, du 30 juin 1978. A cette fin, ils ont fait appel au secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il prenne des mesures concrètes afin d'établir des conditions favorables à la création

d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient. Ils ont condamné la persistance d'Israël à poursuivre une politique nucléaire militaire qui a dispersé tous les efforts déployés pour la réalisation de cet objectif impossible à réaliser à moins qu'Israël ne se conforme aux résolutions adoptées par les Nations Unies qui lui enjoignent d'adhérer au traité sur l'interdiction de la prolifération d'armes nucléaires, de soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de détruire tout ce qu'il dispose d'armes nucléaires et de vecteurs et de cesser la production de telles armes.

149. Les ministres ont souligné la nécessité de prendre d'urgence des mesures appropriées pour faire échec à la menace qu'Israël représentait pour la sécurité régionale de l'Afrique, compte tenu de son étroite coopération avec le régime d'apartheid d'Afrique du Sud dans les domaines militaire, économique et nucléaire, laquelle contribue à perpétuer l'occupation illégale de la Namibie et à renforcer l'appareil d'agression et de répression du régime criminel de l'apartheid contre les peuples d'Afrique du Sud et des Etats voisins.

150. Les ministres ont énergiquement condamné la nouvelle agression terroriste commise par Israël, le 16 avril 1988, contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Tunisie, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des normes de conduite internationales, et au cours de laquelle ont trouvé la mort M. Khalil Al-Wazir ("Abou Jihad"), commandant en chef adjoint des forces armées de l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que d'autres ressortissants palestiniens et tunisiens. A cet égard, ils ont noté que cette nouvelle agression, contre la Tunisie, venant après celle du 1^{er} octobre 1985, montrait une fois de plus le mépris absolu d'Israël envers la résolution 573 (1985) du Conseil de sécurité, et ils ont exprimé leur soutien et leur solidarité avec le peuple et le gouvernement tunisiens et avec l'OLP. Ils ont rappelé également la résolution 611 (1988) du Conseil de sécurité, portant condamnation de l'agression du 16 avril 1988, invitant les Etats membres à prendre des mesures en vue d'empêcher de tels actes contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, et exprimant sa décision d'adopter les mesures pertinentes en vue de sa mise en oeuvre.

XVII. L'AGRESSION ISRAELIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES

151. Les ministres ont une nouvelle fois condamné Israël pour son agression armée contre les installations nucléaires irakiennes consacrées à des fins pacifiques, ce qui viole le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le droit inaliénable des peuples d'utiliser l'énergie

nucléaire à des fins pacifiques. Ils ont redemandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures effectives pour garantir l'application de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, laquelle, entre autres, invite instamment Israël à soumettre d'urgence ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA. Les ministres ont noté qu'Israël ne s'était pas encore engagé à ne pas attaquer ni menacer d'attaquer les installations nucléaires en Iraq ou ailleurs, en violation de la Charte des Nations Unies. Ils ont également demandé que le point intitulé "Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales" soit maintenu à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies tant qu'Israël ne se conformera pas à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité.

XVIII. LA QUESTION DE PALESTINE

152. Les ministres ont réaffirmé que le Mouvement des pays non alignés dans son ensemble s'était engagé à soutenir le peuple palestinien dans sa juste lutte pour la libération de sa patrie et pour le rétablissement de ses droits nationaux inaliénables.

153. Les ministres ont souligné qu'un règlement global, juste et durable du problème du Moyen-Orient ne pouvait être obtenu sans le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et le rétablissement de l'exercice en Palestine des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit au retour, le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance nationale et le droit de créer un Etat souverain et indépendant en Palestine, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes.

154. Les ministres ont réaffirmé leur ferme soutien à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, et ils ont souligné que seule l'OLP représentait de plein droit le peuple palestinien. Ils ont réaffirmé le droit de l'OLP de participer en toute indépendance et en toute légalité, conformément au droit international, à toutes les initiatives, conférences et activités internationales ayant pour objectif de garantir le respect et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, tels que stipulés dans la résolution 3236 (29), en date du 22 novembre 1974 de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution 2, en date du 29 juin 1980, de la septième session extraordinaire d'urgence, et de la résolution 38/58 C, en date du 13 décembre 1983.

155. Les ministres ont affirmé le droit indiscutable de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de participer aux sessions et travaux de l'Assemblée générale ainsi qu'à ceux des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies en qualité d'observateur. Le droit de l'OLP de disposer d'une mission au siège des Nations Unies à New York ainsi que de bureaux et autres facilités pratiques, et le droit de son personnel d'entrer et de séjourner aux Etats-Unis dans l'exercice de ses fonctions ont été réaffirmés par les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session ordinaire et à sa reprise. Les ministres ont reconnu l'importance de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice en la matière.

156. Les ministres ont pris note avec grande satisfaction des résultats de la réunion du Conseil national palestinien (CNP), qui s'est tenue à Alger du 20 au 25 avril 1987, et qu'ils ont considérée comme une victoire remarquable pour le peuple palestinien. A cette occasion, ils ont adressé leurs sincères remerciements au président Chadli Benjedid et au peuple algérien, qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer le succès de cette réunion. De même, les ministres se sont félicités du fait que la Ligue des Etats arabes ait tenu une conférence au sommet à Alger, du 7 au 9 juin 1988, pour délibérer du soulèvement du peuple palestinien dans les territoires occupés.

157. Les ministres se sont félicités des efforts importants déployés par le Comité des neuf pays non alignés sur la Palestine comprenant l'Algérie, le Bangladesh, Cuba, l'Inde, l'Organisation de libération de la Palestine, le Sénégal, la Yougoslavie, la Zambie et le Zimbabwe, pour contribuer à résoudre la question de Palestine, qui est au coeur de la crise du Moyen-Orient. Ils lui ont demandé instamment de poursuivre ses activités en vue de permettre de tenir le plus tôt possible une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en se mettant activement en rapport avec les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies et, par d'autres moyens appropriés, en stimulant et orientant les efforts des pays non alignés pour contribuer à un règlement global, durable et juste du problème. A cet égard, ils ont appuyé sans réserve les communiqués publiés par ce Comité à l'issue des réunions qu'il a tenues à Harare, les 14 et 15 avril 1987, et à Pyongyang, le 10 juin 1987, et ils se sont félicités du soutien qu'il a apporté aux efforts du secrétaire général des Nations Unies tendant à accélérer les travaux préparatoires en vue de la Conférence internationale de la paix. Ils ont pris note du communiqué émis par le Comité lors de sa réunion à Nicosie, en date du 7 septembre 1988.

158. Les ministres se sont déclarés émus devant la situation dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban résultant des agressions israéliennes réitérées contre ces camps. Ils ont insisté à rappeler la responsabilité qui incombait à l'Organisation des Nations Unies quant à l'application des résolutions adoptées par le Conseil de Sécurité qui prévoient le retrait total d'Israël des territoires libanais et sa dissuasion de renouveler de telles agressions contre les camps des réfugiés aux fins d'assurer la sécurité de tous les civils tant libanais que réfugiés palestiniens.

159. Les ministres se sont élevés énergiquement une fois de plus contre la situation des Palestiniens et autres Arabes vivant dans les territoires occupés par Israël qui sont privés de toute protection juridique et sont victimes d'une législation répressive, de la "politique de la poigne de fer", d'arrestations arbitraires en masse, de tortures, de déplacements de personnes, d'expulsions et de destruction de leurs foyers, en violation flagrante des droits de l'homme et des dispositions de la quatrième Convention de Genève. Ils ont condamné Israël pour son refus d'appliquer les dispositions sur les territoires arabes occupés. Ils ont demandé à tous les Etats membres de respecter eux-mêmes cette Convention et de faire en sorte qu'Israël la respecte.

160. Les ministres ont réaffirmé qu'ils rejetaient la politique et toutes les pratiques d'Israël visant à modifier les caractères géographiques de la Palestine et des autres territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, ou à modifier leur structure démographique, particulièrement ses plans pour déplacer et transférer dans d'autres emplacements les camps de réfugiés palestiniens. Ils ont prié à nouveau instamment tous les pays de ne pas reconnaître ces modifications et de cesser toute coopération qui pourrait encourager Israël à poursuivre sa politique et ses pratiques contraires à la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité.

161. Les ministres ont condamné la politique israélienne visant à amener les nouveaux immigrants juifs à s'installer en Palestine occupée et dans le Golan syrien occupé, aux dépens de la population arabe autochtone et au mépris du droit des Palestiniens de rentrer dans leurs foyers et de retrouver leurs biens, et ils ont prié instamment tous les Etats de s'abstenir d'offrir à Israël ou au sionisme mondial de l'aide ou des encouragements, sous quelque forme que ce soit, qui puissent lui permettre de poursuivre sa politique de colonisation et d'expansion dans les territoires arabes occupés. A cet égard, les ministres considèrent que l'octroi de facilités et son encouragement constituent en soi une violation énorme des droits

des Palestiniens et Syriens arabes et en particulier de leur droit de retourner dans leur patrie, dans leurs foyers et dans leurs propriétés.

162. Les ministres ont vigoureusement condamné l'agression commise contre les Lieux saints de Palestine et d'autres territoires arabes occupés. A cet égard, ils ont entièrement appuyé les résolutions pertinentes adoptées par l'Organisation de la Conférence islamique.

163. Les ministres ont renouvelé leur appui au plan de paix arabe adopté par la douzième Conférence arabe au sommet tenue à Fès du 6 au 12 septembre 1982 et réaffirmé par les Sommets arabes, dont le dernier a été la Conférence extraordinaire au sommet des chefs d'Etat arabes, tenue à Alger du 7 au 9 juin 1988. Ils ont appuyé en outre les résolutions adoptées par les conférences arabes et autres conférences internationales pour soutenir le plan de paix arabe .

XIX. LIBAN

164. Les ministres se sont déclarés gravement préoccupés par la situation dangereuse qui persiste au Liban. Ils ont confirmé les résolutions antérieures adoptées à cet égard par les pays non alignés, particulièrement par la septième Conférence au sommet. Ils ont exigé l'application complète des résolutions 425 et 426 de 1978 ainsi que 508 et 509 de 1982 du Conseil de sécurité, exigeant le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes de tous les territoires libanais et le déploiement de la FINUL et de l'armée libanaise jusqu'aux frontières internationalement reconnues du Liban. Ils ont exprimé aussi leur solidarité avec le peuple et le gouvernement libanais et réaffirmé leur appui total à la sécurité du Liban, à son intégrité territoriale et à son droit d'exercer sa souveraineté sur tout son territoire à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

165. Les ministres ont condamné l'agression israélienne contre le Liban et la poursuite de son occupation de certaines régions du Sud-Liban, ainsi que les pratiques inhumaines des forces d'occupation dans ces territoires, en violation flagrante des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949; ils ont exprimé aussi leur approbation et leur plein appui à la résistance nationale libanaise qui cherche à libérer le Sud-Liban.

166. Les ministres ont condamné Israël pour avoir entrepris la déportation au Liban de citoyens palestiniens des territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza, cette action inhumaine constituant une violation de la souveraineté et de l'intégrité

territoriale de ce pays et une flagrante dérogation à la Quatrième Convention de Genève de 1949. Ils ont demandé à Israël de respecter la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies à cet égard et de s'abstenir de déporter les Palestiniens de leur territoire et de leurs foyers vers le Liban ou tout autre pays.

XX. LE SOULEVEMENT DU PEUPLE PALESTINIEN

157. Les ministres ont pris note que, depuis la Conférence au sommet d'Harare, la situation au Moyen-Orient avait nettement empiré, en particulier à cause des actions des forces d'occupation israéliennes contre la population civile dans les territoires occupés, en violation flagrante des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ils sont parvenus à la conclusion que la situation créée dans les territoires palestiniens occupés par la violence des forces d'occupation représentait une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

168. Les ministres ont condamné les pratiques criminelles des forces d'occupation dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale, notamment l'assassinat de civils palestiniens, les tortures et les blessures infligées aux jeunes, la détention ou l'emprisonnement en masse de ces derniers, les mauvais traitements et les outrages infligés aux femmes et aux enfants, la déportation, l'instauration de l'état de siège, les agressions contre les Lieux saints, y compris la mosquée d'Al-Aqsa, et contre les établissements scientifiques et sanitaires, ainsi que l'usurpation et la destruction de logements.

169. A cet égard, les ministres ont rappelé les résolutions 605 (1987), 607 et 608 (1988) du Conseil de sécurité, déplorant, entre autres, profondément cette politique et ces pratiques d'Israël qui violent les droits de l'homme de la population palestinienne des territoires occupés, notamment le tir à balles de la part de l'armée d'occupation qui tue ou blesse des civils palestiniens sans défense et l'expulsion de Palestiniens des territoires occupés, et demandant à la Puissance occupante de respecter sans délai les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, et de mettre fin immédiatement aux politiques et pratiques qui contreviennent à ses dispositions.

170 Les ministres ont signalé que ces atrocités et ce terrorisme constituaient un des aspects de la "politique de la poigne de fer" appliquée par la Puissance occupante pour renforcer sa politique d'"annexion rampante" des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés.

171. Les ministres ont salué le soulèvement héroïque de la population palestinienne des territoires occupés, le considérant comme un pas en avant dans sa lutte contre la répression et la tyrannie, ont rendu hommage au courage dont elle fait preuve dans sa volonté de libérer les territoires occupés et ont exprimé leur satisfaction devant la contribution ainsi apportée à la consolidation de la solidarité arabe.

172. Les ministres ont souligné en outre l'importance du soulèvement du peuple palestinien en tant que fait historique irréversible et preuve concrète de sa volonté d'avoir son propre Etat, ce qui montre la vanité des efforts d'Israël pour maintenir son occupation de la Palestine. De même, ils ont accueilli avec satisfaction l'appui international croissant au soulèvement du peuple palestinien, action jugée légitime dans le contexte de sa juste lutte pour le recouvrement des droits dont il a été privé et pour l'exercice de sa pleine indépendance.

173. Les ministres ont réitéré l'appel du Mouvement des pays non alignés aux Nations Unies afin qu'elles adoptent de toute urgence des mesures effectives à l'encontre d'Israël, y compris l'application des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte, en vue d'obtenir le retrait total et immédiat de ses troupes et la cessation de son occupation de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes, y compris Jérusalem, illégalement occupés depuis 1967. Ils ont également demandé au Conseil de sécurité de soumettre à titre provisoire les territoires palestiniens au contrôle des Nations Unies afin d'offrir une protection au peuple palestinien.

174. Les ministres ont invité tous les Etats à intensifier leurs pressions sur les autorités d'occupation israéliennes pour les obliger à mettre fin à la guerre d'intimidation et à l'oppression imposées à l'héroïque peuple palestinien et à appliquer des sanctions effectives contre ceux qui commettent ces actes intolérables. A cet égard, ils ont considéré la législation promulguée par certains Etats contre le boycottage d'Israël par les pays arabes comme un acte d'hostilité à l'égard des droits de ceux-ci, et ils ont prié instamment les gouvernements des Etats membres des Nations Unies de mobiliser tout l'appui possible en faveur du soulèvement palestinien.

175. Les ministres ont réaffirmé la volonté de leurs gouvernements de continuer à prêter toute leur assistance au peuple palestinien afin que celui-ci puisse poursuivre sa lutte visant à mettre un terme à l'occupation israélienne et à recouvrer ses droits nationaux inaliénables. Ils ont rendu hommage à la Ligue des Etats arabes pour son engagement à fournir à la population palestinienne des territoires occupés les moyens de vie et de résistance nécessaires ainsi qu'une assistance financière suffisante, pendant toute la durée du soulèvement,

en coordination avec l'OLP et par le biais du "Fonds pour le soulèvement" que celle-ci a créé à cet effet, ainsi qu'à travers d'autres organismes internationaux et mécanismes disponibles. De même, ils se sont félicités de l'engagement pris par la Ligue arabe d'appuyer les Etats ayant des frontières avec Israël pour leur permettre de consolider leur défense et leurs capacités en vue de libérer les territoires arabes occupés.

176. Les ministres ont appelé tous les Etats membres du Mouvement des pays non alignés ainsi que la communauté internationale à prêter un appui accru au soulèvement légitime du peuple palestinien, y compris une assistance financière et matérielle, pour porter secours à la population palestinienne des territoires occupés. Ils ont confié au Comité de neuf pays non alignés sur la Palestine la tâche de suivre de près l'évolution du soulèvement, d'analyser les besoins du peuple palestinien dans les territoires occupés et de formuler des propositions au Bureau de coordination.

XXI. L'OCEAN INDIEN, ZONE DE PAIX

177. Les ministres ont réaffirmé la détermination des Etats non alignés de continuer à oeuvrer pour que soient atteints les objectifs inscrits dans la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, objectifs examinés à la Réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien en juillet 1979, ainsi qu'aux réunions ultérieures du Comité spécial de l'océan Indien. Ils ont de nouveau exprimé la conviction que toute manifestation dans l'océan Indien de la présence militaire des grandes puissances -- bases étrangères, installations militaires, installations d'appui logistique, armes nucléaires et autres armes de destruction massive -- constituait une violation flagrante de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

178. Les ministres ont exprimé leur préoccupation croissante devant le renforcement de la présence militaire des grandes puissances dans la zone de l'océan Indien. Ils ont souligné que cette présence aggravait les tensions et mettait en péril l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique des Etats de la région.

179. Les ministres ont exprimé leur plein appui à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2832 (XX I) du 16 décembre 1971 et ils ont instamment demandé qu'elle soit mise en oeuvre au plus tôt. Ils ont également noté qu'en dépit des efforts des Etats non alignés, la tenue de la Conférence sur l'océan Indien prévue à Colombo (Sri Lanka) avait été indûment retardée en raison de l'attitude peu

coopérative adoptée par certains Etats. Ils ont instamment prié le Comité spécial des Nations Unies d'achever les préparatifs de la Conférence en se conformant strictement à son mandat.

180. Les ministres ont décidé de poursuivre leurs efforts afin que la Conférence sur l'océan Indien se tienne à Colombo le plus tôt possible, au plus tard en 1990. A cet égard, ils ont demandé instamment à tous les membres permanents du Conseil de sécurité et aux utilisateurs maritimes importants de participer pleinement et activement à la Conférence et de coopérer aussi avec les Etats du littoral et de l'arrière-pays, coopération qui est essentielle au succès de la Conférence.

XXII. ANTARCTIQUE

181. Les ministres ont réaffirmé leur conviction que, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, il fallait que l'Antarctique soit, et cela pour toujours, exclusivement utilisé à des fins pacifiques, qu'il ne devienne pas le théâtre ou l'objet de dissensions internationales et qu'il soit accessible à toutes les nations et ils ont constaté que l'Antarctique intéressait l'ensemble de l'humanité, notamment pour ce qui est de la paix et de la sécurité internationales, de l'économie, de l'environnement, de la recherche scientifique et de la météorologie, et ils ont rappelé leur conviction que cet intérêt pourrait être renforcé si les Nations Unies étaient tenues parfaitement au courant des faits nouveaux dans l'Antarctique. Les ministres se sont aussi déclarés convaincus que toute mise en valeur des ressources de l'Antarctique devait assurer le maintien de la paix et la sécurité internationales ainsi que la protection de l'environnement et profiter à l'humanité tout entière. A cet égard, ils ont aussi réaffirmé que tous les Etats membres des Nations Unies avaient un intérêt légitime dans une telle exploitation.

182. Les ministres ont pris note des diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier des résolutions 42/46 A et B, qui réaffirment notamment le principe selon lequel la communauté internationale avait le droit d'être informée de tous les aspects de la question de l'Antarctique de manière que les Nations Unies puissent agir comme dépositaire central de toutes ces informations, qui demandent aux parties consultatives au Traité d'inviter le secrétaire général ou son représentant à toutes leurs réunions, y compris leurs réunions consultatives, et ils ont lancé un appel aux parties consultatives au Traité sur l'Antarctique pour qu'elles prennent d'urgence des mesures en vue d'exclure aussi rapidement que possible la participation du régime raciste d'apartheid d'Afrique du Sud à ces réunions; ils ont été également d'avis que l'Organisation des Nations Unies devait rester saisie de la question.

183. Ayant rappelé la résolution 42/46 B qui demande aux parties consultatives au Traité d'imposer un moratoire sur les négociations visant à établir un régime concernant les ressources minérales de l'Antarctique jusqu'à ce que tous les membres de la communauté internationale puissent participer pleinement à ces négociations les ministres ont pris note du fait que les dites parties avaient adopté, le 2 juin 1988, la Convention sur ce régime. Ils ont considéré que cette mesure pourrait entraver les efforts vers un consensus à cet égard au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies et ont exprimé l'espoir que tous les Etats reprendraient leur coopération avec l'Organisation des Nations Unies et participeraient au débat de l'Assemblée générale consacré à ce point dans le but de parvenir à un accord sur toutes les questions concernant l'Antarctique dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies.

184. Les ministres ont noté avec regret que le régime raciste d'*apartheid* d'Afrique du Sud était partie consultative au Traité de l'Antarctique et, considérant la résolution 42/46 A de l'Assemblée générale des Nations Unies, ils ont instamment prié les parties consultatives d'exclure immédiatement ce régime de toute participation à leurs réunions.

XXIII. CHYPRE

185. Ratifiant toutes les déclarations et tous les communiqués antérieurs du Mouvement des non-alignés les ministres ont réaffirmé leur entière solidarité avec le peuple et le gouvernement de la République de Chypre et leur soutien à l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le statut non aligné de la République.

186. Les ministres ont salué les efforts consentis par le secrétaire général des Nations Unies dans l'accomplissement de la mission de bons offices que lui avait confiée le Conseil de sécurité et qui a débouché sur la réunion tenue sous ses auspices à Genève, le 24 août 1988, entre le président de la République de Chypre et le leader de la communauté chypriote turque, M. Rauf Denktaş. Ils ont aussi accueilli favorablement la décision des parties de reprendre les conversations de haut niveau entre les deux communautés le 15 septembre 1988 et d'aboutir à des résultats dans les délais fixés. Ils ont aussi demandé à ce que des efforts soutenus soient déployés en vue d'un dialogue positif et constructif tendant vers des résultats, sur la base des accords de haut niveau de 1977 et de 1979 et conformément aux principes et résolutions des Nations Unies et aux déclarations du Mouvement des non-alignés, de manière à parvenir à un accord entente. Ils ont exprimé l'espoir que toutes les parties feront preuve de bonne volonté et coopéreront pleinement aux dernières démarches du secrétaire général.

187. Les ministres ont exigé le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation et des colons, comme base indispensable au règlement du problème chypriote et ils ont accueilli favorablement la proposition faite par le président de la République de Chypre tendant à sa démilitarisation.

188. Les ministres ont considéré que la proposition du gouvernement de la République de Chypre de tenir sous les auspices des Nations Unies une Conférence internationale portant sur les aspects internationaux de la question méritait d'être examinée sérieusement par la communauté internationale.

189. Les ministres ont souligné qu'il était urgent que les réfugiés puissent retourner de leur plein gré et en toute sécurité dans leurs foyers, que les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les Chypriotes soient respectés, que les disparus soient retrouvés et que la lumière soit faite sur leur sort dans les meilleurs délais.

190. Les ministres ont considéré que la situation de fait créée par le recours à la force des armes et à des mesures unilatérales, situation qu'ils ont déplorée, devrait être modifiée et ne devrait en aucune manière influencer sur la solution du problème.

191. Les ministres ont demandé au Groupe de contact des pays non alignés de continuer à suivre de près la situation.

XXIV. LA MEDITERRANEE

192. Les ministres ont réaffirmé leur soutien à la transformation de la région méditerranéenne en une zone de paix, de sécurité et de coopération, libérée de tout conflit et d'affrontement, et ont exprimé leur ferme appui au renforcement de la sécurité et de la coopération dans le bassin méditerranéen, objectif qui a déjà fait l'objet de déclarations antérieures du Mouvement et de résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

193. Ayant examiné la situation en Méditerranée, les ministres ont déploré le maintien dans la région de forces militaires et navales dotées de capacité nucléaire, ainsi que l'existence de foyers de crise, d'occupation et d'agression. Ils ont souligné qu'aucun motif ou prétexte ne pouvait justifier la menace ou le recours à la force, l'ingérence dans les affaires intérieures des pays méditerranéens et la création de situations susceptibles d'avoir de telles conséquences.

194. Les ministres ont invité tous les Etats, en particulier les autres Etats européens riverains de la Méditerranée, à observer les dispositions de la Déclaration de La Valette, notamment à respecter strictement le principe de non-recours à la force

ou à la menace de recours à la force, et les ont instamment priés de ne pas faire usage de leurs armements, de leurs forces, de leurs bases et autres installations militaires contre les Etats méditerranéens non alignés et de ne pas permettre aux forces étrangères d'utiliser leurs territoires, leurs eaux territoriales ou leurs espaces aériens pour mener des agressions contre les pays non alignés.

195. Les ministres ont noté avec satisfaction que tous les pays méditerranéens prenaient toujours plus conscience de la nécessité de redoubler d'efforts afin de résorber les différends dans la région, comme l'atteste le débat sur la question de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies et dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Les ministres ont souligné notamment qu'il fallait poursuivre ces efforts afin que les progrès réalisés en Europe aient les répercussions voulues dans la région méditerranéenne. De même, ils ont insisté sur le fait que toutes les mesures, ainsi que tout accord sur le désarmement, devraient englober la Méditerranée.

196. Les ministres ont accueilli avec ferveur les décisions adoptées par les ministres des Affaires étrangères des pays non alignés riverains de la Méditerranée à leur réunion de Brioni (Yougoslavie), les 3 et 4 juin 1987, ainsi que les activités engagées dans ce cadre en faveur d'un dialogue franc et constructif sur la sécurité et la coopération en Méditerranée. Ils se sont félicités tout spécialement des efforts déployés à partir de la réunion de Brioni pour entamer le dialogue avec d'autres pays européens, en particulier les riverains de la Méditerranée, en vue de renforcer les liens de coopération. A cet égard, ils se sont félicités de la tenue de la prochaine réunion ministérielle des pays méditerranéens non alignés à Alger, début 1989.

XXV. L'AGRESSION DES ETATS-UNIS CONTRE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

197. Rappelant les déclarations antérieures du Mouvement ainsi que la résolution 41/38 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 20 novembre 1986, les ministres ont réitéré leur plein appui et leur solidarité totale à la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire et ont demandé aux Etats-Unis de se conformer à ladite résolution et de verser à la Jamahiriya arabe libyenne des indemnités pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels qu'elle a subis.

XXVI. EUROPE

198. Les ministres se sont félicités des efforts entrepris pour réduire la tension en Europe, où la forte concentration d'arsenaux militaires et la séparation la plus marquée des Etats en blocs rivaux compromettent la paix et la sécurité internationales. A cet égard, ils ont estimé que l'accord conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination des missiles nucléaires à moyenne et à courte portée revêtait une importance historique pour l'avenir de l'Europe.

199. Les ministres ont également exprimé l'espoir que la prochaine session de suivi à Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) aboutisse à des accords concrets de désarmement d'instauration de la confiance, de coopération économique, scientifique et technologique sur un pied d'égalité entre les pays développés et les pays en développement et à des avancées dans le domaine du respect des droits de l'homme.

200. Ils ont noté avec une grande satisfaction la contribution importante et constructive des pays neutres et des pays non alignés européens à cet égard. La volonté de ces pays de donner vie aux principes et aux objectifs de l'Acte final et d'encourager le processus de la CSCE sur un pied d'égalité constitue un facteur important pour le relâchement des tensions entre l'Est et l'Ouest.

201. Les ministres ont souligné, dans le contexte plus large de la sécurité internationale, l'étroite interdépendance entre la sécurité de l'Europe et celle de toute la région méditerranéenne ainsi que la nécessité d'étendre les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité en Europe à la Méditerranée. A cet égard, ils ont souligné le rôle spécial joué par les pays non alignés de la Méditerranée dans le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région et ils ont appuyé les efforts de ces derniers pour examiner avec les pays participant à la CSCE, sur une base de pleine égalité, toutes les questions concernant la sécurité et la coopération en Méditerranée.

XXVII. AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

202. Les ministres ont accueilli avec satisfaction la concertation et la coordination croissantes entre les Etats de la région. A cet égard, ils ont exprimé leur satisfaction devant les travaux importants accomplis par le Mécanisme permanent de concertation et de consultation politique, créé par l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Mexique, le Panama, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela en faveur de la coopération et de la coordination latino-américaines et du renforcement de la capacité

de la région de trouver par ses propres efforts des solutions à ses problèmes, dans le plein exercice de son autonomie et de son indépendance.

203. Les ministres ont également souligné le rôle de plus en plus important que joue le Système économique latino-américain (SELA) en tant que mécanisme de consultation, de coordination et de coopération pour les questions économiques de la région. Ils ont également mis l'accent sur l'importance du dialogue engagé par les ministres des Affaires étrangères de l'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre des réunions du Conseil latino-américain du SELA. Les ministres ont remarqué que ces processus sont pleinement conformes aux principes du non-alignement.

204. Les ministres ont rappelé la profonde préoccupation exprimée par la huitième Conférence au sommet de Harare à propos de la situation prévalant en Amérique centrale, qui continue, malgré les efforts consentis par certains pays de la région, de constituer l'un des principaux points de tension dans le monde et fait peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales. Ils ont noté avec tout autant d'inquiétude que les politiques d'ingérence et d'intervention dans les affaires intérieures des Etats de la région se poursuivaient, et qu'en particulier des actes d'agression, des attaques militaires et autres formes de terrorisme d'Etat continuaient d'être commis contre la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale, la stabilité et l'autodétermination du Nicaragua.

205. Les ministres ont également rappelé que la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés sur l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue du 9 au 12 mars 1987 à Georgetown, avait abouti à l'Appel pour la paix de Georgetown, dans lequel le Bureau notait que le processus de consolidation économique, d'affirmation démocratique et d'unité régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes exigeait la paix et la stabilité, qui étaient gravement compromises par les menaces que le conflit centre-américain faisait peser sur les principes et les valeurs indispensables à la paix et à la sécurité de la région. Ils ont souligné que l'Appel pour la paix de Georgetown reconnaissait également le rôle crucial joué par le Groupe de Contadora dans la recherche de la paix dans la région et demandait à tous les pays d'Amérique centrale d'agir dans ce cadre. A cet égard, les ministres ont félicité le Comité des neuf pays non alignés sur l'Amérique centrale pour les efforts qu'ils ont déployés, dans l'exercice du mandat défini dans l'Appel, afin de promouvoir un règlement pacifique de la crise en Amérique centrale, et l'ont prié de poursuivre ces efforts.

206. Les ministres se sont félicités de l'Accord de paix signé par les cinq présidents d'Amérique centrale au Guatemala le 7 août 1987 (Esquipulas II) et ont demandé à la communauté internationale d'approuver et de soutenir ce plan de recherche d'une solution pacifique au conflit centre-américain. A cet égard, ils ont demandé au gouvernement des Etats-Unis de coopérer à l'application de l'Accord de paix en arrêtant son soutien aux *contras* qui déstabilisent le Nicaragua et en cessant de lancer des menaces d'intervention militaire directe pour renverser le gouvernement légitime de ce pays. Ils ont réaffirmé leur soutien à la poursuite des efforts de paix du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui et réaffirmé leur conviction que ces groupes représentaient une initiative régionale authentique qui mènerait au règlement pacifique de la crise d'Amérique centrale. Ils ont aussi exprimé l'espoir que les efforts consentis pour un cessez-le-feu définitif seraient couronnés de succès.

207. Les ministres ont demandé aux gouvernements d'Amérique centrale de continuer à faire preuve de volonté politique en faveur de la paix. Ils les ont priés instamment de respecter les engagements pris dans l'Accord de paix selon les termes et les conditions de simultanéité qui y sont fixés. A cet égard, ils ont félicité le gouvernement du Nicaragua et les autres gouvernements d'Amérique centrale qui ont déjà pris des mesures en vue de l'application de cet accord. Ils ont considéré que ces mesures démontraient clairement l'appui de ces gouvernements à la cause de la paix en Amérique centrale et leur volonté évidente de respecter la "Procédure à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale".

208. Les ministres ont fait l'éloge de l'objectivité et de l'impartialité des démarches de la Commission internationale de vérification et de suivi des Accords d'Esquipulas II, soulignant qu'il était urgent de procéder immédiatement aux vérifications sur place pour tous les engagements figurant dans l'accord, notamment ceux relatifs aux questions de sécurité et à la cessation de l'aide aux forces irrégulières et aux mouvements insurrectionnels, ainsi qu'à la non-utilisation de territoires comme bases d'agression contre d'autres Etats et à un cessez-le-feu. De même, ils ont rappelé que le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui, réunis à Tlatelolco le 27 juin 1988, avaient signalé qu'il était important de mettre en place un mécanisme de vérification des engagements pris en matière de sécurité. Les ministres ont aussi demandé au secrétaire général des Nations Unies et au secrétaire général de l'Organisation des Etats américains ainsi qu'aux ministres des Affaires étrangères du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui d'apporter toute leur collaboration pour assurer la vérification et le suivi prévus dans les Accords d'Esquipulas II.

209. Les ministres ont accueilli avec satisfaction l'adoption de la résolution 42/1 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui exprimait le soutien de celle-ci à l'Accord du Guatemala, exhortait la communauté internationale à accorder son plein appui aux efforts des gouvernements centre-américains pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale, demandait au secrétaire général des Nations Unies d'accorder son soutien le plus ample aux efforts en faveur de la paix, priait instamment la communauté internationale d'accroître son assistance technique, économique et financière aux pays centre-américains et demandait au secrétaire général de mettre en oeuvre un plan spécial de coopération pour l'Amérique centrale. A cet égard, les ministres ont accueilli avec satisfaction l'appui donné par le secrétaire général aux efforts consentis par les gouvernements centre-américains en faveur de la paix et ils lui ont demandé de continuer de coopérer à la recherche d'un règlement pacifique et négocié en Amérique centrale. De même ils ont considéré que l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution 42/231, en date du 20 mai 1988, intitulée "Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale", constituait une importante contribution à ces efforts et ont invité tous les Etats membres à en respecter pleinement les dispositions. Ils ont aussi pris note avec satisfaction de la contribution politique et économique de la Communauté économique européenne.

210. Les ministres, notant que la huitième Conférence au sommet avait déjà exhorté les Etats-Unis à respecter l'arrêt du 27 juin 1986 de la Cour internationale de justice les invitant à mettre un terme à leurs actes hostiles contre le Nicaragua et à verser à ce pays des réparations pour les dommages causés, ont demandé à nouveau aux Etats-Unis de respecter immédiatement cette décision de la Cour internationale de justice. Un appel a été lancé à ce propos aux Etats pour qu'ils mettent en application l'article 94 (chapitre XIV) de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

211. Les ministres ont exprimé une nouvelle fois leur solidarité avec le Nicaragua et ont exigé l'arrêt immédiat de toutes les menaces et agressions contre ce pays, y compris les attaques, le financement des *contras* et les mesures économiques coercitives, qui augmentent le risque d'un conflit généralisé. Ils ont demandé à tous les membres du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'au reste de la communauté internationale d'apporter le soutien et l'aide nécessaires au Nicaragua, en particulier dans le domaine de l'énergie, pour préserver son droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale.

212. Les ministres ont accueilli avec satisfaction l'ouverture du dialogue entre le gouvernement constitutionnel de la République du Nicaragua et les *contras*. Ils ont considéré que l'accord concerté à Sapoá, en date du 23 mars 1988, et les réunions suivantes entre les deux parties constituaient des faits positifs qui réaffirmaient l'importance du dialogue dans l'esprit d'Esquipulas II, et ils ont exprimé l'espoir que les conversations se poursuivront jusqu'à l'établissement d'un cessez-le-feu définitif et d'une paix stable et durable au Nicaragua.

213. Les ministres ont exprimé à nouveau leur profonde inquiétude devant la dégradation persistante de la situation régnant en El Salvador et devant l'intervention croissante d'une puissance extra-régionale qui a encore intensifié le conflit armé à travers le pays et aggravé les problèmes économiques, politiques et sociaux. Aussi ont-ils demandé à tous les Etats, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale de s'abstenir d'intervenir dans la situation intérieure d'El Salvador et de suspendre toutes les livraisons d'armes et toute autre forme d'assistance militaire. Ils ont en outre prié le gouvernement des Etats-Unis d'adopter une attitude constructive en faveur d'une solution politique au problème d'El Salvador.

214. Les ministres ont observé que le dialogue entre le gouvernement et les forces révolutionnaires du Front Farabundo Martí de libération nationale - Front démocratique révolutionnaire (FMLN-FDR) était de nouveau interrompu malgré l'entrée en vigueur des accords d'Esquipulas II et la proposition de règlement politique de ces derniers, fondée sur les principes fondamentaux du non-alignement. Ils ont donc invité les deux parties opposées à reprendre leurs négociations et à les poursuivre pour parvenir à un règlement politique durable et global qui garantisse la souveraineté nationale et le plein exercice des droits économiques, politiques et sociaux de tous les Salvadoriens. Ils ont également insisté sur la nécessité de reprendre la mise en pratique des accords passés à Panama sur l'évacuation des blessés et des invalides de guerre. A cet égard, ils sont chargé le Comité des neuf pays non alignés d'inviter instamment le gouvernement à respecter cet accord.

215. Les ministres ont regretté l'absence, en El Salvador, des progrès en matière de respect des droits de l'homme et de recherche d'un règlement politique qu'on avait lieu d'espérer après la signature des Accords d'Esquipulas II. Ils ont constaté au contraire que les violations des droits de l'homme avait augmenté d'une façon alarmante par suite d'une répression accrue contre les organisations ouvrières et professionnelles, de la poursuite des arrestations pour motif politique et

de l'intensification des horribles activités des Escadrons de la mort qui continuent d'agir impunément. Ils se sont déclarés préoccupés du préjudice causé à la population civile dans tout le pays par le conflit armé, notamment les bombardements, autres attaques et manoeuvres d'encerclements que les forces gouvernementales pratiquent à l'encontre de la population civile dans les zones contrôlées par les forces insurgées.

216. Les ministres ont réaffirmé la nécessité d'éliminer le colonialisme sous toutes ses formes et manifestations en Amérique latine et dans les Caraïbes et ont réitéré la pleine solidarité des pays non alignés avec les peuples de la région qui sont toujours sous domination coloniale. En conséquence, ils ont demandé aux puissances coloniales de mettre immédiatement en oeuvre dans ces territoires la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont également exprimé leur vive préoccupation devant le fait que les puissances coloniales utilisent les territoires de la région comme bases ou comme ports d'escale pour les navires transportant des armes nucléaires et pour le stockage de telles armes.

217. Les ministres ont condamné le passage de navires équipés d'armes nucléaires et le maintien de bases militaires et de troupes étrangères en l'Amérique latine et dans les Caraïbes, telles que celles existant à Cuba, à Porto Rico et aux îles Malvinas. Ils ont noté avec préoccupation l'intention d'en installer de nouvelles, comme celle envisagée à l'île de Pâques, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité dans la région.

218. Les ministres ont vigoureusement condamné la montée des menaces d'agression et des violations des eaux territoriales et de l'espace aérien de Cuba, notamment par des avions espions, ainsi que le blocus dans les domaines de la finance, du crédit et du commerce. Ils ont réaffirmé la solidarité du Mouvement avec Cuba et son soutien total à sa demande légitime tendant à ce que les Etats-Unis lui restituent la zone illégalement occupée par la base navale de Guantánamo et qu'ils indemnisent le peuple cubain pour les pertes matérielles subies. Ils ont aussi demandé la levée immédiate et sans conditions de l'embargo économique et la cessation de toutes autres formes de pression exercées par le gouvernement des Etats-Unis à l'encontre de Cuba.

219. Les ministres ont réaffirmé que Porto Rico faisait partie intégrante de l'Amérique latine et des Caraïbes par ses liens historiques, culturels et géographiques. Les ministres ont réitéré leur appui au droit inaliénable du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et ont pris note de la résolution adoptée le 16 août 1988 par le Comité spécial des Nations Unies chargé d'étudier la situation en ce qui concerne

l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les ministres ont réitéré leur inquiétude devant les rapports faisant état de l'emprisonnement de patriotes portoricains par le gouvernement des Etats-Unis, tant dans ce pays qu'à Porto Rico, et ils lui ont instamment demandé de respecter les droits politiques et civils de tous les patriotes portoricains.

220. Les ministres ont réaffirmé leur entier soutien à la lutte que mène le peuple haïtien pour le rétablissement des libertés civiles, des droits politiques, économiques et des droits de l'homme dans ce pays. Ils ont condamné toutes les manifestations d'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays qui risquent de constituer un obstacle pour le peuple haïtien dans l'exercice de son droit de choisir librement son régime politique et économique.

221. Les ministres ont demandé le strict respect du droit de la Grenade à l'indépendance et à la souveraineté. Ils ont noté avec inquiétude que, en dépit de la résolution 38/7 de l'Assemblée générale, du personnel militaire étranger se trouvait toujours à la Grenade et en ont demandé le retrait immédiat, conformément aux dispositions de ladite résolution.

222. Les ministres ont renouvelé leur soutien et leur solidarité à l'égard du peuple et du gouvernement de la République du Suriname dans leurs efforts pour préserver l'indépendance et la souveraineté de leur pays.

223. Les ministres ont exprimé à nouveau leur pleine solidarité avec le peuple et le gouvernement du Panama dans leurs efforts pour consolider l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays et ont invité instamment les Etats-Unis à respecter l'esprit et la lettre des Traités du canal de 1977 ainsi que la neutralité de cette voie d'eau interocéanique. Ils se sont félicités du communiqué émis par le Bureau du Mouvement des pays non alignés, réuni à New York le 15 avril 1988, et ont déploré les actions déstabilisatrices et les mesures économiques coercitives imposées à l'encontre de la République du Panama par le gouvernement des Etats-Unis en violation flagrante du droit international et des principes fondamentaux de la politique de non-alignement. Ils ont appelé les Etats-Unis à lever immédiatement toutes les mesures de coercition économiques et politiques imposées à la République de Panama et à son peuple et à s'abstenir de toute action qui viole son indépendance, sa souveraineté et son intégrité. Ils ont réaffirmé en outre le droit inaliénable de la nation panaméenne de choisir son propre système politique, économique et social sans ingérence ou intervention étrangère, et ils ont souligné avec préoccupation

l'accroissement disproportionné de la capacité militaire offensive des Etats-Unis au Panama, ce qui constitue un danger pour la stabilité politique et les efforts de paix dans la région.

224. Les ministres ont à nouveau lancé un appel à tous les pays pour qu'ils adhèrent au Protocole au Traité de neutralité permanente du canal de Panama et pour qu'ils respectent la neutralité de cette voie d'eau interocéanique.

225. Les ministres ont évoqué les relations entre le Guyana et le Venezuela. Ils ont réaffirmé que le différend concernant la revendication territoriale posée par le Venezuela avait été soumis au secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'Accord de Genève de 1986. Ils se sont félicités de l'amélioration des relations entre le Guyana et le Venezuela, ces dernières années, et ont exprimé leur confiance que l'amitié et la coopération entre ces deux pays continueraient à se renforcer.

226. Les ministres ont réitéré leur entier soutien au droit de la République argentine au rétablissement de sa souveraineté sur les îles Malvinas par la voie de négociations. Ils ont rappelé les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale sur le sujet, en particulier la plus récente, la résolution 42/19, et ont lancé de nouveau un appel à la reprise des négociations entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Réaffirmant qu'il faudrait tenir compte dans la solution des intérêts de la population des îles, ils ont noté avec satisfaction la volonté exprimée par le gouvernement argentin de respecter et de garantir la continuité du mode de vie des insulaires, leurs traditions et leur identité culturelle, y compris l'application de garanties et de statuts qui pourraient être négociés.

227. Les ministres ont félicité le gouvernement argentin pour son approche constructive dans la recherche d'un règlement pacifique, y compris ses propositions concrètes d'entamer des discussions bilatérales sans conditions préalables ni restrictions. Ils ont mis cette attitude en opposition avec celle du Royaume-Uni, son refus obstiné d'appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question des îles Malvinas, sa "Déclaration relative aux zones de pêche de l'Atlantique du Sud-Ouest" du 29 octobre 1986, son renforcement militaire et naval constant dans la région, y compris les manœuvres militaires du 7 au 31 mars 1988, ainsi que son rejet des propositions du gouvernement argentin d'entamer un nouveau dialogue qui ouvrirait la voie à des négociations globales sur le conflit sous les auspices du secrétaire général des Nations Unies. Les ministres ont déploré tous ces agissements visant à maintenir une présence coloniale dans les îles Malvinas. Ils ont lancé un appel au gouvernement

britannique pour qu'il s'abstienne de prendre des mesures unilatérales qui altéreraient la situation sans que le conflit de souveraineté soit résolu et pour qu'il applique les résolutions sur la question adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

228. Les ministres ont par ailleurs réaffirmé que la présence britannique militaire et navale massive dans la zone des îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud où se trouve un aéroport stratégique suscitait la vive préoccupation des pays d'Amérique latine, constituait une menace à la paix et compromettait la stabilité de la région. A cet égard, ils ont rappelé que l'implantation de bases et autres installations militaires dans des territoires dépendants était un obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies), et qu'elle était incompatible tant avec les objectifs et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies qu'avec les termes de la résolution susmentionnée.

229. Les ministres ont une fois de plus affirmé leur soutien total à la juste et légitime revendication de la République de Bolivie qui entend retrouver l'accès direct et utile dont elle a besoin à l'océan Pacifique en pleine souveraineté. Ils ont lancé un nouvel appel au gouvernement chilien pour qu'il reprenne les négociations avec la Bolivie en vue d'une solution définitive du problème maritime bolivien, car ils sont convaincus qu'un règlement du conflit est dans l'intérêt de la communauté internationale et passe par l'application des procédures pacifiques énoncées dans la Charte des Nations Unies et conformes aux objectifs du Mouvement des pays non alignés, témoignant ainsi de l'esprit de fraternité existant entre les pays d'Amérique latine et favorisant une meilleure compréhension entre ces derniers.

230. Les ministres ont noté l'intensification de la lutte du peuple chilien pour ses droits civils, politiques et sociaux. Ils ont réaffirmé leur entier soutien aux aspirations légitimes du peuple chilien et demandé à la junte militaire de cesser toutes ses atteintes aux droits de l'homme, sa répression et ses crimes qui ont été réprouvés par le monde entier.

231. Les ministres ont réitéré leur entier soutien à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Belize. Ils ont souligné que toute menace de recours ou tout recours à la force contre ce pays était inacceptable. A cet égard, ils ont accueilli avec satisfaction la reprise des négociations entre

le Belize et la République du Guatemala, tout en espérant que ces conversations aboutiront à un règlement du différend entre les deux pays, en accord avec le statut du Belize, nation souveraine et inviolable, jouissant de son intégrité territoriale.

232. Les ministres ont souligné que le Traité de Tlatelolco prévoit la création d'une zone dans laquelle le développement, la production, le déploiement et le stockage d'armements nucléaires sont interdits. Pour assurer le bon fonctionnement du Traité, il est indispensable de jeter les conditions favorables à l'adhésion de tous les Etats de la région, le meilleur moyen d'y parvenir étant le respect des objectifs et dispositions du Traité par les Etats dotés d'armes nucléaires. A cet égard, les ministres ont exhorté toutes les puissances dotées d'armes nucléaires à se conformer aux dispositions des protocoles additionnels au Traité, et ont vivement condamné l'introduction d'armes nucléaires dans la région par toute puissance dotée de telles armes.

XXVIII. ZONE DE PAIX ET DE COOPERATION DE L'ATLANTIQUE SUD

233. Les ministres ont rappelé que, conformément à la résolution 41/11 de l'Assemblée générale des Nations Unies, tous les Etats, en particulier les Etats militairement importants, devaient respecter scrupuleusement la région de l'Atlantique sud comme zone de paix et de coopération, démontrent leur volonté de prendre des mesures concrètes en vue de réduire et, à terme, de supprimer leur présence militaire et s'abstiennent d'y introduire des armes nucléaires ou autres armes de destruction massive et d'y étendre des rivalités et des conflits qui lui sont étrangers. A cet égard, ils ont pris note avec satisfaction de la tenue à Rio de Janeiro, du 25 au 29 juillet 1988, de la première Réunion des Etats de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique sud, ainsi que des mesures prises à cette réunion en vue de consolider et élargir la coopération entre ces pays de manière à promouvoir la paix et le développement.

XXIX. APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

234. Tout en se félicitant des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 14 décembre 1960, les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par le fait que les puissances coloniales continuaient à vouloir faire obstacle et à s'opposer à la lutte pour l'élimination totale du colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. A cet égard, ils ont souligné le rôle digne

d'éloge joué par les Nations Unies en matière de décolonisation, ainsi que la contribution précieuse apportée par le Mouvement des pays non alignés en faveur de la lutte contre le colonialisme.

235. Les ministres ont donc de nouveau vigoureusement condamné l'exploitation des ressources humaines et naturelles des territoires coloniaux ainsi que l'utilisation de certains d'entre eux à des fins militaires, y compris le stockage et le déploiement d'armes nucléaires qui, non seulement représentent un obstacle sérieux à l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, mais menacent aussi leur sécurité et celle des Etats voisins indépendants, et ils ont demandé aux puissances coloniales de mettre immédiatement un terme à de telles pratiques.

236. Les ministres ont réaffirmé leur conviction que le colonialisme, ce système tristement célèbre, ne sera pas abattu tant qu'il en subsistera des vestiges, par exemple la Namibie, la Nouvelle-Calédonie, Porto Rico, les îles Malvinas, la Micronésie et d'autres territoires dépendants. A cet égard, ils ont exigé l'application immédiate de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et des autres résolutions pertinentes des Nations Unies.

237. Les ministres ont également réaffirmé leur conviction que la lutte pour l'indépendance nationale est un moyen légitime d'éliminer le colonialisme dans ses nombreuses formes et manifestations, et ils ont instamment demandé à tous les Etats d'accroître leur appui moral, politique, diplomatique et matériel aux mouvements de libération nationale qui luttent pour l'autodétermination et l'indépendance, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale.

238. Les ministres se sont déclarés satisfaits du travail accompli et de la contribution précieuse apportée par le Comité spécial des Nations Unies chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

239. Rappelant que l'année 1990 marquera le trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, les ministres ont convenu de suggérer à l'Assemblée générale des Nations Unies qu'elle déclare la décennie 1990-2000 "Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme" et qu'elle adopte un Programme d'action afin de permettre à l'humanité d'accéder au XXI^e siècle dans un monde libéré du colonialisme.

XXX. LE DROIT AU DEVELOPPEMENT

240. Les ministres se sont félicités de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration sur le droit au développement (A/41/128), à laquelle ils souscrivent pleinement, et ils ont demandé à tous les membres du Mouvement de contribuer à sa mise en oeuvre et à son enrichissement ultérieur. A cet égard, ils se sont déclarés satisfaits du travail accompli et de la contribution apportée dans ce domaine par le Groupe de travail d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les questions relatives au droit au développement, et créé par la décision 1981/149 du Conseil économique et social.

XXXI. TERRORISME INTERNATIONAL

241. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par l'escalade du terrorisme, y compris le terrorisme d'Etat, qui, dans le monde entier et sous toutes ses formes, menace ou tue des innocents, porte atteinte aux libertés fondamentales, notamment en cas de prises d'otages, a un effet de plus en plus délétère sur les relations internationales, et risque de compromettre l'intégrité territoriale et la sécurité même des Etats. Ils ont condamné toutes les activités terroristes, qu'elles soient le fait d'individus, de groupes ou d'Etats, et ont pris la résolution de les combattre par tous les moyens légaux possibles. Ils ont demandé à tous les Etats de respecter l'obligation qui est la leur, dans le cadre du droit international, de s'abstenir d'organiser, de fomenter et de soutenir des actes terroristes dans d'autres Etats ou d'y participer et de ne pas accepter que soient menées sur leurs propres territoires des activités qui visent à perpétrer de tels actes. A cet égard, ils ont demandé instamment à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer aux conventions internationales pertinentes, et ils les ont exhortés à les respecter strictement. Les ministres ont exprimé leur détermination de prendre des mesures fermes et efficaces, sur le plan national et à travers la coopération internationale, en vue de prévenir et de supprimer tous les actes terroristes. A cet égard, ils ont lancé un appel urgent pour que tous les otages et toutes les personnes séquestrées soient libérés immédiatement sains et saufs, quels que soient les auteurs et l'endroit du forfait. Ils sont également convenus qu'il fallait accorder une attention particulière au lien croissant et pernicieux existant entre les groupes terroristes et le trafic illicite des drogues. Les ministres ont de même exprimé leur profonde préoccupation face aux actions terroristes menées à l'intérieur des Etats, notamment au regard des violations des droits de l'homme, en particulier du droit à la vie, de la destruction des infrastructures physiques et économiques ainsi que des tentatives de déstabilisation des gouvernements légitimement constitués.

242. Réaffirmant leur soutien aux résolutions 40/61 et 42/159 de l'Assemblée générale des Nations Unies, les ministres ont souligné que la lutte légitime des peuples soumis à des régimes racistes et coloniaux et à toute forme de domination et d'occupation étrangères, ainsi que la lutte menée par leurs mouvements de libération nationale contre leurs oppresseurs pour l'autodétermination et l'indépendance, conformément aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et aux principes du non-alignement, ne sauraient en aucun cas être considérées comme du terrorisme ou assimilées au terrorisme. A cette fin, les pays non alignés ont reconnu qu'une définition généralement acceptée du terrorisme international pourrait contribuer à renforcer la lutte contre celui-ci. A cet égard, les ministres ont soutenu le principe de la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale pour définir le terrorisme et le différencier de la lutte légitime des peuples pour la libération nationale.

243. Les ministres ont réaffirmé que le mercenariat est un élément fondamental du terrorisme international et, de ce fait, constitue un crime international. Les ministres ont condamné les activités des mercenaires réalisées dans un certain nombre de pays non alignés, particulièrement en Afrique, et qui ont été préjudiciables à leur paix, à leur souveraineté et à leur stabilité. Ayant également rappelé les différentes résolutions de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi que le projet de convention internationale des Nations Unies contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'entraînement de mercenaires, les ministres ont demandé à tous les pays, en particulier les pays occidentaux, de respecter leurs obligations nées des différentes conventions internationales, en interdisant le recrutement, l'utilisation, le financement, l'entraînement, le passage et l'envoi de mercenaires et en punissant sévèrement ceux qui sont arrêtés.

244. Les ministres se sont félicités de l'entrée en vigueur de la Convention pour la suppression du terrorisme parmi les Etats membres de l'Association pour la coopération régionale en Asie du Sud (SAARC).

XXXII. NON-AGRESSION ET NON-RECOURS A LA FORCE OU A LA MENACE DE RECOURS A LA FORCE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

245. Les ministres ont rappelé les principes de la Charte des Nations Unies condamnant l'agression et toute menace de recours à la force ou tout recours à la force dans les relations internationales et l'obligation de régler pacifiquement les différends, obligation qui demeure le fondement de la coexistence pacifique défendue par les pays non alignés.

246. Les ministres se sont donc vivement inquiétés de la multiplication, ces dernières années, des menaces de recours à la force et du recours à la force, ce qui, outre les lourdes pertes en vies humaines et les dégâts matériels, constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que pour la cohésion, l'efficacité et la solidarité du Mouvement des pays non alignés. Ils ont fait prévaloir qu'une guerre d'agression constituait, du point de vue des relations internationales, la plus grave violation du droit international et des principes du non-alignement, ainsi qu'un crime contre l'humanité qui crée une responsabilité internationale. Ils ont également affirmé que l'application de mesures punitives prises par la communauté internationale en vertu de la Charte des Nations Unies face aux actes d'agression ferait progresser et respecter le droit international.

247. Les ministres ont exprimé leur conviction que l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quarante-deuxième session, de la déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force ou à la menace de recours à la force dans les relations internationales, contribuerait à améliorer les relations internationales, et ils ont invité la communauté internationale à oeuvrer en faveur de son application.

XXXIII. REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

248. Les ministres ont noté avec préoccupation que des différends et des conflits persistaient entre pays non alignés et que certains d'entre eux causaient encore de lourdes pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables aux pays en question, ce qui compromettrait leur paix, leur sécurité, leur stabilité et leur progrès et menaçait la cohésion, l'efficacité et la solidarité du Mouvement des pays non alignés.

249. Les ministres ont estimé que la persistance de ce phénomène négatif minait les efforts que consentait le Mouvement des pays non alignés pour jouer un rôle plus actif et plus constructif dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

250. Les ministres ont réaffirmé que les principes du non-recours à la force ou à la menace de recours à la force et du règlement pacifique des différends étaient un élément essentiel de la philosophie de la coexistence pacifique préconisée par les pays non alignés.

251. A cet égard, les ministres ont réaffirmé la nécessité de respecter strictement les principes de la Charte des Nations Unies et de la coexistence pacifique, notamment ceux touchant à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale,

à l'unité et à la cohésion des Etats, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le non-recours à la force ou à la menace de recours à la force dans les relations internationales, ainsi que le respect des obligations découlant des traités et autres sources de droit international.

252. Les ministres ont invité instamment tous les pays non alignés à souscrire aux décisions et résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies et à les appliquer en utilisant pleinement les procédures pour le règlement pacifique des différends prévues dans la Charte des Nations Unies.

253. Les ministres ont décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée, formé au départ de cinq membres africains, de quatre asiatiques, de trois latino-américains et caraïbéens et d'un européen, le président du Mouvement en étant membre *ès* qualités, en vue d'étudier les propositions et documents de travail présentés au sujet du règlement pacifique des différends, ainsi que tous autres documents à soumettre à l'avenir, afin d'établir un rapport d'ensemble et des recommandations appropriés aux fins d'examen par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement qui se tiendra en 1989. Ils ont confié au Bureau de coordination à New York la tâche de fixer sans délai la composition du Groupe.

XXXIV. NON-INTERVENTION ET NON-INGERENCE

254. Les ministres ont noté avec une profonde préoccupation que l'intervention et l'ingérence, les pressions et la menace ou l'emploi de la force continuaient d'être utilisés contre de nombreux pays non alignés et autres pays en développement, ce qui avait de graves conséquences pour la paix et la sécurité. Ils ont réitéré que la violation des principes de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats était en toute circonstance injustifiable et inacceptable. Ils ont affirmé le droit de tous les Etats de poursuivre leur propre développement économique et politique sans intimidation, sans entrave ni pression.

255. Les ministres ont instamment demandé à tous les Etats d'adhérer à la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, contenue dans la résolution 36/103 de l'Assemblée générale des Nations Unies, et d'en observer les principes dans leurs rapports avec d'autres Etats.

256. Tout en réitérant l'attachement du Mouvement à la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les ministres ont lancé un appel pour que cessent les tentatives de certains pays de faire de la question des droits de l'homme un moyen d'intervention politique et d'agression contre les membres du Mouvement.

XXXV. UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES

257. Les ministres ont à nouveau reconnu l'importance exceptionnelle de la coopération internationale entre pays non alignés et autres pays en développement dans le domaine des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, pour y renforcer leur autonomie.

258. Les ministres ont réaffirmé le droit de tous les Etats de développer leurs programmes d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques axés sur le développement économique et social, conformément aux priorités, aux intérêts et aux besoins de leur libre choix. Ils ont souligné que tous les Etats devraient avoir un accès sans restriction aux techniques, au matériel et aux matières nécessaires aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et pouvoir les acquérir sans conditions discriminatoires, et ont déploré les pressions et les menaces dirigées contre les pays en développement, ainsi que les obstacles dressés sous n'importe quel prétexte, pour les empêcher de poursuivre leurs programmes de développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

259. Les ministres ont réitéré que la non-prolifération ne devrait pas servir de prétexte pour empêcher les Etats d'exercer pleinement leur droit d'acquérir et de développer des techniques nucléaires à des fins pacifiques.

260. Les ministres se sont félicités de la réunion de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui s'est tenue à Genève du 23 mars au 10 avril 1987, et notamment du fait que la Conférence ait reconnu que l'énergie nucléaire pouvait contribuer au développement économique et social et au bien-être des peuples, et que la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devrait être renforcée et élargie. Ils ont toutefois regretté que la Conférence n'ait pas été en mesure de parvenir à un accord sur les "principes de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire" ni sur les moyens d'encourager cette coopération.

- 20 -

**XXXVI. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE (Unesco)**

261. Les ministres ont réaffirmé vigoureusement le profond attachement du Mouvement des pays non alignés aux principes et aux objectifs de l'Unesco ainsi qu'au rôle clef qu'elle joue en tant qu'instance universelle et cadre idéal pour une coopération internationale dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information. Ils ont rappelé que les programmes et activités organisés par l'Unesco en vertu de son mandat devraient correspondre aux intérêts, aux aspirations et aux valeurs socio-culturelles de tous les pays.

262. Les ministres ont souligné que l'universalité de l'Unesco était un facteur clef pour la réalisation de ses principes et objectifs. Aussi ont-ils exprimé l'espoir que les Etats qui s'en étaient retirés reviendront sur leur décision.

263. Les ministres ont noté avec satisfaction les résultats de la vingt-quatrième Conférence générale de l'Unesco qui s'est tenue à Paris en octobre et novembre 1987; ils ont exprimé leur soutien total à l'exécution des programmes et des activités adoptés lors de la Conférence et ils ont réaffirmé leur détermination à faire des efforts en ce sens.

**XXXVII. LE DROIT DES NATIONS A PRESERVER LEUR CULTURE
ET LEUR HERITAGE NATIONAL**

264. Les ministres ont affirmé le droit des pays non alignés de protéger leur culture et de sauvegarder leur héritage national qui sont essentiels au maintien de leur identité culturelle. Ils ont préconisé l'adoption de mesures visant à préserver le libre et plein exercice de ce droit. Ils ont par conséquent décidé d'accorder, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de l'Unesco et des organismes qui leur sont apparentés, une attention accrue à cette question qui est le prolongement de la décolonisation.

265. Les ministres ont réaffirmé le droit des pays non alignés de recouvrer leurs biens culturels, y compris le patrimoine archéologique et les archives, qui font partie de l'héritage national qui a été détourné.

**XXXVIII. LE NOUVEL ORDRE MONDIAL DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

266. Les ministres ont réaffirmé la nécessité de resserrer davantage la coopération entre les pays non alignés et autres pays en développement dans les domaines de l'information et des médias afin d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, fondé sur la circulation libre

et équilibrée de l'information, et d'éliminer rapidement les disparités dans les moyens de communication qui, dans une ère de progrès technique rapide, créent de nouveaux déséquilibres et érigent des obstacles nouveaux et complexes à la démocratisation de l'information et de la communication dans le monde.

267. Les ministres ont reconnu l'importance du Pool des agences de presse des pays non alignés et son rôle éminent dans la lutte pour la décolonisation de l'information et la création d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, en tant que moyen d'échange et de coopération entre les pays non alignés. Ils lui ont demandé de redoubler d'efforts afin d'accélérer ce processus. Ils ont aussi exprimé leur soutien au nouveau projet d'information économique du Pool (ECOPOOL), qui correspond au besoin des pays non alignés d'échanger des informations économiques, commerciales et financières.

268. Les ministres ont pris note avec satisfaction des résultats de la quatrième Conférence du Pool des agences de presse des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane du 17 au 22 mars 1985, ainsi que de la douzième réunion de son Comité de coordination, effectuée à Lima du 20 au 22 août 1987.

269. Les ministres ont accueilli avec satisfaction les décisions prises par la deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés qui s'est tenue à Harare du 10 au 13 juin 1987, portant sur le développement de la coopération entre les pays non alignés dans le domaine de l'information en vue de jeter de solides assises pour des activités futures.

270. Les ministres se sont félicités des activités du Conseil intergouvernemental pour la mise en oeuvre des décisions de la Conférence générale des ministres de l'information des pays non alignés. A cet égard, ils ont accordé une attention particulière à la neuvième Réunion du Conseil intergouvernemental qui s'est tenue à Harare les 8 et 9 juin 1987.

271. Les ministres ont souligné qu'il fallait donner un nouvel élan aux activités des organes de radiodiffusion des pays non alignés et ont insisté sur la nécessité de renforcer la coopération et les échanges de programmes entre médias informatisés des pays non alignés.

272. Les ministres ont noté avec satisfaction que la réduction des tarifs des télécommunications, prévue lors des septième et huitième Conférences au sommet tenues respectivement à New Delhi et à Harare, a été effectuée par un certain nombre de pays; ils ont prié instamment tous les pays non alignés de donner effet à cette importante décision afin de favoriser une circulation plus libre de l'information entre eux.

273. Les ministres ont estimé qu'il était hautement utile et nécessaire que les pays non alignés garantissent, par l'intermédiaire des institutions existantes telles que la Pan African News Agency (PANA), l'Organisation de radiodiffusion des pays non alignés (ORDNA) et le Conseil intergouvernemental (CIG), de véritables échanges d'informations entre eux sur les innovations techniques touchant à l'information et à la communication, et qu'ils élaborent les moyens de mettre en commun leur savoir-faire et leur compétence technologiques en la matière, dans un esprit d'assistance mutuelle et de volonté d'autonomie collective.

274. Les ministres, ayant pris note des résultats de la troisième Conférence de l'Organisation de radiodiffusion des pays non alignés (ORDNA), tenue à Limassol (Chypre) du 11 au 16 décembre 1987, se sont félicités de la relance récente des activités de cette organisation, qui joue un rôle important dans la promotion du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et des idéaux du Mouvement des pays non alignés. Ils ont préconisé l'intensification des efforts et ils se sont engagés à apporter leur plein soutien à l'ORDNA.

275. Les ministres ont félicité la Pan African News Agency (PANA) pour la précieuse collaboration qu'elle a apportée à la lutte contre l'information fallacieuse et en faveur de la décolonisation et de la restructuration de l'information afin d'établir le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, fondé sur des relations pacifiques et équitables; ils ont encouragé la PANA à poursuivre dans cette voie.

276. Les ministres ont également noté avec satisfaction le développement fructueux de la coopération entre le Mouvement des pays non alignés et l'Unesco, en particulier dans les domaines de l'information, de l'éducation, de la science et de la culture, et ont félicité l'organisation pour ses activités et ses efforts systématiques en vue de la mise en place du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

277. Les ministres se sont déclarés satisfaits du concours apporté par l'Unesco aux pays non alignés, particulièrement en ce qui concerne les études sur les problèmes de l'information et de la communication, notamment la recherche d'une circulation beaucoup plus équilibrée de l'information entre pays développés et pays en développement. Ils ont prié instamment tous les Etats de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer le rôle de l'Unesco.

278. Les ministres ont convenu de la nécessité de renforcer la coordination à l'intérieur du système des Nations Unies afin d'appliquer les principes du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, et ont également décidé

d'apporter leur appui au Département de l'information de l'ONU afin qu'il puisse développer l'information écrite et audio-visuelle, faire mieux connaître au public les questions qui intéressent les pays non alignés et l'informer de façon plus complète et plus approfondie dans les domaines prioritaires comme la paix et la sécurité internationales, le désarmement, le maintien de la paix et les opérations de maintien de la paix, la décolonisation, la Palestine, les actions israéliennes qui violent les droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, la Namibie, l'Afrique du Sud, la promotion des droits de l'homme, le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, l'apartheid et la discrimination raciale, le renforcement des processus démocratiques dans le monde, les questions de développement économique et social, la participation des femmes à la lutte pour la paix et le développement, l'instauration du nouvel ordre économique international et du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Ils ont chaleureusement loué les Nations Unies et l'Unesco pour leur rôle positif dans la promotion de la coopération entre pays non alignés dans ce domaine.

279. Les ministres ont condamné l'utilisation de la radio comme instrument de propagande hostile par un Etat contre un autre, qu'il soit membre ou non du Mouvement des pays non alignés, car c'est un acte contraire aux principes fondamentaux du Mouvement et du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, ainsi qu'aux règles et normes internationales en matière de radiodiffusion qui découlent de la Charte des Nations Unies et du droit international.

280. Les ministres ont également exigé l'arrêt immédiat de toute émission de radio hostile dirigée contre des pays non alignés.

281. Les ministres ont renouvelé l'appel lancé aux membres du Mouvement pour qu'ils envoient dorénavant des jeux complets de documents authentifiés de toutes les réunions des pays non alignés qui se tiendront dans leurs pays respectifs au Centre de documentation des pays non alignés de Colombo, en tant que dépositaire des documents y relatifs.

282. Les ministres ont vivement souhaité une interaction et des échanges d'expériences continus et réguliers entre les professionnels de la communication et les personnels de formation des pays non alignés.

XXXIX. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

283. Les ministres ont réaffirmé que le Mouvement des pays non alignés avait profondément foi dans l'Organisation des Nations Unies, qui représente l'instance internationale la mieux appropriée pour le rôle central qu'elle joue dans le maintien

de la paix et de la sécurité internationales et le règlement pacifique des crises et des différends internationaux, dans l'exercice effectif du droit à l'autodétermination des peuples qui vivent sous la domination coloniale et l'occupation étrangère, dans le progrès de la coopération internationale dans tous les domaines sur la base de l'égalité souveraine des Etats et dans l'établissement de relations économiques équitables et justes ainsi que dans le renforcement de la coexistence pacifique, de la détente universelle, du désarmement et du développement. Ils ont reconnu que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées avaient obtenu des résultats importants dans de nombreux domaines des relations internationales et avaient contribué au progrès économique et social de tous les pays et de tous les peuples. Les pays non alignés, qui représentent l'écrasante majorité des membres de l'Organisation des Nations Unies, fermement attachés à leurs principes, sont déterminés à préserver et à consolider les réalisations de l'Organisation mondiale et à jouer un rôle actif en son sein en faveur de la réalisation des buts et objectifs du Mouvement.

284. Les derniers événements survenus dans les relations internationales ont mis en évidence le rôle irremplaçable que jouent les Nations Unies et leur importance pour la réalisation des aspirations légitimes du Mouvement, dont l'objectif de promouvoir une optique plus démocratique et plus multilatérale dans la recherche de solutions aux problèmes internationaux. Le Mouvement devrait consentir de nouveaux efforts pour renforcer le dialogue politique dans le cadre des Nations Unies et réaffermir la fonction de celles-ci en tant qu'instance chargée du maintien de la paix et de la solution des problèmes mondiaux. Les pays non alignés sont décidés à apporter leur pleine contribution aux activités des Nations Unies en collaboration avec d'autres pays.

285. Les ministres ont à nouveau exprimé leur vive préoccupation face aux tentatives de plus en plus nombreuses d'affaiblir et de restreindre le rôle des organismes des Nations Unies et d'éroder les principes d'égalité souveraine et de fonctionnement démocratique qui les sous-tendent. Ils ont estimé que toute crise des Nations Unies était imputable à une désaffection à l'égard des principes et objectifs de la Charte. Ils ont déploré le fait que les décisions et résolutions des Nations Unies sont de moins en moins respectées, ce qui affaiblit le rôle que doivent jouer ces dernières, en tant que centres de débat et de négociation d'importants problèmes politiques et économiques. Ils ont condamné les retenues sur les contributions mises en recouvrement qui visent à modifier le caractère fondamental et les buts de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont déploré que des décisions et des résolutions des Nations Unies n'ont pas été respectées, ce qui a affaibli le rôle de l'Organisation en

tant qu'instance de délibérations et de négociations concernant d'importantes questions économiques et politiques. - A cet égard, ils ont réaffirmé que toute retenue de ce genre constituait une violation délibérée des obligations de la Charte, traité universel librement et solennellement conclu, et compromettait par là l'ordre légal international.

286. Les ministres ont pris l'engagement de continuer à se conformer scrupuleusement à la Charte des Nations Unies et ont appelé tous les Etats à respecter et à mettre en oeuvre les résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies.

287. Les ministres ont souligné que la crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies appelait une solution politique, globale et intégrée. Ils ont invité tous les Etats membres à faire preuve de la volonté politique nécessaire et à ne ménager aucun effort pour trouver une solution durable. Ils ont également appelé tous les Etats à respecter et à mettre en oeuvre les résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies sur cette question, en particulier la résolution 42/212 de l'Assemblée générale.

288. Tout en réaffirmant l'attachement des pays non alignés aux réformes en cours, les ministres ont souligné qu'elles devaient viser au renforcement de l'Organisation pour que celle-ci puisse atteindre ses objectifs avec davantage d'efficacité. A cet égard, ils ont considéré que toute proposition qui aurait des conséquences négatives sur la mise en application des programmes, notamment sur ceux orientés vers le développement des pays en développement, constitue une violation inacceptable de la lettre et l'esprit des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale.

289. Les ministres ont exprimé leur soutien sans réserve aux travaux de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, ils ont demandé que les pays non alignés continuent de coordonner étroitement leurs positions sur cette question avec le Groupe des 77 en vue de renforcer le rôle des Nations Unies par des réformes et un meilleur fonctionnement.

290. Les ministres ont exprimé leur estime et leur soutien au secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les efforts dévoués qu'il déploie afin d'en promouvoir le rôle et l'efficacité.

.XL. VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

291. Les ministres, ayant rappelé que l'Organisation de l'unité africaine avait célébré son vingt-cinquième anniversaire le 25 mai 1988, ont apprécié le rôle digne d'éloge qu'elle a joué dans le maintien et la promotion de l'unité, de la solidarité, de la libération et du développement du continent africain, ce qui constitue la quintessence de sa philosophie et de son action. Ils ont en outre salué la Déclaration d'Addis-Abeba émise à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine, et ils ont exprimé l'espoir que l'engagement des chefs d'Etat d'assurer un avenir meilleur, la paix et la sécurité aux peuples et de consolider la construction de la société africaine se matérialiserait pleinement, ce qui contribuerait à promouvoir les nobles idéaux de l'humanité.

XLI. RENFORCEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE

292. Ayant passé en revue la situation internationale, les ministres ont réaffirmé la responsabilité historique du Mouvement des pays non alignés dans le renforcement de la paix, de la détente, de la sécurité collective, et dans la démocratisation des relations internationales. Ils ont décidé d'adopter de nouvelles mesures d'action collective en vue d'accroître l'influence et le rôle du non-alignement dans les affaires mondiales, notamment en ce qui concerne le plein respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des règles du droit international, fondement même de la coexistence pacifique entre les Etats. Ils ont en outre souligné la nécessité de consentir tous les efforts pour que les engagements pris dans la présente Déclaration soient dûment honorés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et des autres instances internationales.

293. Les ministres ont une fois de plus souligné la validité et l'utilité des diverses mesures approuvées, conformément à la Charte des Nations Unies et à la politique de non-alignement, lors du Sommet d'Alger et de la Conférence ministérielle de Lima, en vue de renforcer la solidarité et l'entraide entre pays non alignés dont la souveraineté, l'indépendance, le développement et la sécurité sont menacés.

294. Les ministres ont également réaffirmé l'urgence et la validité du mécanisme d'action collective prévu aux termes de la résolution n° 3 adoptée par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement à Alger, et ils ont noté que le Fonds AFRICA des pays non alignés, créé par la huitième Conférence au sommet de Harare, était une preuve concrète de cette action collective.

295. Les ministres ont recommandé au Bureau de coordination de renforcer encore les instruments de coordination et de coopération entre les pays non alignés, y compris une action unifiée au sein de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales, ainsi que la tenue de consultations appropriées qui permettront de définir les modalités d'application de la présente Déclaration. Ils ont également demandé l'adoption des mesures nécessaires pour favoriser la promotion et la coordination des activités conjointes propres à garantir un rôle actif et efficace à la politique de non-alignement, compte tenu de l'évolution récente des événements.

296. Les ministres se sont montrés convaincus du fait que la capacité d'action collective était le principal instrument du Mouvement pour mettre en oeuvre la politique du non-alignement et les décisions contenues dans les déclarations finales de toutes les réunions des pays non alignés. A cet égard, ils ont rappelés que la Déclaration de Harare sur le renforcement de l'action collective avait chargé le Bureau de coordination d'entamer des consultations pour définir la manière dont il convenait d'appliquer cette déclaration. Les ministres ont appelé le Bureau à adopter des mesures propres à promouvoir les mécanismes d'action collective de la déclaration susmentionnée et à soumettre un rapport à ce sujet à la considération de la neuvième Réunion au sommet.

I. INTRODUCTION

1. Les ministres ont examiné l'évolution et les changements importants survenus dans l'économie mondiale depuis le huitième Sommet des pays non alignés.
2. Ils ont renouvelé l'engagement pris par le Mouvement des non alignés de restructurer le système économique international afin d'instaurer le nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité souveraine, la justice, l'équité, dans l'intérêt de tous.

II. LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE

3. Les ministres ont fait état de leur préoccupation devant la persistance de la crise qui touche le système économique mondial et devant ses retombées défavorables sur les économies des pays non alignés et autres pays en développement*. Ils ont aussi regretté la grave détérioration qu'a connue la coopération économique internationale. Ils ont souligné que la crise prenait racine dans les imperfections et les inégalités structurelles du système économique international.
4. Les ministres ont pris note du fait que les politiques mises en oeuvre par certains pays développés avaient eu une incidence négative sur l'environnement économique international et exercé des pressions à la baisse sur la demande et les prix des produits exportés par les pays en développement dont ils ont aggravé les problèmes. Ils ont noté avec une vive inquiétude que, dans la conjoncture économique mondiale actuelle, ces facteurs ont gêné le processus de croissance de l'économie mondiale en général et des économies des pays en développement en particulier.
5. Les ministres ont noté avec regret que, durant la période sous analyse, de nombreux pays en développement avaient vu leur taux de croissance stagner ou baisser, contrairement à la croissance de 7 p. 100 prévue dans le cadre de la Stratégie internationale du développement des Nations Unies et aux buts et objectifs du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés.
6. Devant les conditions extrêmement dures que connaissent les pays en développement, la baisse en termes réels de l'aide publique au développement (APD) accordée aux pays en

* Dans tout le document, dans l'expression "pays non alignés et autres pays en développement", le terme "pays en développement" désigne des Etats membres du Groupe des 77.

développement en général et aux pays les moins avancés en particulier est un phénomène alarmant. Ils ont regretté que l'on n'ait pas atteint l'objectif d'APD de 0,7 p.100 du produit national brut (PNB) fixé dans la Stratégie internationale du développement de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et les objectifs de l'APD du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Ils ont aussi souligné que la grave situation économique à laquelle continuaient d'être confrontés les pays en développement était due à l'insuffisance des transferts de ressources au profit du développement.

7. Les ministres ont reconnu que le problème de la dette extérieure des pays en développement était un reflet des déficiences du système économique international. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par les effets de la crise de l'endettement qui a atteint maintenant des dimensions politiques internationales graves. Ils ont aussi noté que l'énorme fardeau du service de la dette extérieure a été alourdi encore par le processus d'ajustement structurel imposé par les institutions internationales de financement et de crédit, de même que par l'absence d'accès aux marchés financiers et le déclin en termes réels de l'APD. Ces problèmes menacent la stabilité même de beaucoup de pays en développement. De la même façon, beaucoup de pays en développement ne peuvent, dans la situation actuelle payer leur dette extérieure sans un développement économique soutenu.

8. Ayant constaté les graves retombées qu'ont eues les politiques d'ajustement recommandées par le FMI et d'autres organismes financiers internationaux sur les conditions de vie de leurs peuples, sur la paupérisation et l'intensification des tensions sociales, et ils ont souligné la nécessité de trouver une solution globale à ce problème. Ils ont invité le Groupe des 77 à New York à envisager les actions pertinentes à ce sujet.

9. Les ministres ont noté que la chute des prix du pétrole avait entraîné un transfert massif de revenus des pays en développement exportateurs de pétrole vers les pays développés et ils ont exprimé leur préoccupation face à l'impact négatif que cette situation aura sur leurs économies et sur leur capacité de développement.

10. Les ministres ont souligné que la situation économique de la plupart des pays du continent africain suscitait une grande inquiétude, parce que ceux-ci doivent supporter non seulement les répercussions de la crise économique, mais encore les effets dévastateurs d'une sécheresse prolongée. Dans ce contexte, ils ont réclamé la mise en oeuvre urgente du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, adopté par l'Assemblée générale des

Nations Unies à sa treizième session extraordinaire consacrée à la situation économique critique en Afrique et tenue à New York du 27 mai au 1^{er} juin 1986, ont félicité les pays africains des efforts qu'ils déployaient pour relancer leurs économies et reprendre un développement durable, et ont exhorté la communauté internationale à apporter leur contribution concrète à la réalisation de ce programme.

11. Les ministres ont souligné que la situation économique mondiale avait largement montré la nécessité urgente d'un dialogue entre pays développés et pays en développement. Cette nécessité est soulignée par l'évolution de l'économie mondiale et des relations internationales. Cette évolution est caractérisée notamment par les répercussions des extraordinaires progrès scientifiques et techniques, l'apparition de nouveaux pôles de pouvoir économique parmi les pays développés et leur intégration croissante, les récentes réformes entreprises par les pays socialistes et leurs retombées sur l'économie mondiale, de même que la nécessité de rendre effectif le rôle toujours plus important que jouent les pays en développement eux-mêmes dans l'économie mondiale. L'intégration des marchés financiers et la croissance du commerce ont accentué l'interdépendance entre les nations et l'imbrication des problèmes. Une approche globale est donc devenue encore plus nécessaire dans les domaines connexes de la monnaie, des finances, de la dette extérieure, du commerce et du développement.

12. Les ministres se sont félicités de l'avance des travaux de la Commission non gouvernementale et indépendante du Sud, qui représentent une contribution importante à la coopération économique internationale. Les activités de la Commission ont abouti, entre autres, à la Déclaration sur la dette extérieure et à la Déclaration sur les Négociations d'Uruguay, deux questions cruciales pour l'économie mondiale en général, et pour celle des pays en développement en particulier. Ils ont invité ces derniers à tirer parti de ces déclarations dans la concertation de leurs positions.

13. Tout en se félicitant de l'accord signé entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination des missiles intermédiaires, les ministres ont exprimé l'espoir qu'il contribuera à la diminution des tensions internationales et frayera la voie à des accords de désarmement encore plus larges et plus diversifiés. Ils ont souligné la nécessité urgente de voir ces accords aboutir à une réduction des dépenses militaires, ce qui libérerait les ressources humaines, financières, matérielles et techniques requises sans retard pour le développement.

14. A cet égard, ils se sont félicités des résultats de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui s'est tenue à New York du 24 août au 11 septembre 1987 et qui, pour la première fois, dégagé les relations étroites et multiformes existant entre le désarmement et le développement. Ils ont réaffirmé qu'il était urgent de combiner des mesures et des mécanismes afin de réassigner aux objectifs du développement les ressources libérées par les mesures de désarmement et ont souligné que cela devrait être la prochaine étape.

III. LES NEGOCIATIONS EN VUE DE L'INSTAURATION D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

15. Les ministres ont souligné que la persistance de la situation économique défavorable mettait en lumière la nécessité urgente d'opérer des ajustements structurels fondamentaux en vue d'instaurer un système économique mondial juste, équitable et orienté vers la croissance, qui puisse promouvoir la croissance et le développement de l'économie mondiale, particulièrement dans les pays en développement. Dans ce contexte, ils ont réaffirmé leur attachement à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies dans ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI), du 1^{er} mai 1974, ainsi qu'à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats établie par la résolution 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, dont les principes et les clauses continuent d'être extrêmement importants, valables et pertinents et doivent être respectés par tous les Etats. Les ministres ont renouvelé leur appel à instaurer un nouvel ordre économique international juste et équitable, et ont regretté que les négociations commerciales globales n'aient pu s'ouvrir faute de volonté politique de la part des pays développés.

16. Les ministres ont regretté l'absence de progrès dans la mise en oeuvre des résolutions mentionnées ci-dessus malgré l'attitude souple et constructive adoptée par les pays en développement. Ils ont félicité le Groupe des 77 qui a fait des efforts considérables pour stimuler le processus des négociations internationales en vue d'une refonte complète de l'actuel système monétaire et financier insuffisant, inéquitable et dépassé par la mise en oeuvre des propositions de la huitième Conférence des pays non alignés et de la sixième Réunion ministérielle du Groupe des 77.

17. Les ministres ont condamné l'emploi par certains pays développés de mesures de coercition telles qu'embargos, restrictions commerciales, gel des avoirs et des fonds ou autres sanctions économiques, à l'encontre de certains pays en développement, et ils ont exprimé leur ferme conviction que la

communauté internationale devait adopter des mesures urgentes et concrètes afin de venir à bout de telles pratiques qui ne cessent de se généraliser et ont pris de nouvelles formes. Ils ont pleinement appuyé la résolution 42/173 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 11 décembre 1987, et ont exhorté les Etats membres des Nations Unies à fournir au secrétaire général de l'ONU les informations et les suggestions à même de faciliter l'élaboration de l'étude complète et approfondie mentionnée dans ladite résolution.

18. Les ministres ont réaffirmé leur attachement total aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies et à l'Organisation en tant que principal organe de dialogue et de négociations sur les questions relatives à la coopération internationale pour le développement. Ils ont appelé tous les Etats à contribuer au renforcement des institutions internationales.

IV. STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT

19. Les ministres ont réaffirmé que les buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à la résolution 35/56 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 5 décembre 1980, gardaient toute leur validité et ils ont exprimé leur déception devant le fait que, huit ans après, ses objectifs soient encore loin d'être atteints.

20. Les ministres ont souligné la nécessité cruciale de relancer d'urgence le développement économique et social des pays en développement. A cet égard, ils ont signalé la nécessité de mettre en oeuvre une Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000) conformément à la résolution 42/193 de l'Assemblée générale et à la résolution 1988/76 du Conseil économique et social des Nations Unies. Cette Stratégie devrait fournir un cadre adéquat à la coopération internationale. Elle devrait aussi garantir que les activités des organisations internationales viennent étayer de concert les objectifs et priorités fixés en matière de coopération économique internationale.

21. Les ministres ont signalé que, si la tendance à la baisse des taux de croissance économique qui a caractérisé l'économie internationale dans les années 80 se maintenait dans les années 90, cela aggraverait les problèmes d'ajustement déjà sérieux des pays hautement endettés et compromettrait la relance de la croissance économique dans les pays en développement. Ils ont réitéré que la Stratégie devrait proposer des actions de principe spécifiques en vue de renverser cette tendance.

Cette stratégie devrait inscrire parmi ses priorités, outre les questions d'ajustement, la relance du développement, le combat contre la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie des peuples.

V. STRATEGIE A ADOPTER POUR LES NEGOCIATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

22. Les ministres ont souligné que tous les Etats avaient intérêt, dans un monde soumis à des changements rapides et de plus en plus interdépendant, à réactiver et à relancer les négociations économiques internationales dans le cadre universel des Nations Unies et d'autres organisations internationales. A cet égard, les ministres ont appelé les pays développés à adopter une approche constructive vis-à-vis de la relance du dialogue Nord-Sud.

23. Les ministres ont estimé que la question de l'économie mondiale devait reposer sur des bases plus larges de façon à refléter les intérêts de tous les groupes de pays et entraîner une politique qui puisse être soutenue à la fois par les pays développés et les pays en développement. La crise économique et sociale actuelle est telle qu'elle ne saurait être résolue par aucune nation ou aucun groupe de nations. La recherche de solutions unilatérales est nuisible et contraire au consensus international en faveur du développement. Elle devient toujours plus un problème universel qui appelle une solution collective fondée sur la communauté d'intérêts. A cet égard, fonder le dialogue Nord-Sud sur cette base-ci s'avère indispensable et plus urgent que jamais. Reprendre le dialogue avec tout le sérieux possible constitue la seule solution si l'on veut éviter des conflits potentiels et des dangers évidents, ainsi que garantir un développement équitable et stable à tous les pays.

24. Les ministres ont estimé que le succès des pays en développement au cours des négociations internationales dépendrait, dans une bonne mesure, de leur capacité de montrer leur solidarité et leur cohésion à travers l'autonomie collective, ce qui non seulement renforcerait leur pouvoir de négociation mais augmenterait aussi leurs possibilités de développement. A cet égard, ils ont mis l'accent sur la nécessité, pour les pays non alignés et autres pays en développement, de mieux harmoniser leurs positions dans l'optique de la coopération économique internationale, particulièrement en ce qui concerne les questions fondamentales et étroitement liées de la monnaie, des finances, de la dette extérieure, du commerce et du développement.

25. Les ministres ont pris note avec satisfaction du rapport "Évaluation de la situation actuelle du Dialogue Nord-Sud et propositions en vue de sa relance", adopté par la première Réunion de fond de la Commission ministérielle permanente pour la coopération économique tenue à Harare, du 4 au 7 juillet 1988, qui a donné un élan utile aux efforts réalisés en ce sens. Compte tenu des importants changements survenus dans l'économie mondiale et des changements plus grands encore qui s'annoncent, les ministres ont encouragé la Commission ministérielle permanente à poursuivre ses fructueux travaux.

26. Les ministres apprécient, en outre, la proposition faite par le Groupe des 77, lors de la session de juillet 1988 du Conseil économique et social, pour la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la réactivation de la croissance économique et au développement des pays en développement.

VI. QUESTIONS MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES ET TRANSFERT DE RESSOURCES

27. Les ministres ont été gravement préoccupés par l'absence de progrès dans les efforts actuellement déployés pour instaurer une véritable réforme et restructurer le système monétaire financier international. Un système monétaire et financier viable et qui puisse s'adapter pleinement à la diversité et à l'évolution constante de la situation économique mondiale, en particulier aux besoins des pays en développement, est une condition préalable à l'amélioration et au développement de la coopération économique internationale.

28. Les ministres ont noté avec une profonde préoccupation le transfert net de ressources allant des pays en développement vers les pays développés ainsi que vers les institutions multilatérales. Selon les estimations d'*Étude sur l'économie mondiale*, le total de ce transfert de ressources s'est élevé à 29 milliards de dollars pour l'année 1987. Un tel drainage survient alors que ces pays ont justement un besoin vital de ces ressources pour leur développement.

29. Les ministres ont constaté que la dégradation des conditions économiques était étroitement liée au grave déclin des flux financiers enregistré depuis 1982. Tandis que l'aide publique au développement a stagné à moins de la moitié des objectifs convenus à l'échelle internationale, les flux commerciaux se sont pratiquement taris pour la plupart des pays en développement. Différentes études et estimations indiquent que ces derniers feront face à un sérieux déficit financier dans un avenir prévisible. Tant que le flux financier au profit du développement ne sera pas restauré, les perspectives de croissance adéquate et de véritable progrès resteront nulles pour beaucoup de pays

parmi les plus pauvres du monde, quels que soient les efforts internes que leurs gouvernements puissent consentir. A cet égard, des efforts concertés et venant se renforcer mutuellement sont donc requis de la part des gouvernements, des organisations internationales et des banques commerciales. Les ministres ont également observé que différentes propositions concrètes et réalistes avaient été avancées pour combler ce déficit.

30. A cet égard, les ministres ont pris note avec un vif intérêt de la proposition de recycler les excédents en compte courant du Japon et d'autres grands pays excédentaires et ils ont souligné que cette mesure devrait être mise en oeuvre sans retard pour accroître le courant de ressources en direction des pays en développement. Ils ont noté toutefois qu'elle ne suffirait pas à elle seule si d'autres mesures venant l'étayer n'étaient pas adoptées à la fois par les gouvernements et par les organisations multilatérales. Dans ce contexte, ils ont estimé comme un bon signe la décision de la Banque mondiale de créer une Assurance générale sur le capital et celle du Fonds monétaire international d'instaurer un Mécanisme élargi d'ajustement structurel.

31. Les ministres ont noté que l'Equipe spéciale sur les flux financiers en direction des pays africains, nommé par le secrétaire général des Nations Unies, avait estimé leur déficit annuel à environ cinq milliards de dollars entre les besoins réels et les perspectives d'apport. Ils ont souligné la nécessité urgente de combler ce déficit.

32. Les ministres ont observé que le système monétaire et financier international s'était avéré incapable de faire face aux changements important survenus ces vingt dernières années sur les marchés financiers. Le système financier a été très largement "privatisé" pendant cette période et les bases établies avant 1971 pour les taux de change, la création de liquidités et les taux d'intérêt se sont grandement affaiblies. Cette perte de contrôle a rendu le système monétaire et financier encore plus asymétrique et instable. La suppression de tout contrôle quant à la création de liquidités sur les marchés financiers a aggravé les difficultés qu'ont les pays en développement à se doter de réserves de change satisfaisantes ou à financer leur balance des paiements. Le processus d'ajustement international qui en est résulté a été incapable de promouvoir un modèle fonctionnel de paiements extérieurs. Le fardeau de l'ajustement a été démesurément élevé pour les pays en développement et a entraîné des coûts économiques et sociaux inacceptables, comme l'atteste la chute des indicateurs relatifs au bien-être et à la qualité de la vie. A cet égard, il faut engager une révision détaillée de la conditionnalité afin d'assurer un progrès économique et social acceptable.

33. Les ministres ont néanmoins souligné que, pour être vraiment efficaces, les consultations et les coordinations économiques devraient reposer largement sur les préoccupations des pays en développement, tout en les prenant en compte, et se réaliser avec leur participation active de façon à mettre en place une série de politiques vraiment globales et intégrées à même de garantir la croissance et le développement soutenus de l'économie mondiale dans l'intérêt de tous les pays.

34. A cet égard, les ministres ont rappelé la proposition de convoquer une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement. Ils ont appuyé l'appel lancé par le Groupe des 24 pour la création d'une commission ministérielle représentative des pays en développement et des pays industrialisés en vue de préparer cette conférence.

VII. DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

35. Les ministres ont pris note avec une profonde préoccupation du fait que la dette extérieure était devenue un énorme obstacle au développement économique et social des pays en développement au cours des années 80. Elle se montait à la fin 1987 à 1,2 billion de dollars. Le service de la dette reste élevé et insoutenable, les taux d'intérêt ont augmenté, les recettes d'exportations ont diminué alors que la sortie nette de ressources a obligé toujours plus de pays à suspendre le paiement du service de la dette ou à l'ajourner. Les ministres ont souligné que ceci était le résultat direct et inévitable de la conjoncture économique internationale défavorable qui se caractérise par des taux de croissance anémiques, par des taux de change instables, par une grave chute des cours des produits de base, par un transfert inverse de ressources et par les mesures protectionnistes mises en place par les pays développés. Qui plus est, faute d'une action urgente visant à redresser cette situation, le service de la dette pour la plupart des pays en développement finirait par dépasser leurs possibilités économiques.

36. La dette extérieure a causé un grave préjudice aux pays en développement. Elle n'est pas seulement devenue un obstacle majeur à leur relance économique; elle a pris dans certains cas une grave portée politique et sociale.

37. Les ministres ont pris note du fait que les mesures prises par à-coup à ce jour pour faire face à la dette étaient inadéquates et inefficaces et qu'elles n'allaient pas au fond du problème.

38. Les ministres ont souligné que toutes les parties concernées devaient engager un dialogue soutenu visant à la promotion des économies des pays en développement, ce qui serait bénéfique pour l'économie mondiale. Ce dialogue devrait reposer sur le principe du partage des responsabilités et sur le droit de chaque pays de définir sa propre politique économique et de répartir ses ressources consacrées à l'investissement et à la consommation.

39. Les ministres ont estimé que le désordre et l'instabilité actuels de la situation monétaire internationale avaient aggravé la crise de la dette et que des mesures urgentes pour améliorer la situation constituaient donc une part essentielle de tout effort pour alléger le fardeau de la dette.

40. Les ministres ont exprimé leur préoccupation devant la faiblesse du système monétaire international, de ses institutions et de ses mécanismes, ainsi que devant son incapacité à faire dûment face au problème critique de la dette extérieure. Ils ont réitéré qu'il était impérieux de convoquer une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement ouverte à tous en vue de réformer le système monétaire et financier international de façon à le rendre vraiment stable, multilatéral, équitable et adapté aux besoins de développement des pays en développement.

41. Les ministres ont de nouveau réitéré leur opinion déjà ancienne concernant la politique du Fonds monétaire international qui devrait prendre en compte les exigences d'une croissance de la production et de l'emploi de chaque pays, respecter sa capacité de mettre au point et d'exécuter ses plans d'ajustement, prendre en considération ses conditions politiques, sociales et économiques particulières, ne pas imposer de dévaluations des monnaies nationales supérieures aux taux d'inflation différentiels.

42. Les ministres ont noté avec un vif intérêt les efforts consentis récemment par le FMI pour améliorer la conception, la conditionnalité et l'application de son Mécanisme élargi de crédit afin d'en faire un instrument plus utile pour la promotion d'ajustements accompagnés de croissance.

43. Les ministres ont considéré comme un facteur encourageant le fait que la Banque mondiale ait garanti en décembre 1987 un accord sur le programme de financement conjoint de projets en vue du redressement de l'Afrique et que le FMI ait négocié l'élargissement du Mécanisme d'ajustement structurel, triplant ainsi sa capacité d'octroyer des prêts aux fins d'ajustement structurel assortis de conditions de faveur aux pays à faible revenu. Ils ont également pris note de l'accord intervenu

au printemps 1988 sur une augmentation générale du capital de la Banque mondiale et du mécanisme de financement compensatoire élargi qui a commencé au sein du FMI, dont une ligne de crédits pour aléas.

44. Les ministres ont invité instamment les pays développés créanciers et les institutions internationales financières et bancaires à joindre leurs efforts à ceux des pays en développement débiteurs de façon à pouvoir adopter de concert les mesures novatrices pour soulager le fardeau de la dette des pays en développement. Ces mesures devraient comprendre entre autres les points suivants :

a) Inverser la situation actuelle qui se caractérise par un transfert net des ressources réelles des pays en développement vers les pays développés.

b) Abaisser les taux d'intérêt réels et allonger les délais et différés de paiement et les périodes de consolidation;

c) Etablir un mécanisme par lequel les banques et les débiteurs tireront parti des décotes existant sur le marché secondaire, ce qui profitera aux pays en développement débiteurs;

d) Etablir, grâce à des ressources supplémentaires, un nouveau dispositif de crédit du FMI afin d'élargir le mécanisme de financement compensatoire pour alléger le poids du service de la dette causé par le niveau élevé des taux d'intérêt réels; modifier sensiblement les critères de conditionnalité appliqués par les institutions financières internationales, et veiller à ce que toute coordination entre le FMI, la Banque mondiale et les autres institutions financières multilatérales n'entraîne pas de conditionnalité croisée;

e) Limiter les paiements au titre du service de la dette à un pourcentage des recettes d'exportations qui soit compatible avec les nécessités de développement et les besoins économiques et sociaux de chaque pays; mettre au point de nouveaux mécanismes destinés à aider les pays en développement débiteurs qui, du fait de facteurs exogènes défavorables, se trouvent dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs obligations envers les institutions financières et monétaires multilatérales selon un calendrier fixe et stimuler les flux financiers pour le développement;

f) Dans le cas des pays lourdement endettés envers le système bancaire international, établir une différence, pour déterminer le paiement des intérêts, entre la dette existante et les nouveaux flux de capitaux de façon à créer des incitations

propres à attirer de nouveaux flux de capitaux vers les pays débiteurs; dans le cas des pays à faible revenu et les moins avancés, envisager aussi l'annulation de la dette publique ainsi que sa transformation partielle en dons;

g) Elargir considérablement l'accès des exportations des pays en développement aux marchés des pays développés et renforcer les marchés des produits de base afin de garantir aux producteurs des prix équitables et rémunérateurs.

45. Les ministres ont pris note du récent Rapport sur le commerce et le développement (1988) qui recommande, entre autres, de réduire d'au moins 30 p. 100 le montant de la dette des quinze pays en développement les plus endettés, afin de soulager le fardeau écrasant qu'elle représente, d'encourager leur développement économique et de stimuler le commerce mondial. Ils ont prié instamment les banques commerciales et d'autres institutions de crédit d'analyser sérieusement cette suggestion en tant que mesure urgente, parmi tant d'autres, nécessaire pour faire face à la menace persistante qu'implique la dette.

46. Les ministres ont accueilli avec satisfaction la Déclaration sur la dette extérieure émise par la Commission du Sud lors de sa seconde réunion à Kuala Lumpur, le 3 mars 1988, comme une contribution opportune aux analyses en cours de cette question vitale. Ils ont pris note avec intérêt de la proposition de créer un forum de débiteurs et ils ont invité les pays non alignés et autres pays en développement intéressés à étudier cette proposition afin d'adopter les mesures pertinentes qui conduiraient à sa prompte mise en oeuvre.

47. Les ministres se sont déclarés satisfaits des efforts déployés et des actions entreprises par le Groupe des 77 pour suivre de près, au sein de l'Organisation des Nations Unies, le problème de la dette extérieure. Ils ont pris note avec satisfaction du fait que l'Assemblée générale ait adopté la résolution 42/198. Ils ont aussi pris note avec satisfaction des rapports adoptés par les deux réunions consultatives d'experts sur la dette extérieure tenues à Lima (Pérou) et à Mohammedia (Maroc). A cet égard, les ministres ont appelé les pays non alignés et autres pays en développement à poursuivre ces échanges d'informations qui contribuent grandement à renforcer leur capacité de négociation.

VIII. COMMERCE ET MATIERES PREMIERES

48. Les ministres ont constaté avec une profonde inquiétude que la crise économique mondiale avait réduit la capacité des pays en développement de participer au commerce international. Ils ont noté avec préoccupation que les échanges mondiaux de produits exportés par les pays en développement étaient toujours

caractérisés par une instabilité du marché, une baisse grave et constante du prix de ces produits, un accès limité aux marchés des pays développés, la montée du protectionnisme, la concurrence déloyale sous la forme de subventions aux exportations des pays développés et l'influence décisive des sociétés transnationales de certains pays développés sur la formation des prix, grâce au contrôle qu'elles exercent sur les principaux marchés des produits en question.

49. Les ministres ont exprimé en outre leur profonde préoccupation devant le fléchissement accentué et continu des prix des produits de base exportés par les pays en développement et la détérioration de leurs termes de l'échange, ce qui a aggravé leurs difficultés de balance des paiements et abouti à un transfert négatif de ressources. Plusieurs marchés de produits de base sont devenus extrêmement instables et désorganisés. Les ministres ont noté avec inquiétude qu'aucune tentative sérieuse n'avait de toute évidence été faite au niveau international pour enrayer cette tendance et ils ont souligné qu'il fallait étudier d'urgence des mesures pour résoudre ces problèmes. A cet égard, les ministres ont appelé à une intensification des efforts, dans toutes les instances appropriées, pour parvenir à un équilibre entre les prix des exportations des matières premières et des produits de base des pays en développement et les prix des importations des pays industrialisés.

50. Les ministres ont pris note du fait que la série de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay avait lieu à un moment où les conditions prévalant dans le commerce mondial étaient extrêmement instables et où abondaient les mesures protectionnistes qui contournaient ou violaient les règles et principes du GATT. Ils ont signalé que les accords bilatéraux et sectoriels de la "zone grise" représentaient un grave danger pour le système commercial bilatéral; qu'on adoptait des mesures discriminatoires surtout à l'encontre des pays en développement, ceux-ci n'étant pas en mesure d'adopter des contre-mesures efficaces; qu'on faisait valoir les avantages que représente l'accès des produits au marché des pays développés pour obtenir des concessions des pays en développement dans d'autres secteurs, toutes ces pratiques portant atteinte aux intérêts des pays en développement.

51. Les ministres ont déploré les cas de violation des engagements relatifs au statu quo et le fait qu'on n'ait pas encore commencé à honorer les engagements relatifs au démantèlement. Afin d'atteindre l'objectif de préserver et de consolider le système commercial multilatéral, les ministres ont estimé qu'il fallait accorder la priorité aux négociations pour un accord d'ensemble sur des mesures de sauvegardes. Ils ont souligné la nécessité de préserver le concept essentiel de non-discrimination consacré par le GATT dans l'accord sur les

sauvegardés. Reconnaissant l'importance capitale des négociations dans ce domaine, les ministres ont exhorté tous les participants à entamer au plus tôt des négociations sérieuses pour aboutir à des résultats concrets dans les meilleurs délais.

52. Les ministres ont rappelé que le principe de traitement différencié et plus favorable pour les pays en développement avait été réitéré dans la Déclaration de Punta del Este et ont souligné la nécessité de le maintenir, de le renforcer et de l'appliquer à tous les domaines de négociations. Ils ont également regretté la mise en cause des dispositions et mécanismes du GATT permettant aux pays en développement une certaine souplesse dans l'utilisation des instruments de politique commerciale. Ils ont rappelé que ces dispositions étaient le résultat de longues années d'efforts des pays en développement en vue d'adapter le système du GATT à leurs besoins commerciaux, de développement et financiers.

53. Les ministres ont souligné qu'il était nécessaire, durant les négociations d'Uruguay engagées dans le cadre du GATT, de libéraliser le commerce des produits agricoles en éliminant les entraves et distorsions imposées par les pays développés, en particulier celles relatives aux obstacles tarifaires et non tarifaires et les subventions aux exportations, et en soumettant toutes les mesures touchant l'accès aux marchés et la concurrence en matière d'exportations à des règles plus fonctionnelles et plus strictes dans le cadre du GATT, et en prenant en considération les exigences du développement.

54. Les ministres ont constaté que peu de progrès avaient été enregistrés dans d'autres domaines intéressant les pays en développement, à savoir les textiles et les produits tropicaux. Le secteur des textiles, qui représente la plus large part des recettes d'exportation de produits manufacturés pour les pays en développement, a malheureusement été en butte à la plus longue période de restriction et de discrimination que l'on ait connue au sein du GATT. La dérogation aux règles générales n'a cessé d'empirer du fait de l'élargissement continu du champ d'application de l'Arrangement multifibre et de la disparition des rares dispositions favorables. Les ministres ont réaffirmé l'intérêt des pays en développement de ramener au plus tôt le commerce des textiles et des vêtements dans le cadre normal du GATT. En ce qui concerne les produits tropicaux, ils se sont félicités des propositions des pays développés visant à en améliorer l'accès à leurs marchés.

55. Les ministres, préoccupés par la lenteur des progrès enregistrés dans les négociations sur les produits tropicaux, ont souligné que l'accord de Punta del Este demandait de leur porter une attention spéciale en tant que question prioritaire.

Ils ont souligné que des démarches devaient être immédiatement entreprises pour obtenir la libéralisation totale des produits tropicaux dont l'exportation intéresse les pays en développement.

56. Les ministres ont analysé les derniers événements relatifs aux nouveaux domaines des négociations d'Uruguay, à savoir la propriété intellectuelle, l'investissement et les services. Ils ont souligné que les politiques nationales des pays en développement dans ces secteurs étaient vitales pour le développement des pays en développement et que tout régime multilatéral devrait tenir pleinement compte des intérêts de ces pays. Ils ont aussi rappelé que les négociations dans ces domaines devaient se limiter au commerce, comme le reconnaît la Déclaration de Punta del Este. En ce qui concerne les services, les ministres ont souligné énergiquement la nécessité de parvenir à des mesures visant à promouvoir les industries de services, quel que soit le régime qui découlerait des négociations dans ce secteur. Ils ont aussi estimé que les règles multilatérales éventuelles devaient respecter pleinement les objectifs politiques des lois et des obligations nationales.

57. Les ministres ont pris note avec satisfaction de la déclaration de la Commission du Sud relative aux négociations d'Uruguay et ont prié instamment les pays non alignés et autres pays en développement de participer pleinement à ces dernières afin de parvenir à des résultats équilibrés.

58. Les ministres ont reconnu que certaines des propositions faites aux cours des négociations commerciales d'Uruguay avaient des incidences sur le développement des pays en développement en limitant leurs options futures. En conséquence, les pays non alignés et autres pays en développement doivent poursuivre des consultations étroites entre eux et adopter une position commune en tenant compte entre autres des éléments suivants :

a) La préservation et le renforcement du système commercial multilatéral devraient demeurer l'objectif essentiel des négociations d'Uruguay.

b) Il faudrait accorder la priorité aux domaines intéressant les pays en développement, tels que l'agriculture, les produits tropicaux et les textiles.

c) Le rétablissement de la confiance au sein d'un système commercial international dûment réglementé grâce à un retour à des pratiques multilatérales et non discriminatoires transparentes, à un attachement accru de la part des principaux pays développés à la lettre et à l'esprit des normes et des disciplines accordées, et à l'introduction de mécanismes collectifs à même de faire valoir les droits aussi bien des pays faibles que des pays puissants.

d) Le système commercial multilatéral réformé devrait avoir pour but fondamental la promotion du développement soutenu des pays en développement. Les politiques commerciales devraient être considérées comme un instrument du développement, et non seulement comme un moyen de libéralisation.

e) Aux négociations d'Uruguay, en particulier en ce qui concerne les nouveaux domaines, il faudrait tenir dûment compte des objectifs de politique commerciale susmentionnés. Il faudrait aussi respecter pleinement les objectifs de politique des lois et des règlements nationaux.

f) Le concept de traitement différencié et plus favorable pour les pays en développement, réitéré dans la Déclaration de Punta del Este, devrait être maintenu, renforcé et dûment appliqué dans tous les domaines de négociation.

g) Il ne faudrait pas modifier les dispositions et mécanismes du GATT, qui permettent aux pays en développement une certaine souplesse dans l'utilisation des instruments de politique commerciale. Ces dispositions sont le résultat de beaucoup d'années d'efforts des pays en développement en vue d'adapter le système du GATT à leurs besoins commerciaux, de développement et financiers.

h) Il conviendrait de reconnaître pleinement le lien étroit existant entre le commerce, la monnaie et les finances. Il faut aussi reconnaître que le système commercial international ne retrouvera sa normalité totale que si on améliore son fonctionnement, en assurant, à travers les systèmes financiers et monétaires internationaux, les flux financiers suffisants pour permettre aux pays en développement de satisfaire à leurs besoins de développement et d'honorer les obligations de la dette.

i) Les disciplines multilatérales dans de nouveaux domaines devraient être examinées parallèlement à des mesures internationales visant à la promotion des industries de services dans les pays en développement, à la levée des obstacles au transfert de technologies, et à la suppression des restrictions commerciales mises en pratique par les sociétés transnationales.

59. Les ministres ont réaffirmé leur soutien au Programme intégré pour les produits de base tel qu'il a été adopté par la quatrième session de la CNUCED. A cet égard, ils ont demandé que soient conclus d'autres accords internationaux de produits, et que les accords en vigueur soient renforcés.

60. Les ministres ont demandé aux pays non alignés et autres pays en développement qui n'ont pas encore ratifié l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base de le faire sans tarder. Tout en se félicitant de la décision de

l'Union soviétique de ratifier l'accord sur le Fonds commun à l'occasion de la septième session de la CNUCED, les ministres ont invité d'autres pays développés à le faire pour rendre le Fonds opérationnel, et ont aussi demandé aux pays qui ont ratifié l'accord d'apporter leurs contributions dans leurs meilleurs délais.

61. Conscients de la nécessité de promouvoir le commerce et le développement des pays en développement, les ministres ont demandé, entre autres, que des consultations concrètes se tiennent, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sur les questions connexes de la monnaie, des finances, du commerce et du développement. Tenant compte du lien qui existe entre ces questions, ils ont demandé aux pays développés d'entreprendre une action coordonnée dans les domaines monétaire et financier et d'adopter les mesures d'ajustement voulues pour contribuer à l'expansion du commerce des pays en développement ainsi qu'à un transfert de ressources réelles en leur faveur. Toutes les mesures nécessaires devraient être prises pour renforcer la CNUCED en vue d'atteindre ces objectifs. Dans ce but, le secrétariat de la CNUCED devrait fournir les études analytiques nécessaires pour soutenir des négociations intensives et significatives portant sur la coopération économique internationale.

62. Les ministres ont réaffirmé l'obligation impérative pour le FMI d'assurer une augmentation et une libéralisation substantielles du mécanisme de financement des stocks régulateurs afin d'assurer aux pays en développement une compensation rapide, totale et automatique de leur déficit sans que des conditions leur soient imposées. Ils ont aussi demandé l'instauration d'un plan STABEX à l'échelle mondiale dans le but de stabiliser les recettes d'exportation des produits de base des pays en développement.

63. Les ministres ont souligné l'importance des associations de producteurs comme instrument d'amélioration du pouvoir de négociation des pays en développement pour leur permettre d'obtenir des prix justes et rémunérateurs pour leurs exportations et d'augmenter leurs recettes d'exportation. Ils ont en outre souligné que la coopération internationale devrait être renforcée de façon à permettre une meilleure participation des pays en développement au traitement, à la commercialisation et à la distribution des produits de base.

64. De plus, les ministres ont souligné la nécessité de renforcer les accords sur les produits de base par la coopération entre pays producteurs et pays consommateurs de façon à inclure

dans les accords des mécanismes effectifs pour atteindre les objectifs de stabilité du marché et de prix à la fois rémunérateurs pour le producteur et équitable pour le consommateur.

65. Les ministres ont souligné la nécessité d'améliorer le Système généralisé de préférences, notamment en ce qui concerne son fonctionnement et le nombre des produits visés. Ils ont également souligné que les dispositifs existants devraient être étendus à tous les pays en développement. Les pays développés devraient renoncer à toutes les formes de discrimination et de gradation à l'encontre des pays en développement, y compris à la progressivité des droits en fonction du degré de transformation.

66. Les ministres ont exprimé leur préoccupation devant le maintien de l'embargo commercial décrété à l'encontre du Nicaragua par les Etats-Unis en mai 1985, en violation des droits de ce pays à la souveraineté et à l'autodétermination, et ils ont demandé une fois de plus que ces mesures soient immédiatement rapportées, conformément aux dispositions des résolutions 40/188, 41/164 et 42/176 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

67. Ils ont aussi demandé l'exécution immédiate par le pays qui a imposé l'embargo de l'arrêt rendu par la Cour internationale de justice le 27 juin 1986, lequel déclare que les Etats-Unis d'Amérique ont, en décrétant l'embargo et en adoptant d'autres mesures économiques coercitives, violé les obligations qu'ils ont contractées aux termes du traité d'amitié, de commerce et de navigation signé entre les deux pays en 1956 et qu'ils doivent indemniser le Nicaragua pour les dommages causés par la violation dudit traité.

68. Les ministres ont déploré le maintien des mesures de coercition économiques imposées à la République de Panama par le gouvernement des Etats-Unis et en ont demandé la levée immédiate. Ils ont également noté avec préoccupation la retenue illégale de fonds appartenant au Panama et provenant des recettes du canal, en violation flagrante des traités Torrijos-Carter.

69. Les ministres ont exprimé leur préoccupation devant le maintien des mesures prises par le gouvernement des Etats Unis à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste visant à imposer un boycottage économique et le gel de ses avoirs. Ils les ont condamnées en tant que mesures coercitives destinées à des fins politiques. Les ministres ont demandé au gouvernement des Etats Unis d'y mettre un terme immédiat. Ils ont, en outre, fait état de la solidarité totale du Mouvement des non alignés avec la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste contre de telles mesures visant à entraver des plans de développement économique et social de compromettre son indépendance et sa souveraineté.

70. Les ministres ont invité tous les Etats à prendre les mesures pratiques qui s'imposent en vue d'aider la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste à surmonter de telles mesures arbitraires.

IX. LA CNUCED

71. Les ministres ont réaffirmé le rôle important que joue la CNUCED depuis sa création dans le domaine de la coopération économique internationale pour le commerce et le développement, et, à cet égard, ils ont souligné la nécessité de préserver l'esprit et les objectifs de cette organisation tels qu'ils sont exposés dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies et dans les résolutions et décisions pertinentes ultérieures qui visent à renforcer l'intégrité de la CNUCED dans l'exécution de son mandat. Ils ont rappelé que la CNUCED est l'instrument principal de l'Assemblée générale des Nations Unies pour les négociations économiques internationales sur les questions de commerce et de développement.

72. Les ministres, ayant procédé à une évaluation des résultats de la septième session de la CNUCED, ont estimé que l'Acte final adopté à l'unanimité offrait un nouvel espoir de relancer le dialogue entre les pays développés et les pays en développement sur les domaines cruciaux du commerce international, des ressources pour le développement, de la dette extérieure, des produits de base et des problèmes des pays les moins avancés.

73. Ils ont demandé l'application immédiate des engagements contenus dans l'Acte final. A cet égard, ils ont souligné qu'il était important de respecter l'ensemble des mandats confiés à la CNUCED.

X. ALIMENTATION ET AGRICULTURE

74. Les ministres ont exprimé leur grave préoccupation et leur vif regret devant la persistance du grand paradoxe de notre époque, à savoir la famine au milieu de l'abondance, et devant la tendance à réduire la production dans certaines parties du monde pour diminuer les stocks et maintenir des cours élevés. Ils ont souligné la nécessité d'inverser ces tendances inacceptables et de neutraliser les retombées négatives des facteurs économiques extérieurs qui entravent l'essor de l'alimentation et de l'agriculture, et qui aggravent la pauvreté, la famine et la dénutrition. A cet égard, ils ont souligné la nécessité de maintenir les questions alimentaires et agricoles au centre de l'attention mondiale, compte tenu de la dégradation de la situation dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique. Ils ont de nouveau signalé que les mesures internationales dans ce domaine devaient être envisagées de manière globale, en tenant compte des différentes perspectives et dimensions des problèmes agricoles et alimentaires dans les pays

en développement. Dans ce contexte, ils ont demandé qu'un soutien international persistant et suffisant soit accordé aux pays en développement pour leur permettre de parvenir à l'autonomie alimentaire.

75. Les ministres ont appelé la communauté internationale à entreprendre, conformément à cet engagement, une action décidée pour fournir les ressources requises à des conditions de faveur au secteur agricole et pour inverser le courant massif de ressources financières allant des pays en développement vers les pays développés. Ils ont noté avec regret la tendance de nombreux pays développés à fournir une aide bilatérale plutôt qu'à travers les institutions multilatérales et ils les ont invités à accroître leur contribution à ces dernières. Ils se sont félicités de la réponse favorable de la communauté mondiale quand il a fallu fournir une aide exceptionnelle à l'occasion de déficits alimentaires et ils ont proposé l'adoption d'un programme international spécial d'aide alimentaire et d'assistance financière pour faire face à des exigences en cas d'imprévu et pour apporter un secours aux pays en développement, notamment en Afrique, qui souffrent d'un déficit alimentaire chronique.

76. Les ministres ont réaffirmé que le droit à la nourriture était un droit fondamental et universel de l'homme qu'il fallait défendre. Ils ont de nouveau condamné l'utilisation de l'alimentation comme instrument de pression politique et ont averti que l'aide alimentaire ne devait être assortie d'aucune condition que ce soit. Ils ont aussi réaffirmé que le besoin urgent d'améliorer la situation économique internationale et d'élargir la marge de manoeuvre étroite de la sécurité alimentaire mondiale fournissait d'autant plus de raisons de renforcer la coopération internationale.

77. Ils ont souligné qu'il était important de distribuer la nourriture à temps aux pays dans le besoin, notamment aux pays africains et aux pays les moins avancés, et d'aider les pays bénéficiaires à développer leurs mécanismes logistiques et administratifs ainsi que leurs systèmes nationaux de distribution d'aide alimentaire.

78. Les ministres ont pris note avec satisfaction des conclusions et des recommandations adoptées par le Conseil mondial de l'alimentation à sa quatorzième session ministérielle tenue à Nicosie en mai 1988. Pleinement conscients du fait que la situation mondiale de famine et de dénutrition continuait de se dégrader, ils se sont félicités de l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde, qui réclame une analyse et une évaluation immédiates des efforts consentis à ce jour pour diminuer la famine, une identification des moyens de promouvoir

les politiques et les programmes en cours, ainsi que de nouvelles initiatives réalistes et viables dans le cadre d'un sérieux effort pour supprimer la famine et la dénutrition.

79. Les ministres ont demandé le renforcement du Système mondial d'information et d'alerte rapide pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO par l'établissement et l'amélioration des systèmes nationaux et régionaux d'alerte rapide en recourant à une technologie d'information à distance. Ils se sont félicités en outre des mesures prises par le Programme alimentaire mondial en vue d'assurer la fourniture rapide et opportune de l'aide alimentaire et d'installer un système d'information permettant de diffuser périodiquement tous les renseignements pertinents concernant l'aide alimentaire afin de faciliter la planification et la coordination opérationnelles.

80. Les ministres ont soutenu les efforts en cours pour renforcer la coopération aux niveaux régional et inter-régional en vue de promouvoir la sécurité alimentaire et le développement agricole. Ils ont appelé les organismes compétents des Nations Unies à accorder la priorité au soutien de la coopération économique et technique entre pays en développement dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. A cet égard, ils ont renouvelé la proposition visant à l'établissement rapide d'un système de sécurité alimentaire des pays non alignés et autres pays en développement.

81. Les ministres ont appelé la communauté internationale à soutenir pleinement le FIDA pour lui permettre de commencer sa deuxième décennie d'existence sur des bases financières plus solides. A cet égard, et conformément au paragraphe 91, section X sur l'alimentation et l'agriculture de la Déclaration économique adoptée par la huitième Conférence tenue à Harare en septembre 1986, ils ont souligné l'importance qu'il y a à garantir la continuité de la structure et des opérations du FIDA et prié instamment les pays industrialisés d'assumer une part prépondérante de la troisième reconstitution de ses ressources eu égard à la baisse des recettes d'exportation que connaissent les pays en développement en général et, parmi eux, les pays producteurs de pétrole en particulier. Ils demandent en outre aux pays en développement, contributeurs traditionnels, de continuer de témoigner leur solidarité aux millions de personnes frappées par la faim et par la pauvreté et de maintenir leurs contributions à la troisième reconstitution des ressources au même niveau que lors de la deuxième reconstitution. Les ministres se sont félicités des efforts consentis par de nombreux pays en développement bénéficiaires qui ont déjà annoncé des contributions substantielles et ils ont prié instamment ceux d'entre eux qui ne l'ont pas encore fait d'annoncer dès que possible leurs contributions accrues.

82. Les ministres ont exprimé leur profonde inquiétude devant l'aggravation de la situation alimentaire et agricole dans un grand nombre de pays en développement, notamment en Afrique, en raison de la sécheresse prolongée et de la désertification accélérée, auxquelles est venue se joindre une nouvelle invasion de criquets pèlerins aux conséquences catastrophiques. Ils ont souligné la nécessité de fournir sans retard une aide substantielle à une campagne internationale d'urgence de lutte contre ce fléau sous la coordination du Centre de coopération d'urgence de la FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin.

83. Les ministres ont appelé la communauté internationale à consentir tous les efforts pour faciliter la mise en oeuvre de tous les programmes adoptés antérieurement pour le développement de l'Afrique. Ils ont noté avec une grande satisfaction que l'objectif de 300 millions de dollars prévu pour le programme spécial du FIDA pour les pays africains touchés par la sécheresse et la désertification, établi pour aider ces pays dans leur processus de redressement et de développement à long terme, avait été atteint, ce qui donnera un nouvel élan et un soutien renouvelé au Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

XI. ENERGIE

84. Les ministres ont souligné l'importance cruciale de l'énergie pour la croissance économique et le bien-être des pays en développement. Ils ont souligné que les tentatives de mieux exploiter toutes les ressources énergétiques mondiales devraient se poursuivre de façon à permettre une transition depuis la structure actuelle de production et de consommation d'énergie vers une nouvelle structure qui mettrait l'accent sur l'utilisation rationnelle de toutes les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. A cet égard, les ministres ont souligné la nécessité d'intensifier les actions pour mettre dûment en oeuvre le Plan d'action de Nairobi (PAN) pour le développement et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Ils ont déploré que si peu de réunions consultatives prévues dans ce cadre se soient tenues. Bien qu'ayant permis de dégager des projets, ces réunions n'ont pas conduit à la mobilisation des ressources financières nécessaires.

85. Les ministres ont constaté que nombre de pays en développement continuaient de faire front à de graves problèmes dans la mise en valeur des ressources énergétiques. Ils ont réaffirmé le contenu des résolutions 39/176 et 40/208 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources énergétiques et ils ont appelé tous les Etats à aider les pays en développement dans ce domaine.

86. Les ministres ont noté par ailleurs que dans le domaine de l'énergie, le niveau des prêts consentis par les institutions financières internationales était encore insuffisant et ont vivement souhaité l'augmentation de ces ressources par le biais d'un relèvement du niveau général des prêts, notamment par des prêts d'ajustement structurel octroyés par l'intermédiaire du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale afin de combler les déficits de la balance des paiements, où le poste Importation d'énergie était un facteur important.

87. A cet égard, les ministres ont souligné l'importance de la coopération énergétique entre les pays non alignés et autres pays en développement en vue de renforcer leurs capacités et d'élargir les perspectives d'autonomie collective et ils les ont appelés à accroître leur coopération dans les domaines technique et économique. A cet égard, ils ont appelé les pays développés à rendre accessibles aux pays en développement leurs technologies énergétiques les plus modernes.

88. Les ministres se sont félicités des expériences de certains producteurs des pays non alignés et autres pays en développement, en matière de prospection, d'exploitation, de commercialisation et de transport d'énergie. Ils ont invité instamment les Etats membres à tirer parti de ces expériences pour accroître leurs ressources énergétiques et réduire ainsi leur dépendance vis-à-vis des pays industrialisés.

XII. SCIENCE ET TECHNOLOGIE

89. Les ministres ont mis l'accent sur le rôle central de la science et de la technologie dans le développement et noté avec satisfaction que de nombreux pays non alignés et autres pays en développement avaient consenti de vigoureux efforts et largement passé le seuil qui conduit à une infrastructure scientifique et technique endogène. Ils ont noté avec regret que la coopération internationale pour les aider dans ces efforts faisait encore défaut.

90. Les ministres ont exprimé leur préoccupation croissante devant le fait que la crise économique mondiale entravait sérieusement le progrès de la science et de la technologie dans les pays en développement, ainsi que devant les problèmes grandissants auxquels ceux-ci se heurtaient en matière de transferts de technologie à des conditions de faveur et acceptables qui leur permettent de préserver leur développement en tant qu'entités indépendantes.

91. Les ministres ont souligné que la science et la technologie étaient extrêmement importantes pour la coopération multilatérale, au niveau mondial et au niveau régional, et ont fait valoir le rôle du système des Nations Unies dans

la promotion de cette coopération. Ils ont réaffirmé la validité et l'importance du Programme d'action de Vienne dans ce domaine, et ils se sont félicités du fait que l'Assemblée générale des Nations Unies ait décidé, dans sa résolution 42/192, d'en fêter le dixième anniversaire en 1989.

92. Les ministres ont pris note du fait que le Comité intergouvernemental de la science et de la technologie au service du développement, chargé de mettre en oeuvre et de coordonner le Programme d'action de Vienne, avait décidé de centrer son attention sur quelques thèmes choisis à chacune de ses sessions. Ils ont demandé instamment que ces réunions soient bien préparées et conduisent au renforcement de la coopération dans les domaines retenus.

93. Les ministres ont salué l'initiative prise par le Comité intergouvernemental de la science et de la technologie au service du développement d'entreprendre un examen en fin de première décennie de la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne. Ils ont demandé que cet examen en fin de décennie reflète les expériences, les acquis et les limitations enregistrés par les organes de l'Organisation des Nations Unies et par la communauté internationale dans les actions qu'ils ont entreprises pour mettre la science et la technologie au service du développement dans le cadre du Programme d'action de Vienne.

94. Pour pouvoir relever les défis sans précédent des années 90 qui réclameront une capacité accrue des pays en développement dans le domaine de la science et de la technologie, les ministres ont demandé instamment que les efforts nationaux de ces pays soient complétés par la coopération technique internationale à travers le système des Nations Unies. Le Fonds pour la science et la technologie qui vient d'être mis en place au sein du PNUD n'a pas reçu le soutien attendu de la part des pays industrialisés. Tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, sont invités à accroître le financement du secteur science et technologie dans le cadre du Programme d'action de Vienne.

95. Les ministres ont constaté avec regret que, malgré une certaine atténuation des divergences, la rédaction du code international de conduite pour le transfert de technologie n'avait pas encore été parachevée. Ils ont réitéré qu'ils étaient prêts à coopérer étroitement avec le secrétaire général de la CNUCED et avec le président de la Conférence des Nations Unies sur un code international de conduite pour le transfert de technologie en vue de régler les questions pendantes que pose le Code, conformément à la résolution 42/172 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

96. Les ministres ont reconnu que le domaine des découvertes scientifiques et techniques était extrêmement important pour le développement national ainsi que pour la coopération multilatérale aussi bien à l'échelle régionale que mondiale.

97. Les ministres ont souligné que les pays en développement avaient toujours plus besoin de bénéficier d'urgence d'un transfert de technologie assorti de conditions de faveur et compatible avec leurs programmes et politiques socio-économiques nationaux afin de pouvoir surmonter les obstacles qu'ils rencontrent au cours du processus de développement. A cet égard, l'acquisition de technologies de pointe dans des domaines appropriés pour leur permettre de promouvoir et de moderniser plus rapidement leurs capacités est devenue extrêmement nécessaire. Les ministres ont invité les pays non alignés et autres pays en développement intéressés à faire preuve d'esprit de coopération en vue de mettre en commun leur expérience et leur permettre ainsi d'acquérir, de transférer et d'assimiler les technologies, en particulier les technologies de pointe.

98. Les ministres ont demandé aux pays développés d'améliorer substantiellement leurs mécanismes de transfert de technologie vers les pays en développement, en particulier en assouplissant les conditions et en éliminant les pratiques et politiques restrictives et discriminatoires.

99. Les ministres se sont félicités de l'entrée en fonctionnement provisoire à New Delhi du Centre de la science et de la technologie pour le Mouvement des pays non alignés et autres pays en développement. Ils ont invité instamment tous les pays membres à accélérer le processus de ratification. Ils ont aussi pris note avec satisfaction de la décision de l'Inde d'accueillir en 1981 la réunion de son conseil d'administration en vue de dégager un programme de travail et de mettre la dernière main aux arrangements administratifs et financiers nécessaires.

XIII. INDUSTRIALISATION

100. Les ministres ont exprimé leur vive préoccupation devant l'état de l'industrialisation dans les pays en développement. Depuis la deuxième moitié des années 70, les multiples obstacles à l'industrialisation des pays en développement sont devenus encore plus complexes. La récession mondiale, les fluctuations des cours pétroliers, le renchérissement des taux d'intérêt, la stagnation ou la croissance poussive de la demande mondiale des matières premières, la montée du protectionnisme, la dette extérieure démesurée et les graves déficits des balances des paiements ont bloqué les perspectives d'une industrialisation rapide dans les pays en développement.

101. Les ministres ont constaté que, même si quelques pays en développement avaient enregistré une croissance rapide et impressionnante, le taux de croissance des produits manufacturés avait lourdement chuté dans d'autres, notamment en Amérique latine et en Afrique sub-saharienne. La participation des pays en développement à la production mondiale des articles manufacturés n'a augmenté que de 10,3 p. 100 en 1975 à 13 p. 100 en 1986, ce qui est fort loin de l'objectif de 25 p. 100 fixé à Lima.

102. Les ministres ont exprimé leur satisfaction devant le fait que la transformation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en institution spécialisée s'était accomplie sans heurts et dans les délais prévus. Ils ont exprimé leur satisfaction devant les résolutions adoptées par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI tenue à Bangkok en 1987 en vue de promouvoir l'industrialisation du tiers monde.

103. Les ministres ont appelé tous les Etats et notamment les pays industrialisés à assurer la viabilité financière de l'organisation et à la doter des ressources voulues pour s'acquitter de ses tâches.

104. Les ministres ont souligné qu'il était nécessaire d'appliquer rapidement et complètement la résolution 39/233 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la Décennie de l'industrialisation de l'Afrique.

XIV. TELECOMMUNICATIONS

105. Les ministres ont réaffirmé l'importance des conférences de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en particulier de celles qui traitent des services de radiodiffusion sur hautes fréquences et par satellite.

106. Les ministres ont prié instamment la communauté internationale, en particulier les pays développés, de fournir l'assistance financière, économique, scientifique et technologique aux pays en développement pour leur permettre de répondre à leurs nombreux besoins et de relever le défi qu'implique l'accroissement de leurs télécommunications dans plusieurs domaines, ainsi que de développer leurs systèmes et réseaux de télécommunications aux échelles nationale, régionale, inter-régionale et mondiale.

107. Ayant pris note du fait que d'importants progrès avaient été réalisés dans les applications scientifiques, technologiques et spatiales, les ministres ont réaffirmé leur conviction que leur utilisation concrète et pacifique devrait se faire au bénéfice de l'humanité.

108. Les ministres ont réitéré que les avantages tirés de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique n'avaient pas été équitablement répartis entre les pays du monde. Le principe de l'accès équitable et garanti devrait constituer l'essence même de tout nouveau mécanisme de réglementation, de même que les besoins spécifiques des pays en développement, y compris ceux des pays équatoriaux, devraient être pris en considération.

XV. SOUVERAINETE SUR LES RESSOURCES NATURELLES

109. Les ministres ont réaffirmé le droit inaliénable de tous les pays et peuples à exercer, de manière permanente et réelle, leur pleine souveraineté et leur contrôle total sur leurs ressources naturelles et autres et sur leurs activités économiques. Ils ont en outre réaffirmé l'importance capitale qu'il y avait à consolider l'indépendance politique des pays non alignés et autres pays en développement en assurant leur émancipation économique. Ils ont également réaffirmé le droit fondamental de leurs peuples de mettre en oeuvre, en toute indépendance, leurs propres politiques et programmes économiques sans être en butte pour cela à la coercition économique ou des pressions de cette nature.

110. Les ministres ont à nouveau fait part de leur soutien aux peuples vivant encore sous la domination coloniale et l'occupation étrangère. Ils ont réaffirmé les droits nationaux inaliénables de ces peuples, y compris l'autodétermination, la liberté, l'indépendance et la souveraineté complète sur leurs ressources naturelles et autres et sur leurs activités économiques. Ils ont appelé tous les Etats et peuples à travailler individuellement et collectivement à l'élimination des obstacles à la réalisation des droits nationaux de ces peuples, particulièrement ceux des peuples palestinien et namibien. Ils ont invité instamment les Etats, les organisations internationales, les institutions spécialisées, les sociétés d'investissement et autres à ne reconnaître aucune entreprise visant à exploiter les ressources palestiniennes et namibiennes, ou celles de n'importe quel territoire occupé, à ne pas y coopérer ni y participer.

111. Les ministres ont réaffirmé le droit de tous les pays et de tous les peuples victimes de l'agression et de l'occupation étrangères, de la domination coloniale et sioniste ou de l'apartheid, à la restitution et à l'indemnisation totale pour l'exploitation, le pillage, la perte et les préjudices causés aux ressources naturelles et autres.

XVI. DROIT DE LA MER

112. Les ministres ont réitéré la signification qu'ils attachaient à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en tant que facteur important de maintien de la paix, de justice et de progrès pour tous les peuples du monde, et ils se sont dits pleinement satisfaits que cent cinquante-neuf pays l'aient signée à ce jour et trente-cinq, ratifiée. Ils ont de nouveau appelé tous les Etats à ratifier la Convention ou à y adhérer dans les plus brefs délais.

113. Les ministres ont exprimé leur satisfaction devant les progrès réalisés par la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer. Ils ont accueilli comme un jalon historique sa décision d'enregistrer l'Inde en tant qu'investisseur pionnier pour l'exploitation des ressources minérales du fond des mers et des océans. L'enregistrement postérieur de la France, du Japon et de l'Union des républiques socialistes soviétiques a été considéré comme une évolution vraiment encourageante.

114. Les ministres ont rappelé que la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé que les fonds marins et océaniques et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale, ainsi que les ressources de la zone faisaient partie du patrimoine commun de l'humanité et qu'aucun Etat, aucune compagnie ni aucun individu ne pouvait se l'approprier. Ils ont aussi souligné l'importance de préserver le caractère unitaire de la Convention et la nécessité d'en respecter les dispositions dans les législations nationales.

115. Dans ce contexte, les ministres ont relevé avec une profonde préoccupation les mesures prises pour compromettre et circonvenir la Convention et les résolutions qui s'y rapportent. Ils ont déclaré que toute initiative qui serait prise unilatéralement par un Etat ou un groupe d'Etats sous la forme d'une miniconvention ou d'un régime parallèle incompatible avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer serait dénuée de toute validité.

116. A cet égard, les ministres ont enregistré avec satisfaction la position ferme adoptée par la Commission préparatoire dans sa déclaration du 30 août 1985 par laquelle elle a rejeté toute prétention, tout accord ou toute mesure portant sur la zone internationale et ses ressources, qui serait pris en marge de la Commission préparatoire et qui serait incompatible avec la Convention et les résolutions y relatives, lesquelles constituent le fondement de la création de droits.

XVII. SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

117. Les ministres ont déploré les difficultés qui continuaient d'empêcher l'élaboration rapide d'un code de conduite réglementant les activités des sociétés transnationales dans le but d'en éliminer les aspects négatifs et d'amener ces sociétés à contribuer au maximum au développement des pays en développement. Ils ont souligné que l'adoption du code représentait un élément indispensable à l'établissement de relations justes et équitables entre les pays. Ils ont insisté sur le fait que les activités des sociétés transnationales devaient correspondre aux priorités nationales et aux plans de développement établis par les pays en développement.

118. Les ministres ont déploré la politique et les pratiques illégales et inadmissibles de certaines sociétés transnationales dont l'objectif premier est de tirer le maximum de profit, ce qui les mène à fausser les mécanismes économiques et à miner la souveraineté des pays en développement. Ils ont condamné la collaboration persistante de certaines sociétés transnationales avec le régime minoritaire d'Afrique du Sud et ont souligné que cette collaboration ne servirait qu'à renforcer l'apartheid et à prolonger l'occupation illégale de la Namibie par Pretoria. Ils ont demandé à ces sociétés transnationales de respecter strictement les décisions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur ce sujet et de s'abstenir de saper les efforts visant à éliminer l'apartheid.

119. Les ministres ont pris note avec satisfaction du rapport du Groupe de personnalités éminentes chargé de procéder aux audiences publiques sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie. Ils ont appelé la Commission des sociétés transnationales et le Conseil économique et social des Nations Unies à proposer des mesures concrètes visant à dissuader les sociétés transnationales de poursuivre leurs activités en Afrique du Sud, lesquelles contribuent à renforcer l'apartheid, et ils ont instamment prié les pays non alignés et autres pays en développement de coopérer à l'adoption de mesures nécessaires dans les organes compétents du système des Nations Unies en vue d'atteindre cet objectif.

XVIII. ENVIRONNEMENT ET AUTRES ASPECTS QUALITATIFS DU DÉVELOPPEMENT

120. Les ministres ont pris note avec une grave préoccupation de la détérioration continue de la qualité de l'environnement sur la planète. Ils ont souligné qu'en l'absence de mesures rapides, il existait une nette possibilité d'aggravation exponentielle et de destruction irréversible de l'environnement mondial. Les ministres ont insisté sur le fait que, pour prévenir cette quasi certaine destruction de l'environnement, il était

absolument essentiel de planifier le développement, de façon équilibrée et rationnelle, sur le plan écologique, de mettre en commun les renseignements relatifs aux technologies d'économie des ressources et de préserver et d'évaluer les ressources de l'environnement. Ils ont par ailleurs souligné que le succès de tout programme exigeait impérativement que la communauté mondiale accorde son soutien le plus large possible. A cet égard, les ministres ont exprimé leur soutien total aux résolutions 42/186 et 42/187 de l'Assemblée générale des Nations Unies et à l'*Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà*, élaborée par le Comité préparatoire intergouvernemental d'intersessions du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ils se sont aussi félicités du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement intitulé *Notre avenir à tous*.

121. L'intense activité économique a de nombreuses conséquences sur l'équilibre écologique. Les conséquences des agressions sur l'environnement -- dégradation des sols, des eaux, de l'atmosphère, des forêts -- se sont accrues. L'écologie et l'économie sont devenues interdépendant aux niveaux local, national, régional et mondial. Les déchets radioactifs et industriels sont devenus une préoccupation sérieuse pour l'ensemble du monde. Les pays en développement risquent de devenir des décharges de déchets toxiques, ce qui les exposerait à de nouveaux dangers et menacerait gravement leur survie. Il est urgent de rechercher une coopération internationale pour faire face à ces problèmes d'environnement et à d'autres du même type dans l'intérêt des générations présentes et futures. Les pays non alignés sont décidés de considérer ce problème comme une priorité du Mouvement et de coordonner étroitement leurs actions sur ce thème dans toutes les rencontres internationales pertinentes. Ils ont demandé au Groupe des 77 à New York de suivre cette question de près.

122. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant le déchargement accru de déchets toxiques et dangereux dans les pays en développement, notamment en Afrique. Ils ont signalé que cette pratique contrevenait ouvertement au principe 21 de la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain adoptée en 1972 à Stockholm, selon lequel tous les Etats ont la responsabilité de garantir que les activités réalisées dans les territoires sous leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de préjudices à l'environnement, dans d'autres Etats ou territoires situés au-delà de leur juridiction nationale. A cet égard, ils ont prié instamment tous les pays membres du Mouvement de créer une Vigilance des décharges sous forme d'organismes nationaux chargés d'assurer un contrôle et d'échanger des informations sur les compagnies et les navires dont on sait qu'ils réalisent des déchargements illégaux dans leurs pays aussi bien que dans

leurs eaux territoriales et leur zone économique exclusive. De même ils ont instamment demandé l'adoption de mesures internationales globales et efficaces, dont des conventions ou autres instruments adéquats, interdisant le déchargement de produits toxiques et de déchets dangereux dans d'autres pays.

123. Les ministres ont par ailleurs demandé aux pays développés d'adopter des mesures sévères, à la fois administratives et légales, de manière à interdire l'exportation de déchets toxiques et dangereux vers d'autres territoires, et en particulier vers les pays en développement.

124. Les ministres ont fait état de leur préoccupation devant la dégradation continue de l'environnement marin, notamment dans les eaux côtières et les mers semi-fermées. Ils ont souligné que, à moins d'entreprendre une action concertée à l'échelle mondiale, la situation ne ferait qu'empirer. Les ministres ont appelé tous les États à s'abstenir de toute action ou activité qui menacerait la qualité de l'environnement marin et des conditions écologiques, et porterait donc atteinte à la vie marine.

125. Ils ont aussi appelé toutes les institutions internationales compétentes concernées par les programmes pertinents -- Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS), Base de données sur les ressources mondiales et programmes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) -- à redoubler d'efforts pour établir une base de données complète sur laquelle on puisse se fonder pour définir les programmes d'action visant à restaurer et à préserver l'équilibre écologique des océans et des mers du monde.

126. Les ministres ont exprimé leur soutien total aux résolutions 37/215, 38/162, 39/167 et 40/197 de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux restes matériels des guerres sur le territoire des pays en développement. A cet égard, ils ont lancé un appel à tous les pays qui sont responsables de la présence de ces engins pour qu'ils coopèrent avec le secrétaire général et les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies pour répondre aux justes exigences des pays où subsistent des restes matériels, mines ou autres, dont l'existence compromet gravement les activités de développement.

127. Les ministres se sont félicités des initiatives et résolutions adoptées par les pays africains aux réunions de la Conférence ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification et ils ont prié instamment tous les membres de la communauté internationale, les organes et organismes des Nations Unies, les institutions financières régionales et sous-régionales, ainsi que les organisations non gouvernementales, de continuer d'apporter leur plein soutien,

sous toutes ses formes, aux pays africains pour leur permettre de combattre et d'atténuer les effets de la sécheresse et de la désertification.

128. Les ministres ont exprimé leur grave préoccupation au sujet des ravages causés par les cataclysmes survenus récemment au Soudan à la suite des inondations et des pluies torrentielles destructrices, causant des pertes énormes, en vies humaines, propriétés et infrastructure. A cet égard, les ministres ont appelé les pays non alignés et autres pays en développement, et le reste de la communauté internationale, à apporter leur aide multiforme au Soudan aux fins d'assistance et de reconstruction.

129. Les ministres ont réitéré leur appui à toutes les résolutions adoptées par l'Organisation de Nations Unies pour protéger l'environnement et exhorté tous les Etats à respecter et à appliquer les instruments juridiques internationaux relatifs à la protection de l'environnement, de façon à garantir leur complète application.

130. Conscients de l'importance des aspects qualitatifs du développement, les ministres ont rappelé la nécessité de préserver l'équilibre à long terme entre les ressources, l'environnement, la population et le développement, en tenant compte de l'état d'avancement de la science et de la technologie dans les pays en développement. Ils ont aussi renouvelé leur appui à la résolution 40/179 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et invité le secrétaire général de l'Organisation à poursuivre ses efforts pour atteindre les buts visés. A cet égard, les ministres ont appelé tous les pays membres des non-alignés à continuer de coopérer activement avec toutes les institutions compétentes des Nations Unies.

131. Compte tenu de la nécessité d'empêcher la pollution des voies maritimes et fluviales, les ministres ont de nouveau fait leurs mesures adoptées à cet égard par les organismes régionaux pertinents dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ils ont appelé les pays membres des Nations Unies ayant de l'expérience en la matière à aider les organismes régionaux qui s'occupent de l'environnement et les pays concernés à empêcher la dégradation du milieu marin.

XIX. ANNEE INTERNATIONALE DU LOGEMENT DES SANS-ABRI

132. Les ministres ont exprimé leur satisfaction devant l'initiative prise par le gouvernement de Sri Lanka pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les besoins des sans-abri, en proposant que 1987 soit déclarée Année internationale du logement des sans-abri.

133. Les ministres se sont aussi félicités de la proposition de la Commission pour les établissements humains et de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de différentes résolutions relatives aux établissements humains, en particulier la résolution 42/191 intitulée "Stratégie mondiale du logement d'ici à l'an 2000". Ils ont exprimé leur satisfaction devant le fait que la Commission pour les établissements humains ait mis au point une Stratégie mondiale du logement d'ici à l'an 2000 et ils ont demandé au Conseil économique et social d'en saisir l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session.

134. Les ministres ont invité tous les gouvernements à s'engager envers les objectifs de la Stratégie mondiale du logement d'ici à l'an 2000 en adoptant et en mettant en oeuvre des stratégies du logement conformes aux grandes lignes contenues dans la première section de la résolution 42/191. Ils ont aussi demandé à la communauté internationale de soutenir et de mettre à exécution la Stratégie mondiale selon les grandes lignes dégagées dans la deuxième section de ladite résolution.

XX. LE ROLE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT

135. Les ministres ont souligné que la participation des femmes à tous les domaines du développement devrait faire partie intégrante des plans nationaux de développement des pays non alignés et autres pays en développement, ainsi que de tous les efforts visant à instaurer le nouvel ordre économique international.

136. A cet égard, ils ont réaffirmé que les recommandations de la Conférence des pays non alignés et autres pays en développement, tenue à New Delhi en mars 1985, et de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, tenue à Nairobi (Kenya), en juillet 1986, constituaient une base solide et constructive pour atteindre les objectifs fixés. Ils ont en outre souligné que les pays coordonnateurs dans ce domaine devraient se réunir au plus tôt en vue d'impulser les activités des pays non alignés concernant la femme et, en particulier, la mise en oeuvre des stratégies adoptées par la Conférence de Nairobi.

137. Les ministres se sont fermement engagés à mettre en oeuvre sans délai les recommandations de la Conférence mondiale et ont demandé à la communauté internationale de renforcer son soutien aux programmes visant à promouvoir le rôle de la femme dans le processus de développement à la fois en tant que bénéficiaire et qu'agent actif.

138. Les ministres ont lancé un appel à toute la communauté internationale pour qu'elle utilise tous les moyens à sa disposition afin d'intensifier la lutte contre l'apartheid pour que les Namibiennes et les Sud-Africaines participent activement à l'application des stratégies prospectives en vue de la réalisation des objectifs interdépendants et se renforçant mutuellement de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix .

XXI. DESERTIFICATION ET AIDE AUX VICTIMES DE LA SECHERESSE

139. Les ministres ont noté avec inquiétude que l'avance rapide du désert en Afrique et la sécheresse persistante qui sévit dans cette région ainsi que dans d'autres parties du monde en développement avaient gravement nui aux efforts de développement de plusieurs pays et aux conditions socio-économiques de leurs peuples, notamment à leur production alimentaire et à leur activité économique, ce qui a provoqué des situations d'urgence s'accompagnant d'une lutte désespérée pour la survie.

140. Les ministres ont souligné que la réalisation des objectifs de la lutte contre la désertification et la sécheresse exigeait des ressources humaines, techniques et financières qui dépassaient les moyens des pays touchés. Aussi ont-ils demandé instamment à la communauté internationale, en particulier aux pays développés, d'appuyer pleinement les efforts faits par ces pays. Ils ont souligné que l'assistance internationale ne devrait pas viser exclusivement à résoudre le problème d'urgence mais devrait être plutôt orientée vers l'amélioration de l'infrastructure de ces pays.

141. Les ministres ont pris note avec satisfaction des résultats obtenus dans la formulation d'une politique concertée de lutte contre la sécheresse et la désertification par les pays membres du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, les pays du Maghreb, ainsi que l'Egypte et le Soudan, lors d'une Conférence ministérielle tenue à Dakar en juillet 1984 et de la deuxième Conférence qui l'a suivie, également à Dakar, en novembre 1985. Ils ont aussi lancé un appel au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) pour qu'il intensifie son aide aux pays membres du CILSS, compte tenu de la dégradation géographique persistante et de l'accroissement du déficit alimentaire.

142. Les ministres ont pris note avec satisfaction de la création par six pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est -- Djibouti, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan -- d'un organe inter-gouvernemental sur la sécheresse et le développement (IGADD) et se sont félicités de la tenue d'une réunion au sommet

sur cette question à Djibouti en janvier 1986. Les ministres ont exprimé leur plein appui aux efforts de ces pays et ont instamment prié la communauté internationale de leur fournir toute l'assistance financière et technique nécessaire.

143. Les ministres se sont réjouis que, pour la première fois, la question intitulée "Pays frappés par la désertification et la sécheresse" ait été examinée par l'Assemblée générale des Nations Unies à ses trente-neuvième et quarantième sessions. Ils ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle mette en oeuvre d'urgence les résolutions 39/208 et 40/175 y relatives de l'Assemblée générale des Nations Unies.

144. Les ministres se sont également félicités de la création, à la vingtième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Fonds spécial d'assistance d'urgence en faveur des pays africains touchés par la sécheresse et la famine, et ils ont instamment prié tous les membres de la communauté internationale, particulièrement les pays développés, de verser des contributions substantielles à ce Fonds.

XXII. ASSISTANCE AU BANGLADESH A CAUSE D'INONDATIONS SANS PRECEDENT

145. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation et leur inquiétude devant des inondations soudaines survenues au Bangladesh, les pires dont on ait mémoire. Ils ont appelé les pays non alignés en mesure de le faire à répondre d'urgence à l'appel lancé par le gouvernement du Bangladesh et à fournir des secours immédiats et une aide pour le redressement, et à envisager des mesures à plus long terme pour le relèvement de l'infrastructure sévèrement endommagée du pays.

XXIII. CONDITIONS DE VIE DU PEUPLE PALESTINIEN

146. Les ministres ont noté avec une vive inquiétude la détérioration rapide des conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés par suite de la recrudescence des mesures et des politiques répressives d'Israël, la puissance occupante. Les ministres ont condamné énergiquement Israël pour ses crimes brutaux contre le peuple palestinien, entre autres, le massacre de la population civile sans défense, le bombardement des camps de réfugiés palestiniens, les exécutions, les assassinats, la déportation, les fractures de membres, les détentions, les tortures, la destruction de maisons, les incendies de cultures et de récoltes et l'instauration de zones militaires et de sanctions économiques et ils en ont demandé la cessation immédiate. Les ministres ont mis l'accent

sur l'obligation qui incombait à Israël de compenser le peuple palestinien pour les pertes, les souffrances et les dommages qu'il lui a causés par ses pratiques et sa politique.

147. Les ministres ont exprimé leur grande admiration et leur appui au soulèvement héroïque du peuple palestinien contre l'occupation israélienne, y compris contre ses politiques économique et sociale, et ils ont réaffirmé que la cessation de cette occupation était une condition préalable du développement de l'économie nationale palestinienne. Les ministres ont souligné leur engagement de continuer d'offrir leur appui matériel et moral au peuple palestinien pour lui permettre d'exercer ses droits nationaux inaliénables, dont le droit de retour, le droit à l'autodétermination et le droit d'établir un Etat indépendant et souverain en Palestine.

148. Les ministres, ayant pris note des récentes décisions et mesures de la Jordanie concernant le territoire palestinien occupé de la rive occidentale, ont demandé à tous les Etats et donateurs de poursuivre ou d'accroître leur aide, en la faisant passer par l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, et, le cas échéant, par les organes compétents des Nations Unies, en étroite collaboration et coordination avec l'OLP.

149. Les ministres ont fait leur la résolution de 1988 du Conseil économique et social sur l'aide au peuple palestinien par laquelle, entre autres, décision a été prise d'octroyer aux territoires palestiniens occupés le traitement préférentiel accordé aux pays les moins avancés jusqu'à ce que l'occupation israélienne prenne fin et que le peuple palestinien puisse contrôler pleinement son économie nationale sans ingérence étrangère.

XXIV. LA SITUATION DES REFUGIES ET DES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE

150. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant l'afflux important de réfugiés en Afrique et le fardeau socio-économique qu'il représentait pour les pays d'asile.

151. Les ministres ont renouvelé leur engagement vis-à-vis des objectifs toujours valables de la deuxième Conférence internationale sur l'aide aux réfugiés en Afrique (CIARA II) tenue en 1984.

152. Les ministres se sont félicités de la décision de l'Organisation de l'unité africaine de convoquer en septembre 1988 une conférence internationale sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique et ils ont renouvelé leur soutien total aux dispositions pertinentes contenues dans la

résolution 42/106 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les ministres ont pris note avec satisfaction des résultats de la Conférence internationale sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique australe, tenue à Oslo du 22 au 24 août 1988. Ils ont aussi exprimé leur reconnaissance la plus profonde au Royaume de Norvège pour sa décision d'accueillir cette conférence importante, ce qui démontre une fois de plus sa solidarité traditionnelle avec les peuples qui luttent en Afrique australe pour la liberté, l'égalité et la démocratie. Ils ont également réaffirmé leur solidarité et leur soutien aux peuples opprimés d'Afrique australe et condamné vigoureusement le régime raciste de Pretoria pour son oppression, sa répression, sa discrimination, ses agressions militaires et sa déstabilisation économique à l'encontre des Etats et des peuples de la région, ce qui a provoqué un accroissement des réfugiés et des personnes déplacées.

153. Tout en s'en félicitant, les ministres ont manifesté leur soutien total aux mesures prises à la fois par l'Assemblée générale et par l'Organisation de l'unité africaine en vue d'aider financièrement et matériellement les mouvements de libération nationale pour leur permettre de résister aux actes de déstabilisation de l'Afrique du Sud.

XXV. LA SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

154. Les ministres ont noté avec préoccupation que la grave crise économique persistait dans la plupart des pays africains. La conjoncture économique internationale défavorable continue d'affaiblir sérieusement leurs économies, y rendant la reprise encore plus difficile.

155. Les ministres se sont déclarés préoccupés de la détérioration de la situation économique en Afrique, deux ans après l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990) et des perspectives peu encourageantes à court, à moyen et à long termes malgré la vigoureuse politique de réformes engagée par les pays africains, au prix d'un lourd coût social et politique. Les ministres ont noté qu'un Comité directeur de l'Assemblée générale avait été chargé du suivi à mi-parcours de l'application du Programme d'action et qu'il devait se réunir du 12 au 23 septembre.

156. A cet égard, les ministres ont noté avec préoccupation que les pays développés n'avaient pas donné une aide suffisante, notamment en ressources financières, la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

157. Les ministres se sont aussi déclarés préoccupés du fait qu'alors que les pays africains ont un besoin urgent de ressources financières, ils en soient devenus des exportateurs nets, dans la mesure où l'énorme service de la dette et la diminution des recettes d'exportation découlant de la baisse des cours des produits de base avaient dépassé l'afflux de capitaux vers le continent. Les ministres ont donc demandé aux pays développés et aux institutions financières et de développement multilatérales d'augmenter le flux des ressources en valeur réelle mais aussi d'en améliorer les termes et les conditions.

158. Les ministres ont examiné les conséquences économiques de la politique de déstabilisation du régime raciste d'Afrique du Sud contre les Etats de première ligne et ils ont réaffirmé leur appui total et leur solidarité complète avec ces pays et avec les mouvements de libération nationale pour les aider à surmonter les effets dévastateurs de ces actes de déstabilisation. A cet égard, ils ont félicité la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) pour les progrès significatifs qu'elle a réalisés en lançant, dans des secteurs économiques importants, des programmes essentiels à la croissance économique et à l'autonomie collective et en réduisant la dépendance économique des Etats membres à l'égard de l'Afrique du Sud. Ils ont aussi invité les pays non alignés à fournir un appui accru aux programmes et projets de la SADCC afin de donner un contenu concret à leur solidarité avec les Etats de première ligne.

159. Les ministres ont pris note avec satisfaction des résultats des réunions du Comité du Fonds AFRICA tenues à New Delhi (Inde), à Brazzaville (Congo) et à Lima (Pérou). Ils ont invité instamment tous les pays non alignés et autres pays en développement à octroyer au Fonds les ressources financières et matérielles adéquates pour qu'il puisse atteindre ses objectifs.

XXVI. DECENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE

160. Les ministres ont passé en revue les programmes de la Décennie des transports et des communications en Afrique et ont constaté avec regret qu'en fin de décennie les progrès étaient loin d'être satisfaisants. Ils ont souligné la nécessité d'adopter une nouvelle Décennie des transports et des communications en Afrique et ont prié instamment la communauté internationale de fournir les ressources nécessaires pour la mise au point de projets qui s'avèrent cruciaux pour le développement et l'intégration physique du continent.

XXVII. DECENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE

161. Les ministres ont accueilli favorablement la décision de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de mener à bien une analyse à mi-parcours des programmes de la Décennie des transports et des communications en Asie et dans le Pacifique, en rapport étroit avec les gouvernements de la région, et ils ont exprimé l'espoir que les seize autres projets seraient financés par le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres sources.

XXVIII. PAYS LES MOINS AVANCES

162. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par la détérioration continue des conditions socio-économiques des pays les moins avancés qui, en raison de sévères contraintes et handicaps structurels, sont les moins à même de résister aux chocs extérieurs. La chute des recettes d'exportation, les pratiques commerciales discriminatoires et restrictives, la montée du protectionnisme et la diminution accrue des flux de capitaux ont gravement réduit leur capacité d'importation et d'investissements. Le fardeau écrasant du service de la dette extérieure constitue une sérieuse entrave à leurs perspectives de croissance et de développement. Toutes ces difficultés, couplées avec des catastrophes naturelles, limitent la capacité des pays les moins avancés de développer leur potentiel économique et d'améliorer leur situation socio-économique. A cet égard, les ministres ont reconnu la nécessité cruciale de promouvoir d'urgence des mesures concertées à l'échelle internationale pour assurer le redressement immédiat et la relance à court et à long termes de leur processus de développement.

163. Les ministres se sont montrés lourdement déçus du fait que le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés (NPSA) soit largement resté lettre morte. Ayant vigoureusement réaffirmé l'entière validité dudit Programme, ils ont demandé à la communauté internationale de prendre d'urgence les mesures concrètes qui s'imposent pour le mettre en œuvre et donc d'aider par là les pays les moins avancés à surmonter leurs graves difficultés structurelles, à garantir des niveaux de vie acceptables à leurs populations et à parvenir à un développement autonome. A cet égard, ils ont fait leur la résolution 42/177 de l'Assemblée générale des Nations Unies par laquelle décision a été prise de convoquer en 1990, à un niveau élevé, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pour examiner les progrès accomplis et formuler des politiques et mesures nationales et internationales appropriées en vue d'accélérer durant les années 90 le processus de développement dans les pays les moins avancés, conformément à leurs objectifs sociaux et économiques nationaux à long terme.

164. Les ministres ont pris note des mesures dégagées par les sept grands pays industriels dans leur Déclaration économique de Toronto, qu'ils ont considérées une évolution positive et un pas en avant pour apporter des solutions viables et durables au problème de la dette extérieure des pays en développement, tout en exprimant l'espoir qu'elles seront mises en oeuvre sans retard et suivies des actions plus globales et plus concrètes qui sont requises d'urgence pour assurer une reprise mondiale soutenue.

XXIX. PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL

165. Ayant rappelé toutes les décisions prises précédemment par le Mouvement non aligné en faveur des pays en développement sans littoral, les ministres ont noté avec préoccupation que les mesures adoptées à ce jour étaient loin d'avoir été suffisantes pour leur permettre de surmonter leurs sérieux problèmes. Ils ont souligné que les pays en développement sans littoral, à cause du lourd handicap de leur emplacement géographique, avaient été lourdement frappés par la situation économique mondiale défavorable. Ils ont appelé la communauté internationale, notamment les pays développés et les institutions multilatérales de financement et de développement, à prendre les mesures effectives et à fournir l'aide requise pour les aider à surmonter leurs difficultés.

166. Les ministres ont constaté aussi que la plupart des pays de transit étaient eux mêmes des pays en développement en butte à de sérieux problèmes économiques, y compris l'absence d'une infrastructure adéquate dans le secteur des transports et qu'ils avaient donc besoin de l'aide de la communauté internationale, notamment des pays développés et des institutions financières et de développement multilatérales, pour résoudre ces problèmes.

167. Les ministres ont rappelé une fois encore l'article 125 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en vertu duquel le droit d'accès à la mer et à partir de la mer et la liberté de transit devraient s'effectuer conformément aux alinéas 2 et 3 de ladite Convention, de sorte que tout programme d'action concernant les conditions et modalités de transit soit entrepris en consultation avec le pays de transit intéressé et avec son approbation.

168. A cet égard, les ministres ont condamné les mesures adoptées par l'Afrique du Sud pour empêcher la libre circulation des personnes et des biens de la Zambie et du Zimbabwe vers la mer et à partir de la mer dans le but évident de perturber et d'affaiblir l'économie de ces deux pays, en violation flagrante des principes du droit international énoncés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de la Convention des Nations Unies sur le commerce de transit des pays sans littoral et contrairement à des pratiques commerciales équitables.

XXX. PAYS EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES

169. Les ministres ont pris acte des graves problèmes propres aux pays en développement insulaires, qui sont dus notamment aux handicaps inhérents à leur exigüité, à leur isolement et à leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, à leurs problèmes de transports et de communications, à leur éloignement des centres commerciaux, à l'étroitesse extrême de leur marché intérieur, à leur manque de ressources naturelles, à leur disponibilité limitée d'eau potable, à leur forte dépendance d'envers les importations et quelques rares produits de base, à l'épuisement de leurs ressources non renouvelables, à leur pénurie de personnel administratif et à leurs lourdes charges financières.

170. Ayant à l'esprit les buts et les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, ainsi que la décision 86/33 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la résolution 41/63 de l'Assemblée générale des Nations Unies, les ministres ont appelé tous les pays, les organisations internationales et les institutions financières à répondre favorablement aux besoins spécifiques des pays en développement insulaires aux niveaux national, régional et inter-régional.

171. Les ministres ont souligné une fois encore que les critères, modalités et conditions déterminant les flux d'aide financière et technique multilatérale et bilatérale aux pays en développement insulaires devraient tenir compte des besoins et des problèmes particuliers de chacun de ces pays et que cette assistance devrait, pour l'essentiel, revêtir la forme de dons.

XXXI. ABUS ET TRAFIC ILLICITE DES DROGUES

172. Les ministres se sont déclarés profondément alarmés et préoccupés par l'aggravation du problème de l'abus des drogues et par la recrudescence du trafic illicite de stupéfiants. Ils ont souligné que ces graves problèmes n'avaient pas seulement un effet destructeur sur la santé de la population et sur la vie de la communauté dans chaque Etat, mais qu'il s'agissait en outre d'un fléau qui rongait sérieusement le tissu social des nations, qui menaçait leur sécurité et minait leurs structures sociales, juridiques, économiques et culturelles. Les ministres ont souligné par ailleurs que l'abus des drogues et le trafic illicite de stupéfiants représentaient pour les gouvernements des charges économiques directes et indirectes qui entravaient leurs efforts en faveur du développement et du progrès. Ils ont insisté sur le fait que le combat contre ce fléau et son élimination exigeaient impérieusement de tous les Etats une volonté politique ferme et une action concertée et cohérente pour s'attaquer simultanément à la consommation, à la production, à la distribution et au trafic illicites des stupéfiants. Ils ont

aussi prié instamment tous les Etats de fournir une aide économique et technique aux pays producteurs pour leur permettre d'accélérer leur recherche de solutions de remplacement économiques acceptables.

173. Les ministres ont confirmé la pleine validité du principe de la responsabilité partagée dans la lutte contre l'abus, la production et le trafic illicite des drogues. Ils ont également invité la communauté internationale et les organismes financiers spécialisés à accroître l'assistance financière et la coopération technique dans le cadre d'une campagne internationale qui ne devra ménager aucun effort et qui, de par sa nature, ne devra faire l'objet d'aucune condition et respecter strictement la souveraineté et la juridiction nationales.

174. Les ministres se sont félicités des efforts concertés et résolus que la communauté internationale déployait pour combattre le fléau de l'abus et du trafic illicite des drogues. Ils se sont félicités du succès de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, tenue au niveau ministériel à Vienne, du 17 au 26 juin 1987, notamment de l'adoption de la Déclaration et du Schéma multidisciplinaire complet des activités futures pour le contrôle de l'abus des drogues.

175. Les ministres ont souligné qu'il était urgent d'adopter des mesures concrètes au plan national et régional, notamment sur les marchés financiers de certains pays industrialisés, en vue de la concertation d'accords internationaux qui permettent de saisir l'argent et les biens résultant du trafic des drogues et d'éviter que les devises ne soient "blanchies".

176. Les ministres ont félicité le secrétaire général des Nations Unies pour le rapport qu'il a adressé à la Conférence internationale sur l'état d'avancement d'une nouvelle Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Ils ont prié instamment tous les Etats membres du Mouvement des non-alignés de participer activement à la Conférence sur la lutte contre le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes qui se tiendra à Vienne du 25 novembre au 20 décembre 1988, et de continuer de coopérer avec tous les organes des Nations Unies afin que la Convention puisse être conclue et adoptée au plus tôt. Les ministres ont fait leur la résolution 42/112 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui demande que le 26 juin soit reconnu comme la Journée internationale contre l'abus des drogues et le trafic illicite de stupéfiants.

**XXXII. COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT
ET PROGRAMMES D'ACTION POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE**

177. Les ministres ont souligné le fait que la Coopération économique entre pays en développement (CEPD) était devenue une réalité tangible qui avait donné naissance à des concepts novateurs se fondant sur le principe de l'autonomie collective. Ces concepts ont été traduits en objectifs précis et en programmes et projets détaillés dans divers secteurs de la coopération économique.

178. Les ministres ont exprimé leur satisfaction devant les progrès accomplis dans certaines régions en vue de renforcer la coopération économique entre pays en développement depuis l'adoption, lors de la septième Conférence au sommet, de la Déclaration sur l'autonomie collective entre pays non alignés. Ils ont réaffirmé l'engagement pris par les pays non alignés de promouvoir un développement autonome, considéré en tant que partie essentielle et intégrante de l'action menée par les pays en développement pour restructurer les relations économiques internationales et pour instaurer un nouvel ordre économique international.

179. Les ministres ont noté avec satisfaction que la Conférence ministérielle extraordinaire des pays non alignés sur la coopération Sud-Sud, tenue à Pyongyang (République populaire démocratique de Corée) du 9 au 13 juin 1987, avait stimulé la coopération Sud-Sud et contribué à renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement, et ils ont invité instamment les pays non alignés à consentir tous les efforts pour la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence.

180. Les ministres ont souligné que, vu le climat économique mondial défavorable et l'impasse persistante dans laquelle se trouvait la restructuration des relations économiques internationales, il n'en était que plus urgent d'accélérer le rythme de la coopération économique entre pays en développement (CEPD). Ils ont instamment demandé que l'on explore à fond le vaste potentiel de la CEPD pour réduire la vulnérabilité des pays en développement et améliorer leur capacité de négociation avec les pays développés. Ils ont reconnu la nécessité de tirer le meilleur parti possible des complémentarités qui existent dans les ressources humaines, naturelles, financières et technologiques des pays non alignés et autres pays en développement. Ils ont réaffirmé que la coopération entre pays en développement ne constituait pas une solution de rechange à la coopération avec les pays développés et ne pouvait la remplacer. Ils ont invité instamment chaque pays non aligné à envisager l'application d'un traitement préférentiel à l'acquisition des services d'experts, de matériel et de fournitures en provenance d'autres pays non alignés et ils ont demandé aux institutions

compétentes de jouer un plus grand rôle dans le rassemblement et la diffusion des informations concernant les possibilités de coopération économique. Ils ont recommandé que les centres de liaison pour la CEPD informent les gouvernements et les autres institutions gouvernementales de la nécessité d'adopter des mesures appropriées, y compris d'ordre législatif, pour faciliter la coopération économique entre pays en développement.

181. Les ministres ont pris note de l'évaluation faite par la sixième Réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination (CISC-VI) du Groupe des 77, tenue à La Havane du 7 au 12 septembre 1987, notamment des recommandations découlant des analyses sectorielles du Programme d'action de Caracas et du rapport de la Réunion des chefs de centres de liaison nationaux pour la CEPD/CTPD et celles concernant la distribution des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la CEPD/CTPD. Les ministres se sont félicités de l'accord atteint par la sixième Réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination relatif à la nécessité de renouveler et de renforcer l'engagement d'adopter des mesures pragmatiques qui aboutiraient à la relance de la mise en oeuvre du Programme d'action de Caracas, dans un esprit total de solidarité et de réalisme.

182. Les ministres ont demandé au système des Nations Unies de prendre des mesures plus efficaces et plus concrètes en vue de promouvoir la CEPD/CTPD dans le cadre de la mise en oeuvre de ses programmes et de ses projets. A cet égard, ils ont été d'avis que le système des Nations Unies devrait recruter davantage de consultants et acheter plus de matériel dans les pays en développement.

183. Les ministres se sont félicités devant la conclusion de l'accord sur le Système global de préférences commerciales (SGPC), qui constitue la pierre angulaire de la coopération dans le domaine commercial entre pays non alignés et autres pays en développement. Cet accord est d'autant plus important qu'on assiste à une grave dégradation du système commercial multilatéral, à la montée du protectionnisme dans les pays développés et à une détérioration des termes de l'échange. Afin de permettre l'entrée en vigueur de ce Système et la mise en application de l'accord dans les meilleurs délais, les ministres ont invité instamment les pays signataires à ratifier l'Accord et déposer au plus tôt les instruments de ratification pertinents. Ils ont aussi prié instamment les pays non alignés et autres pays en développement de s'associer à l'accord sur le SGPC.

184. Les ministres ont aussi appelé les pays signataires et autres pays membres du Groupe des 77 intéressés à accélérer en temps opportun, après réception des ratifications demandées,

la mise en place du Comité des participants, auquel ils ont demandé d'entreprendre d'urgence les travaux préparatoires de la seconde série de négociations.

185. Ils ont estimé essentiel que cette seconde série de négociations sur le SGPC, outre l'accroissement du nombre de membres, l'élargissement de la gamme de produits visés et l'augmentation des préférences douanières, porte aussi sur les approches et modalités acceptées par le Comité de négociation à la réunion ministérielle tenue à Brasilia en 1986.

186. Les ministres se sont une fois de plus résolument engagés à apporter un soutien politique au renforcement de la coopération économique entre pays non alignés et autres pays en développement, conformément au Programme d'action adopté par le Groupe des 77 à Caracas en mai 1981, au Programme d'action de la Conférence ministérielle extraordinaire des pays non alignés sur la coopération Sud-Sud adopté à Pyongyang en juin 1987 et aux propositions de la réunion de la Commission permanente pour la coopération économique tenue à Harare en 1988. Les ministres ont rappelé les recommandations de la huitième Conférence au sommet relatives à l'harmonisation et à la coordination des programmes d'action du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77, et ils se sont déclarés convaincus que les efforts allaient se poursuivre pour les rendre complémentaires.

187. Les ministres, tout en réitérant la validité du Programme d'action pour la coopération économique de Harare et de la décision de regrouper les domaines d'action, ont constaté que les progrès n'avaient concerné que quelques-uns de ceux-ci. Ils ont estimé nécessaire de procéder à une évaluation critique de l'état de la coopération économique entre pays non alignés et autres pays en développement, en vue de dégager les meilleurs moyens d'intensifier cette coopération.

188. Les ministres ont noté avec inquiétude que certaines des institutions créées par les pays non alignés et autres pays en développement, comme le Centre international des entreprises publiques des pays en développement (CIEP) de Ljubljana et le Centre de documentation des pays non alignés de Colombo s'étaient heurtés à de graves problèmes financiers.

189. Le Centre international des entreprises publiques des pays en développement a acquis une expérience et une compétence suffisantes et augmenté ses capacités en vue d'aider et d'appuyer le rôle des entreprises publiques dans la promotion du développement dans les domaines financier, commercial et technique, comme dans celui des coentreprises, de l'industrie, de l'agriculture, des services de consultation, de la mise en valeur des ressources humaines et de la participation des femmes au développement. Les ministres ont invité les pays non alignés

et autres pays en développement qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre le Centre international des entreprises publiques et à en utiliser les services, et ils ont demandé instamment aux pays membres de respecter leurs obligations financières envers lui.

190. Les ministres se sont aussi félicités des activités accrues de l'Association des organismes de commerce d'Etat (ASTRO) et ont demandé instamment aux organismes intéressés des pays en développement qui ne l'auraient pas encore fait de devenir membres de l'ASTRO et de participer à ses activités.

191. Les ministres ont exprimé leur satisfaction devant les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations des conférences au sommet antérieures dans les domaines de la science et de la technologie, et ils ont recommandé aux pays non alignés et autres pays en développement de faire tous les efforts pour maîtriser les nouvelles techniques, notamment la micro-électronique, la biotechnologie, les nouveaux matériaux et les sources d'énergie non traditionnelles. Ils ont exprimé leur vive satisfaction devant l'entrée en fonctionnement provisoire du Centre de la science et de la technologie des pays non alignés et autres pays en développement, en attendant l'achèvement du processus de ratification, et ils se sont félicités des efforts que consentait l'Inde pour convoquer la première réunion du Conseil d'administration du Centre en 1989 en vue de mettre la dernière main à ses structures administratives, à son programme de travail et aux arrangements financiers. Ils ont aussi pris note avec satisfaction du fait que l'Inde sera le siège, en octobre 1988, de la première Conférence consultative intergouvernementale d'experts des pays non alignés et autres pays en développement intéressés sur les technologies nouvelles et de pointe en vue de renforcer la coopération scientifique et technique.

192. Les ministres ont constaté avec satisfaction les progrès accomplis à ce jour dans le domaine du Système de recherche et d'information (SRI) et ont recommandé à celui-ci d'élargir et de renforcer ses contacts avec d'autres instituts et systèmes d'information en vue de devenir un centre de liaison spécialisé dans la distribution des informations économiques et financières utiles aux pays non alignés et autres pays en développement.

193. Les ministres ont pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans le domaine de la normalisation, de la métrologie et du contrôle de la qualité depuis la huitième Conférence au sommet des pays non alignés, notamment en ce qui concerne la mise en oeuvre du programme d'action pour la coopération dans ce domaine à partir des travaux réalisés par les groupes fonctionnels. Ils se sont aussi félicités des résultats de la huitième Réunion de coordination tenue à Pyongyang en août 1988,

et ils ont pris note avec satisfaction de l'offre faite par Cuba d'être le siège de la neuvième Réunion des pays coordonnateurs et de la quatrième Réunion d'experts dans le domaine de la normalisation, de la métrologie et du contrôle de la qualité, au cours du premier trimestre de 1990.

194. Ils ont aussi pris note avec satisfaction des résultats de la réunion d'experts sur les statuts d'un centre des pays non alignés pour l'irrigation et le drainage, tenue à Pyongyang du 16 au 20 juillet 1988.

195. Les ministres ont accueilli avec satisfaction le Programme spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, préparé et présenté par le secrétaire général des Nations Unies à l'Assemblée générale, et de l'adoption par consensus de la résolution 42/231 du 12 mai 1988, et ils ont invité à contribuer aux efforts dans le cadre des Accords d'Esquipulas II pour instaurer la paix et promouvoir le développement.

196. Les ministres ont pris note avec satisfaction du rapport de la Réunion d'experts sur la médecine traditionnelle, tenue à Pyongyang du 23 au 28 juillet 1988, et ils ont appuyé notamment le Programme d'action visant à la création de centres d'échange d'informations et de technologies concernant la médecine traditionnelle. Les ministres ont demandé à tous les pays membres du Mouvement de renforcer leur coopération entre eux et avec l'Organisation mondiale de la Santé, à l'échelle régionale et mondiale, afin que soit atteint l'objectif de la "Santé pour tous d'ici l'an 2000" grâce aux soins de santé primaires.

197. Les ministres ont également pris note avec satisfaction des résultats de la douzième Réunion des pays coordonnateurs dans le domaine de la santé, tenue à Managua (Nicaragua), du 9 au 11 mars 1988. Ils ont également accueilli avec satisfaction la réunion d'experts sur l'inventaire des capacités de coopération Sud-Sud, qui se tiendra à La Havane, fin 1988 ou début 1989, en vue d'échanges d'expériences en matière de programmes de santé, de prévention des maladies, de soins de santé primaires et de rétablissement, pour atteindre l'objectif Santé pour tous d'ici l'an 2000.

198. Les ministres ont accueilli avec satisfaction l'offre faite par Cuba d'accueillir en 1989 la troisième Conférence des ministres et hauts fonctionnaires de l'éducation physique et des sports du Mouvement des pays non alignés.

199. Les ministres ont pris note des propositions et des recommandations présentées par la réunion consultative d'experts des pays non alignés et autres pays en développement concernant les activités et le programme de coopération culturelle pour

la Décennie mondiale du développement culturel, définis lors de la réunion tenue à Zagreb (Yougoslavie) du 22 au 24 juin 1987. Ayant pris note de la proposition d'établir un centre de documentation pour la coopération culturelle entre les pays en développement et un réseau de centres de recherche, les ministres ont prié le Bureau de coordination d'examiner les divers aspects de ces propositions et de soumettre son rapport à la prochaine Conférence au sommet.

200. Les ministres se sont félicités des activités réalisées par la galerie Josip-Broz-Tito pour promouvoir les valeurs artistiques et culturelles des pays non alignés. Ils ont constaté avec satisfaction le travail entrepris pour faire de cette galerie une institution commune des pays non alignés, conformément à la décision adoptée au huitième sommet et ils ont invité le Bureau de coordination à conclure le projet de statuts (fourni par la galerie) en vue de son adoption par la prochaine conférence au sommet.

201. Les pays non alignés et autres pays en développement sont aussi invités à participer en 1989 à la troisième Biennale de La Havane organisée par le Centre Wifredo Lam et dont l'objectif est la diffusion des créations des pays du tiers monde dans le domaine des arts plastiques.

202. Les ministres ont pris note avec satisfaction de la création à Pyongyang, au mois d'avril 1988, du Musée d'instruments de musique nationaux des pays non alignés et autres pays en développement, et ils ont invité ces pays à y exposer leurs instruments de musique nationaux afin d'enrichir ses collections.

203. Les ministres ont constaté avec satisfaction que le premier Festival de cinéma des pays non alignés et autres pays en développement avait eu lieu à Pyongyang du 1^{er} au 13 septembre 1987.

204. Les ministres se sont félicités des résultats du Séminaire sur l'éradication de l'analphabétisme et l'extension de la scolarisation des enfants, tenu à Pyongyang du 22 au 27 octobre 1986.

III. DECLARATION DE NICOSIE

DECLARATION DE NICOSIE

1. Le 10 septembre 1988, les ministres des Affaires étrangères des pays non alignés, réunis à Nicosie, ont adopté la Déclaration suivante :

2. La Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés se tient à un moment crucial de l'histoire du Mouvement. Convoquée à une époque d'évolutions positives aux conséquences et aux répercussions d'une grande portée, elle acquiert une signification particulière pour l'avenir du Mouvement.

3. Le rôle historique et la contribution du Mouvement à la promotion de la paix, de la stabilité et du développement sont aujourd'hui universellement reconnus. Sa force et sa vitalité se reflètent non seulement dans son développement continu mais aussi dans le respect qu'il s'est gagné au sein de la communauté internationale. Grâce à la puissance de ses principes, de son unité et de sa solidarité, le Mouvement s'est imposé avec encore plus de vigueur dans l'arène internationale face à ses défis et à ses exigences.

4. Le rapprochement entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique et les progrès dans les négociations sur le désarmement dont le résultat est l'entrée en vigueur du traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, ainsi que la poursuite de leur dialogue ont notablement amélioré le climat international. Cependant encore de problèmes et des conflits sérieux existent et menacent encore de compromettre les progrès réalisés. Les relations internationales se caractérisent encore par l'utilisation de la force, le recours à l'intervention et à l'ingérence et l'application de mesures de coercition. Cela se manifeste dans l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, l'agression du régime raciste contre les Etats de première ligne, la domination du régime odieux de l'apartheid, la poursuite de l'occupation illégale par Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes, et les pressions et les menaces en Amérique centrale, notamment contre le Nicaragua.

5. Le climat actuel non seulement justifie la politique du non-alignement mais, ce qui est plus important, met en lumière la nécessité d'analyser et de juger l'évolution de la situation afin de tracer une stratégie appropriée en accord avec ses objectifs et ses principes. Le Mouvement des non-alignés, qui a plus d'un quart de siècle d'existence, qui est bien ancré dans la conscience des hommes et qui mène une politique dont la valeur n'est plus à démontrer, est bien résolu à avoir encore de l'influence sur les relations internationales dans les années

à venir. Le Mouvement est prêt à contribuer de manière active et constructive aux efforts continus en vue d'un règlement des problèmes régionaux et internationaux conformément aux principes fondamentaux du non-alignement, tels que le respect du droit des peuples à l'autodétermination et l'appui apporté à la lutte contre toutes les formes d'asservissement, d'occupation étrangère et de domination ainsi que contre toutes les formes de racisme et de discrimination raciale. Le Mouvement est aussi décidé à soutenir et à accélérer l'élan historique qui a pris forme, lui assurant ainsi une stabilité plus grande que par le passé.

6. Les pays non alignés ont toujours pensé que la responsabilité de l'avenir de l'humanité ne pouvait être laissée entre les mains d'un nombre réduit de pays, aussi grands et aussi puissants soient-ils. Pour que la détente actuelle conduise à une paix internationale durable, elle doit avoir une portée, un contenu et une participation plus larges. La tendance qui émerge peut être renforcée par l'extension de ces négociations et par la participation d'un nombre croissant de partenaires au niveau international et régional.

7. En tant que force mondiale, indépendante et active dans les relations internationales, le Mouvement doit tenter d'axer ses efforts sur un processus durable et global en faveur de tous les pays et peuples du monde. Plus que jamais auparavant, l'objectif des non-alignés de parvenir à une démocratisation réelle des relations internationales devrait être atteint en comptant sur la plus large participation possible.

8. La responsabilité du Mouvement vis-à-vis des nouvelles tâches qui l'attendent requiert non seulement une adaptation aux réalités internationales actuelles, mais aussi des initiatives répondant à un esprit nouveau et des méthodes créatrices visant à obtenir des résultats concrets. La diversité politique, économique et idéologique du Mouvement ainsi que son universalité peuvent être mises à profit pour renforcer les tendances positives apparues dans l'arène internationale et contribuer ainsi à la solution de vieux problèmes régionaux et internationaux.

9. Il est agréable de constater que les récentes initiatives des Nations Unies ont démontré le rôle important que joue l'Organisation dans la recherche de solutions à de vieux problèmes internationaux. Le Mouvement des non-alignés a toujours soutenu le multilatéralisme, en particulier dans le cadre des Nations Unies, et s'est efforcé d'accroître son efficacité et l'efficacité de l'Organisation. Le Mouvement maintient son engagement de trouver une solution à la crise financière actuelle qu'affronte l'Organisation des Nations Unies.

10. Les pays non alignés ont toujours reconnu que le désarmement était étroitement lié à la paix et à la sécurité internationales et à la survie même de l'humanité. Aussi ont-ils été les premiers à lancer une campagne organisée pour mettre fin à la course aux armements, relâcher les tensions entre les superpuissances, chercher des solutions aux conflits par la voie pacifique et promouvoir le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Aujourd'hui plus que jamais, le désarmement, et en particulier le désarmement nucléaire, demeure une des plus hautes priorités du Mouvement. Afin d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, la communauté internationale doit adopter et mettre en oeuvre un programme limité dans le temps pour l'élimination des armes nucléaires. Le Mouvement des non-alignés doit mettre à profit toutes les instances internationales et mobiliser l'opinion publique à cette fin.

11. Alors qu'une amélioration est survenue dans le domaine de la politique internationale, la situation économique mondiale et ses perspectives, par contre, restent incertaines. Dans un monde de plus en plus interdépendant, la paix et la stabilité internationales ne peuvent être édifiées que sur des fondements économiques sains et équitables. L'économie internationale est en proie à de profonds changements et confrontée à des défis aux sans précédent. De nouveaux pôles de pouvoir économique surgissent dans le monde développé. Les processus d'intégration en terme de marchés, de transferts de capitaux et de technologie se sont accentués de façon considérable. Les progrès scientifiques et techniques sont en passe de transformer radicalement les concepts traditionnels d'avantages comparatifs, de phases et modèles de développement et offrent de nouvelles possibilités à l'humanité d'assurer son bien-être.

12. Malheureusement, les progrès ne profitent qu'à une petite partie du monde. La plupart des pays en développement ploient toujours sous le fardeau du sous-développement, de la pauvreté généralisée, de l'endettement et de l'inégalité des conditions d'accès au commerce international. Les conditions socio-économiques dans les pays les moins avancés sont en réalité fort précaires.

13. La crise de la dette extérieure, la brusque chute des cours des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, les taux d'intérêt élevés, les mesures protectionnistes et autres barrières commerciales dressées par les pays développés et les flux négatifs de ressources financières des pays en développement vers les pays développés sont les principaux facteurs responsables de l'actuelle crise économique à laquelle sont confrontés les pays en développement.

14. Ces facteurs risquent d'accentuer la polarisation entre le Nord et le Sud. Le monde ne peut rester divisé entre riches et pauvres. Cette situation entraîne l'instabilité et peut engendrer les souffrances humaines, le désespoir, la violence et l'instabilité sociale et politique. La structure économique mondiale actuelle fondée sur des inégalités permanentes devrait être transformée à travers une coopération sur la base de l'équité et de la justice. Il conviendrait de poursuivre les efforts en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui garde encore toute son actualité.

15. Les pays non alignés sont conscients que, vu leur complexité et leur gravité, les problèmes de développement ne peuvent être résolus qu'à travers une action complémentaire aussi bien au niveau national qu'international. Pour y parvenir, il faudrait, en premier lieu, stimuler la croissance et libérer les pays en développement des entraves de la dette. Les pays non alignés sont prêts, à travers leur participation constructive à tous les forums internationaux, à contribuer à la solution des problèmes mondiaux répondant non seulement à leurs propres besoins de développement, mais aussi aux intérêts des pays développés et de l'ensemble de la communauté internationale. Ils expriment leur volonté d'entamer un dialogue visant à trouver des solutions efficaces et pratiques dans les domaines cruciaux et étroitement liés entre eux de la dette, des finances et du commerce. La gestion de l'économie mondiale et de l'écologie doit se réaliser sur une base universelle, avec la participation de pays ayant des niveaux de développement et des systèmes socio-économiques différents.

16. Les pays non alignés reconnaissent qu'une coopération renforcée et élargie entre eux contribuerait à stimuler leur croissance économique, à parvenir à l'autonomie collective et à accroître leur pouvoir de négociations internationales. Dans ce contexte, ils attachent une importance toute particulière à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence ministérielle extraordinaire des pays non alignés sur la coopération Sud-Sud tenue à Pyongyang, à la consolidation des progrès accomplis avec l'accord conclu à Belgrade sur le Système global de préférences commerciales (SGPC) et au lancement de négociations en vue de développer et de renforcer ledit Système. Ils ont également noté la nécessité urgente de poursuivre leurs efforts en vue d'harmoniser leurs positions dans les instances internationales, notamment aux négociations commerciales internationales d'Uruguay.

17. Le Mouvement devrait également poursuivre une politique fondée sur le respect et la garantie des droits des individus et des peuples, ce qui permettrait de mettre pleinement en valeur leur potentiel créateur et d'instaurer des relations démocratiques et équitables dans le monde.

18. Dans la conjoncture actuelle et compte tenu de l'interdépendance croissante des nations, le Mouvement non-aligné renforcera le dialogue avec tous les groupements et les facteurs clés dans les relations internationales et participera activement à la recherche d'une solution à tous les problèmes importants à l'échelle internationale. Le Mouvement est résolu à relever les défis en matière de paix, de sécurité, de désarmement et de développement et à établir les réformes et les ajustements nécessaires à cette fin.

A. SIEGE DE LA NEUVIEME CONFERENCE AU SOMMET

Les ministres des Affaires étrangères ont, conformément au mandat de la huitième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement tenue à Harare (Zimbabwe), décidé que la neuvième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés se tiendrait à Belgrade (Yougoslavie) en 1989.

Les ministres ont exprimé leur satisfaction devant l'attitude constructive du Nicaragua qui a accepté d'ajourner sa candidature pour le dixième sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, après avoir reçu le soutien par consensus des pays latino-américains et caraïbéens pour être le siège du neuvième Sommet. Les ministres ont aussi exprimé leur satisfaction devant l'attitude constructive de l'Indonésie qui a accepté d'ajourner sa candidature pour le dixième Sommet. Les ministres ont reconnu que l'attitude souple du Nicaragua et de l'Indonésie avait dans les deux cas contribué au renforcement du Mouvement.

B. CREATION D'UNE COMMISSION MINISTERIELLE

Les changements rapides et complexes qui se produisent actuellement dans la situation mondiale exigent du Mouvement des pays non alignés une réponse appropriée et efficace, l'intensification de ses activités dans des domaines donnés, le renforcement de ses capacités de prendre des initiatives efficaces et opportunes et sa participation à la recherche de solutions aux problèmes contemporains. L'heure est donc venue pour le Mouvement de procéder à une analyse critique portant notamment sur la préparation et l'organisation des réunions, la forme et le fond des documents, les procédés et les méthodes d'action, ainsi que sur l'efficacité de ses instruments de travail.

Les ministres ont donc décidé de créer une commission ministérielle à composition non limitée, formée par les ministres des Affaires étrangères des pays représentés au Bureau de la huitième Conférence au sommet des pays non alignés, au Bureau de la Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés tenue à Nicosie et de ceux qui ont rempli les fonctions de président du Mouvement. La commission sera présidée par le ministre chypriote des Affaires étrangères et devra faire rapport à la neuvième Conférence au sommet des pays non alignés.

- 14 -

**C. CONFERENCE MINISTERIELLE EXTRAORDINAIRE
DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES
SUR LA PAIX ET LE DROIT INTERNATIONAL**

Les ministres ont accueilli avec satisfaction la proposition du Nicaragua de convoquer une Conférence ministérielle extraordinaire du Mouvement des pays non alignés sur la paix et le droit international, en vue de commémorer le quatre-vingt-dixième anniversaire de la première conférence mondiale sur la paix. Ils ont aussi décidé d'entrer en consultations avec le gouvernement des Pays-Bas en vue de tenir ladite conférence du 26 au 30 juin 1989 à La Haye, siège de la première conférence mondiale et de la Cour internationale de justice. Ils ont chargé le président du Bureau de coordination d'engager les consultations pertinentes en vue des travaux préparatoires de la conférence.

Cette proposition, qui a été présentée par M. Shailendra Kumar Upadhyaya, ministre des Affaires étrangères du Népal, avec le soutien de l'Algérie, de l'Argentine, du Belize, de la Bolivie, de la Barbade, de Chypre, de la Colombie, de Cuba, du Guyana, de l'Indonésie, du Nigéria, du Panama, du Pérou, de la République populaire démocratique de Corée et du Zimbabwe, a été adoptée par acclamation.

**D. CREATION D'UNE COMMISSION DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES
SUR LE KAMPUCHEA**

Décision a été prise, sur une proposition présentée formellement par M. N.M. Shamuyarira, ministre des Affaires étrangères du Zimbabwe, de créer une commission sur la question du Kampuchea placée sous la présidence du Zimbabwe. La commission serait composée de treize membres. La liste desdits membres sera soumise à la Réunion ministérielle du Bureau de coordination qui se tiendra à New York le 3 octobre 1988.

V. ANNEXES

CONFERENCE MINISTERIELLE DES PAYS NON ALIGNES

NICOSIE (CHYPRE) 5 - 10 SEPTEMBRE 1988

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Conférence ministérielle.
2. Election des membres du Bureau.
3. Rapport de la réunion préparatoire au niveau des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires.
4. Admission de nouveaux membres et présence d'observateurs et d'invités.
5. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
6. Rapport du président du Bureau de coordination des pays non alignés.
7. Examen général et évaluation de la situation politique mondiale et de la mise en oeuvre des décisions adoptées par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement tenue à Harare et par les Conférences ministérielles et réunions ultérieures des pays non alignés.
8. Examen de la situation internationale actuelle compte tenu des derniers événements survenus dans l'arène internationale et de leur incidence sur le rôle du Mouvement des non-alignés, en vue de renforcer davantage sa contribution à la paix et à la sécurité internationales.
9. Examen général et évaluation de la situation économique mondiale, notamment de la situation économique critique en Afrique, et intensification des efforts des pays non alignés et autres pays en développement pour instaurer le nouvel ordre économique international, en mettant l'accent en particulier sur le Programme d'assistance mutuelle et d'autonomie collective visant à renforcer la solidarité et la coopération socio-économique entre pays non alignés et autres pays en développement.
10. Lieu et date de la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés.
11. Questions diverses.

DISCOURS DE SON . XC. M. GEORGE VASSILIOU,
 PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CHYPRE, PRONONCE LE 7 SEPTEMBRE
 A LA SEANCE INAUGURALE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES
 DES AFFAIRES ETRANGERES DES PAYS NON ALIGNES
 QUI S'EST TENUE DU 5 AU 10 SEPTEMBRE 1988

Excellences,

Chers délégués, chers observateurs et chers invités,

J'ai le grand plaisir et le grand privilège de vous souhaiter la bienvenue à Chypre. La tenue de cette Conférence à Nicosie représente pour notre pays à la fois beaucoup d'honneur et une lourde responsabilité. Permettez-moi de remercier les Etats membres d'avoir offert à Chypre cette occasion de servir le Mouvement dont elle est fondateur. Je voudrais rappeler, avec une profonde gratitude, la solidarité que nous avaient offerte les pays afro-asiatiques à la Conférence de Bandung à un moment décisif de notre lutte de libération. Depuis sa création, la République de Chypre a mené une politique extérieure active de non-alignement. Le président Makarios, qui avait participé à la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement tenue à Belgrade en 1961, reflétait l'opinion de tous les Chypriotes lorsqu'il déclarait que Chypre pourrait contribuer à la paix mondiale grâce au non-alignement.

Makarios avait déclaré alors : "Les pays non alignés représentent la seule force capable de combler le fossé qui existe entre l'Ouest et l'Est. Je suis heureux que Chypre fasse partie de cette force morale. Je suis sûr que, par sa situation géographique et les nobles idéaux qui animent son peuple, notre pays peut jouer un rôle important dans la promotion des principes du Mouvement."

Spyros Kyprianou a suivi fidèlement cette politique inaugurée par le président Makarios, d'abord en sa qualité de ministre des Affaires étrangères puis en tant que président de la République. C'est dans le droit fil de cette politique qu'il a proposé au Sommet de Harare la tenue de cette Conférence ministérielle à Nicosie. La politique de non-alignement est profondément ancrée dans la politique étrangère chypriote. Je saisis l'occasion pour assurer le Mouvement que nous ferons tout ce qui est à notre portée pour accroître encore notre participation active et notre contribution à la cause du non-alignement.

Permettez-moi en premier lieu, monsieur le président, d'exprimer, en notre nom à tous, notre reconnaissance au président Robert Gabriel Mugabe, président du Mouvement des non-alignés, pour son rôle constructif et sa direction avisée

ainsi que pour la diplomatie efficace qu'a déployée votre pays, la République du Zimbabwe, depuis les jours mémorables de la huitième Conférence au sommet des non-alignés tenue dans votre belle capitale, Harare.

Le Mouvement des pays non alignés est né pendant la guerre froide, comme expression du refus des pays récemment libérés de lier leur avenir à l'une ou l'autre des alliances militaires. Il incarnait un effort collectif pour dépasser les divisions politiques, stratégiques et idéologiques établies et pour envisager un monde nouveau, un monde meilleur.

Dans la période relativement brève qui s'est écoulée depuis la première Conférence au sommet, à laquelle vingt-cinq pays avaient participé, le Mouvement des non-alignés s'est imposé à la conscience de l'humanité comme une solution de remplacement réaliste à la politique des blocs et comme une force morale guidée par des principes fondamentaux qui prolongent les objectifs de la Charte des Nations Unies. Depuis sa création, il a agi pour un monde libéré de la guerre, de la pauvreté, de l'ignorance et de l'injustice dans les relations internationales.

Notre Mouvement, qui compte aujourd'hui quatre-vingt-dix-neuf pays et deux mouvements de libération nationale, l'OLP et la SWAPO, représente une population de plus de deux milliards d'habitants. Il est devenu un facteur déterminant dans les relations internationales, jouant un rôle chaque jour plus important au sein de l'organisation des Nations Unies et contribuant à en promouvoir les objectifs. De fait, dans la mesure où les pays non alignés représentent les deux tiers des Etats membres des Nations Unies, les décisions les plus importantes prises par cette organisation sont marquées du sceau de nos idéaux.

Se fondant sur le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats, le Mouvement a permis aux petits pays d'occuper la place qui leur revient de droit dans l'arène mondiale et d'y exercer leur influence. L'avenir de l'humanité ne peut plus relever du domaine exclusif d'un petit nombre d'Etats, si grands, si puissants et si bien intentionnés soient-ils.

Le Mouvement peut inscrire d'importants succès à son actif, mais le plus important de tous a été sa contribution à l'élimination presque totale de la domination coloniale et, partant, à l'accession à l'indépendance de nombreux Etats.

Il a également fourni le cadre dans lequel les mouvements de libération nationale ont acquis leur légitimité, maintenant reconnue à l'échelle internationale, ce qui a entraîné

La sophistication des armes nucléaires et les énormes stocks d'ogives et de missiles représentent une menace mortelle pour l'humanité qu'on ne pourra conjurer qu'en conjuguant les efforts de tous. Il est généralement reconnu maintenant que la dissuasion entraîne de grands risques et des coûts exorbitants. Nous accueillons donc avec soulagement cette prise de conscience.

Les pays non alignés peuvent faire progresser la cause de la paix et de la sécurité internationales en appuyant activement les démarches réalisées en vue d'un rapprochement politique et en renforçant le processus tendant à promouvoir le respect, la confiance et la compréhension entre les nations. Nous savons, naturellement, qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. En tant que Mouvement, nous avons le droit et le devoir d'apporter notre contribution aux diverses négociations sur la réduction des armements. Il faut accorder une attention toute spéciale aux initiatives visant à la cessation totale des essais nucléaires, à la non-prolifération des armes nucléaires, à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et à la mise au point d'un traité sur l'interdiction des armes chimiques. Nous devons également participer à la lutte contre la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, sans oublier la nécessité constante de réduire les armements classiques, un domaine où il est tout aussi important de réaliser des progrès, car, du ressort de chaque Etat, il compromet le développement économique de tous les pays, et en particulier des pays en développement.

Sachant que la paix est indivisible, nous saluons les dernières initiatives lancées en faveur d'un règlement pacifique des conflits régionaux. Des progrès substantiels ont déjà été faits en ce qui concerne un certain nombre de ces problèmes. Je pense en particulier aux Accords de Genève sur l'Afghanistan et aux mesures positives adoptées en Amérique centrale, au Kampuchea, au Tchad, en Namibie et en Angola, dans le golfe Persique, au Sahara occidental et en Nouvelle-Calédonie. Ces progrès étaient presque inconcevables il y a à peine une année. Ceci a une signification toute particulière pour le Mouvement, vu que les conflits régionaux les plus graves concernent des pays non alignés et que leur prolongation compromet notre cohésion et notre crédibilité.

La cessation des hostilités tragiques entre l'Iran et l'Iraq a été accueillie avec un soupir de soulagement par tous les membres de notre Mouvement et par la communauté internationale. Cette guerre, qui a été pendant si longtemps un thème dominant de nos conférences, a provoqué d'énormes souffrances humaines et le gaspillage d'importantes ressources matérielles utiles. En outre, le conflit a été une grave cause d'instabilité aux vastes répercussions internationales. Je suis sûr que j'exprime

les sentiments de tous si je félicite le secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, des efforts qu'il a déployés afin d'asseoir à la table des négociations les deux parties en conflit.

Ce résultat et d'autres obtenus par l'Organisation des Nations Unies ont souligné le rôle décisif qu'elle joue dans l'affermissement de la paix mondiale. En tant que Mouvement, nous nous réjouissons du prestige et de l'influence grandissants de cette Organisation. Les pays non alignés soutiennent fermement toutes les initiatives de paix. Le vaste travail mené à bien par l'Organisation et ses institutions spécialisées revêt une importance capitale non seulement pour ce qui est de la paix, mais aussi dans bien d'autres domaines importants pour le monde actuel et pour notre Mouvement en particulier. Nous devons continuer à travailler avec un enthousiasme renouvelé au sein des Nations Unies et à consolider ses institutions et son efficacité.

Ces tâches acquièrent d'autant plus d'importance que, malgré les progrès accomplis, de graves problèmes régionaux et internationaux subsistent malheureusement. La situation au Moyen-Orient et la question de l'apartheid en Afrique du Sud, sans mentionner le problème de mon pays, Chypre, continuent à causer de graves souffrances aux peuples concernés et à dégrader le climat international.

Nous espérons que le soulèvement héroïque du peuple palestinien aura ôté tous les doutes quant au fait que la question ne peut être réglée par la répression et la violation des libertés fondamentales. Il est possible de parvenir à un règlement pacifique de la situation au Moyen-Orient, qui garantisse la sécurité de tous les Etats de la région, grâce à une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

Il est grand temps que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient respectés en Afrique du Sud. Le régime sud-africain doit comprendre que la seule solution possible est la réconciliation raciale, l'égalité des droits et l'application du principe du gouvernement de la majorité. Il doit prêter l'oreille à la clameur universelle et à la demande collective en faveur de la libération de Nelson Mandela, ce combattant de la liberté déjà entré dans la légende. Nehru disait que personne ne peut réprimer une idée noble lorsque tout un peuple est prêt à se sacrifier pour elle.

Quant à Chypre, sa situation au carrefour des continents a toujours exercé une influence sur son développement historique et son peuple a été victime à maintes reprises de cette position stratégique. Depuis quatorze ans, l'île est divisée par la force, ce qui entraîne la violation des droits de l'homme fondamentaux.

Dans le nouveau contexte international, nous abritons l'espoir qu'une solution juste et durable sera apportée au problème de Chypre. Nul n'ignore que le 24 août j'ai rencontré à Genève le dirigeant de la communauté turco-chypriote, M. Denktash, sous les auspices de M. Pérez de Cuéllar, secrétaire général des Nations Unies. Nous avons décidé à cette occasion d'engager le dialogue le 15 septembre 1988 en vue de trouver une solution au plus tard le 1^{er} juin 1989. Pour notre part, nous sommes disposés à travailler avec ardeur et à faire preuve d'une volonté constructive pour atteindre cet objectif. La solution que nous souhaitons pour Chypre est contenue dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité ainsi que dans les décisions du Mouvement des pays non alignés. Nous ferons de notre mieux pour réunifier notre pays dans le cadre d'un gouvernement fédéral à même de protéger les droits fondamentaux de tous ses habitants : Grecs, Turcs et autres nationalités. Lorsque Chypre sera indépendante, souveraine, maîtresse de son intégrité territoriale, non alignée et démilitarisée, nous ferons en sorte qu'il n'y ait pas de place pour les troupes et les colons étrangers. Dans cette nouvelle situation, la solidarité et l'intérêt croissants du Mouvement nous aideront grandement dans nos efforts en faveur d'une solution juste de notre problème et seront appréciés au plus haut point.

Notre Mouvement peut jouer un rôle positif dans le règlement des conflits régionaux. Au sein des Nations Unies ou d'une façon parallèle, notre Mouvement pourrait contribuer plus largement à contrôler les situations brûlantes et les différends. Il doit continuer à servir la cause de la paix et protéger en même temps les intérêts de ses membres d'une façon objective et juste.

Monsieur le président,

Le développement économique constitue une autre tâche importante que doit accomplir le Mouvement. Cette tâche concerne la vie de milliards de personnes et elle est d'autant plus importante que l'économie des pays en développement ne cesse de se dégrader.

Le fardeau toujours plus lourd de la dette et de son service est devenu l'obstacle principal au développement économique d'un grand nombre d'Etats. Les pays débiteurs ne peuvent honorer leurs obligations financières sans une croissance soutenue.

Pour briser ce cercle vicieux qui met en danger la stabilité économique et financière internationale, il faut prendre des mesures novatrices dans un esprit de coopération internationale, notamment la réduction du montant de la dette, l'allongement des échéances, l'utilisation des taux d'intérêt à des conditions de faveur et l'assistance aux pays débiteurs pour qu'ils tirent parti des décotes existant sur le marché secondaire. Comme l'a signalé la Commission Sud-Sud dans sa déclaration de Kuala Lumpur du 3 mars 1988, l'objectif devrait être de "réduire le montant de la dette et de son service à un niveau compatible avec les exigences de relance du développement et de mettre fin au transfert net de ressources en provenance des pays endettés". Ceci s'accompagne d'un effondrement des prix de leurs produits de base, de la détérioration des termes de l'échange, d'une aide publique au développement insuffisante, d'un protectionnisme accru, de taux d'intérêt élevés et d'un flux négatif de ressources financières. Pour résoudre ces problèmes, il faut déployer des efforts concertés à l'échelle internationale et appliquer des mesures soutenues de croissance et de développement économiques au niveau national, dont l'objectif devrait être en premier lieu celui de satisfaire les besoins essentiels de la population.

A cet égard, le développement et la modernisation de l'agriculture constituent une mesure essentielle pour parvenir à l'autosuffisance en matière de production alimentaire et renforcer le développement. A l'heure actuelle, la production alimentaire de nombreux pays en développement ne va pas au même rythme que la croissance démographique. Le fait brutal de notre époque demeure la famine croissante, en contraste avec un excédent de produits alimentaires. Les pays non alignés devraient cerner les moyens d'améliorer leurs méthodes et leurs programmes agricoles. Il devraient également appuyer de nouvelles initiatives viables, telles qu'énoncées dans l'appel "Initiative de Chypre contre la famine dans le monde", adopté par la quatorzième session de la Conférence ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation des Nations Unies, tenue à Nicosie en mai 1988.

Le développement économique dépend de la coopération internationale. Dans un monde qui se transforme rapidement et qui est de plus en plus interdépendant, les intérêts de tous les Etats ne pourront être servis que par la recherche de solutions équitables, basées sur la coopération, aux problèmes actuels. Par conséquent, nous saluons le lancement des négociations d'Uruguay qui porteront sur le commerce des biens et des services, ainsi que sur les liens existant entre la monnaie, les finances et le commerce. Les résultats de ces négociations et les prises de position qu'adopteront nos divers pays membres pourraient être d'une importance cruciale pour les décisions

finale de cette huitième série de négociations et pour les options de développement futures de nos pays. Aussi aimerai-je attirer l'attention de la Conférence sur la Déclaration relative aux négociations d'Uruguay, adoptée par la Commission Sud-Sud au Mexique, qui fait état avec clarté et lucidité de tous les problèmes pertinents.

Cependant, la situation actuelle réclame également des efforts en vue de renforcer notre autonomie collective. La coopération Sud-Sud doit se renforcer, en complément et non en remplacement de la coopération internationale, en particulier dans les domaines du commerce, des finances, de la technologie, des investissements, des télécommunications, ainsi qu'en matière éducative et culturelle. Cette coopération devrait être axée sur ces domaines où chaque pays compte sur les meilleures possibilités de développement optimal.

Tout en soutenant la coopération internationale et en acceptant la modernisation en vue du développement économique, nous devons nous opposer à la domination et à l'uniformité culturelles. Dans un monde extrêmement vulnérable aux influences et aux modèles étrangers, la préservation de nos identités culturelles est à la fois nécessaire et enrichissante. La diversité dans la culture, "l'âme de la vie", comme l'appelait Shelley, rehausse certainement la qualité de la vie et la valeur de la civilisation humaine.

La préservation de l'environnement constitue un autre problème lié au développement et certainement à l'avenir de l'humanité. La pollution de l'environnement et des mers, un des problèmes les plus sérieux auquel est confronté actuellement le monde, ne cesse de s'aggraver et dépasse les frontières nationales; pour résoudre ce problème, il faut en faire prendre toujours plus conscience à l'humanité et garantir le respect de l'environnement de chacun par des efforts concertés à l'échelle internationale.

Notre Mouvement a des raisons spéciales d'insister sur l'adoption générale de politiques plus responsables et plus équitables dans ce domaine; à cette fin, nous devons travailler individuellement et dans le cadre d'autres organismes internationaux. Un certain nombre de pays en développement sont utilisés comme décharges de déchets industriels et toxiques, ce qui constitue un des aspects les plus graves de ce problème et préoccupe particulièrement les pays de notre Mouvement. Nous devons travailler de concert pour mettre un terme à cette pratique inacceptable.

Monsieur le président,

Afin de relever les nouveaux défis et de tirer parti des nouvelles conjonctures, le Mouvement doit examiner les moyens de renforcer son efficacité et sa capacité, peut-être en modifiant sa structure, ses méthodes d'organisation et ses procédures. Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'une question très délicate et complexe.

Afin d'examiner les problèmes susmentionnés ainsi que les questions y afférentes, nous voudrions proposer, à la suite de consultations avec plusieurs pays, la création d'une commission ministérielle qui serait chargée d'examiner toutes les questions pertinentes et de formuler des recommandations à la prochaine Conférence au Sommet.

Nous ne devons ménager aucun effort pour faire connaître nos prises de position et nos messages de la manière la plus claire et concise possible, ce qui est très important étant donné que le soutien des peuples au non-alignement est une condition préalable de notre succès. A cet égard, il faudrait analyser sérieusement l'accusation selon laquelle les documents finaux de notre Conférence sont volumineux et difficile à comprendre par le grand public.

Nous espérons que cette Conférence marquera un nouveau jalon dans les travaux et progrès du Mouvement. Nous proposons qu'outre les documents politique et économique, la Conférence adopte également, ici à Nicosie, une Déclaration exprimant de façon concise l'opinion de notre Mouvement sur les principaux problèmes du monde actuel et définissant ses objectifs à long terme et le rôle spécifique qu'il doit jouer dans le contexte de la nouvelle conjoncture internationale.

Nous avons devant nous des tâches d'une importance extraordinaire. La vie d'un trop grand nombre de nos semblables est gâchée par la pauvreté, l'impossibilité d'accéder à l'éducation, l'insécurité, le chômage, la faim et la mort prématurée ou violente. Des millions de personnes à travers le monde et en particulier dans les pays de notre Mouvement aspirent à un avenir meilleur et à une existence plus digne. La réalisation de ces aspirations dépasse les possibilités matérielles d'un individu ou d'un Etat, quels qu'ils soient. Elle requiert l'action conjuguée et la volonté de tous. Le Mouvement des non alignés a assez d'expérience et ressources pour devenir une force de progrès et de justice dans le monde. Les tâches qui nous attendent seront réalisées plus efficacement si nos pays, au lieu de subir passivement les événements, prennent l'initiative et deviennent maîtres de leur destin.

Beaucoup dépend de notre succès ou de notre échec. Notre échec signifierait la prolongation de la misère pour des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde, alors que notre succès représenterait une existence plus digne pour nombre de nos frères et soeurs de la grande famille humaine.

Nous ne pouvons nous payer le luxe d'échouer. Le sort de notre planète dépend de notre volonté et de notre capacité de substituer l'intérêt à l'indifférence, la conciliation à la confrontation, la coopération au conflit et l'humain à l'inhumain.

Pour conclure, je voudrais, en votre nom à tous, lancer un appel à tous les pays non membres de notre Mouvement pour les inviter à se joindre à nos efforts pour créer un monde meilleur et plus sûr, un monde de paix régi par le droit et offrant à tous des chances égales, la dignité, la justice sociale et une plus grande prospérité matérielle et spirituelle.

Encore une fois, je vous souhaite la bienvenue à Chypre et vous adresse mes meilleurs voeux de succès.

ANNEXE C

DECLARATION DE S. EXC. M.R.G. MUGABE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU ZIMBABWE ET PRESIDENT DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES, A LA CONFERENCE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES TENUE A NICOSIE, DU 7 AU 10 SEPTEMBRE 1988

Les ministres des Affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés se réunissent à un moment où surgit un regain d'espoir dans l'arène internationale. Dans le golfe Persique, les deux Républiques soeurs d'Iran et d'Iraq ont déposé les armes pour engager un dialogue qui, nous l'espérons, apportera le soulagement si nécessaire aux longues souffrances de leurs peuples; en Afghanistan, le retrait des troupes soviétiques promet de créer un climat dans lequel el peuple afghan pourra décider de son destin sans ingérence étrangère; au Sahara occidental, des mesures ont été adoptées en vue de résoudre la question de l'autodétermination du peuple sahraoui; en Asie du Sud-Est, d'importantes négociations sont en cours en vue de résoudre les problèmes de la région; et en Afrique australe, le cessex-le-feu décrété dans l'Afrique du Sud-Ouest et les négociations en cours pourraient frayer la voie à l'application de la résolution 435 des Nations Unies relative à l'indépendance de la Namibie.

Le mérite d'avoir posé les bases pour la solution des problèmes qui sont à l'origine de ces foyers de tensions revient pour une large part aux Nations Unies et à son secrétaire général. L'efficacité des Nations Unies a rarement été aussi bien démontrée que ces derniers mois. Les événements récents prouvent la validité de deux principes fondamentaux du Mouvement, à savoir le rejet de la politique de blocs et un appui sans restriction aux Nations Unies. Aussi cette Conférence ministérielle se doit-elle de réaffirmer une fois de plus ces principes qui lui sont chers, et tout spécialement de renouveler son engagement à apporter son plein appui aux Nations Unies.

Excellences,

Si, comme toujours, le Mouvement doit parler en toute franchise, sans crainte, et sans faire de concessions des grandes questions auxquelles l'humanité est confrontée, il doit aussi continuellement refaire son propre examen et se renouveler s'il veut être à la hauteur des temps nouveaux et garder son efficacité. La situation internationale est aujourd'hui grosse de possibilités. Le Mouvement doit se préparer pour être à même de saisir les nouvelles chances qu'offrent les changements qui se sont produits dans l'arène international. Mais pour cela il doit aussi se préparer à faire face aux difficultés qui se présentent.

La nature nous enseigne que seules survivent les espèces capables de s'adapter à de nouveaux environnements alors que les autres disparaissent. Il nous faut donc réexaminer nos méthodes de travail et nos institutions pour voir si elles nous permettront de relever les défis présents et à venir.

L'amélioration des relations internationales n'a fait que confirmer la validité des principes qui sous-tendent notre Mouvement. Par conséquent, les ministres tiennent à réaffirmer ces principes à Chypre, car il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à instaurer la paix, la justice, le développement et le progrès pour tous. En Afrique australe, en Amérique centrale, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et ici même à Chypre, votre pays hôte, il reste encore beaucoup à faire. Dans les domaines du désarmement et de la sécurité, une première tentative concrète vient d'être faite avec la ratification du Traité sur l'interdiction des missiles intermédiaires et à plus courte portée. Or, il faut maintenant adopter une deuxième mesure consistant à réduire de moitié les arsenaux offensifs stratégiques. Une mesure aussi audacieuse conduirait à un relâchement accru des tensions dans le monde. Cependant, notre sécurité se voit aujourd'hui menacée par des facteurs humains non militaires. Le sous-développement économique, la pauvreté et les maladies peuvent conduire à une dégradation de l'environnement et à des commotions sociales qui menaceraient la sécurité de l'humanité tout entière. Il s'agit là de deux questions urgentes qui réclament votre analyse et votre attention.

Excellences,

Je ne saurais imaginer un endroit plus idyllique pour votre conférence que la belle ville de Nicosie, capitale de la charmante île de Chypre, patrie de l'amicale nation chypriote et terre natale d'Aphrodite, la déesse légendaire de la beauté et de l'amour. Je vous souhaite du succès dans vos très importantes délibérations, sachant que mon collègue et ami, Son Excellence le président Vassiliou, son gouvernement et tout le peuple chypriote ne ménageront aucun effort pour assurer la réussite de cette Conférence.

Je vous remercie.

RAPPORT DU RAPPORTEUR GENERAL

1. Conformément à la décision pertinente prise à la huitième Conférence au sommet, à Harare, la Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés s'est tenue à Nicosie du 7 au 10 septembre 1988. Elle a été précédée d'une réunion préparatoire de hauts fonctionnaires, qui s'est tenue les 5 et 6 septembre 1988.

2. Ont participé à la Conférence les pays et organisations membres du Mouvement suivants : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Organisation de libération de la Palestine, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République arabe du Yémen, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization (SWAPO), Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

3. Assistaient à la Conférence en qualité d'observateurs les représentants des pays, organisations et mouvements de libération nationale suivants : Brésil, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Uruguay, Venezuela, African National Congress, Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), Ligue des Etats arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, Organisation de l'unité africaine, Organisation des Nations Unies, Pan Africanist Congress of Azania et Parti socialiste de Porto Rico.

4. Etaient présents en qualité d'invités les pays et organisations suivants : Australie, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Mongolie, Portugal, République dominicaine, Roumanie, Saint Siège, Saint-Marin, Suède, Suisse, Comité international de la Croix-Rouge, Comité spécial contre l'apartheid (ONU), Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance

aux pays et aux peuples coloniaux (ONU), Comité spécial de l'océan Indien (ONU), Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (ONU), Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, Conférence internationale sur la question de Palestine, Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds international de développement agricole, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement, Secrétariat du Commonwealth, Système économique latino-américain et Zone d'échanges préférentiels.

5. S. Exc. N. M. Shamuyarira, ministre des Affaires étrangères du Zimbabwe, a déclaré la Conférence ouverte et a lu un message du président du Mouvement des pays non alignés, S. Exc. Robert Mugabe, premier ministre de la République du Zimbabwe.

6. La Conférence a observé une minute de silence à la mémoire du président du Pakistan, Zia Ul Haq.

7. S. Exc. George Vassiliou, président de la République de Chypre, a prononcé un discours liminaire que la Conférence a décidé par acclamation d'adopter en tant que document de la Conférence (NAC/CONF.8/FM/SP.1).

8. Des motions de remerciement ont été proposées par tous les groupes régionaux et mouvements de libération nationale.

9. S. Exc. M. Shamuyarira, ministre des Affaires étrangères de la République du Zimbabwe, a proposé que le ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre soit élu président de la Conférence. La proposition a été adoptée par acclamation et les représentants des groupes régionaux et des mouvements de libération nationale lui ont adressé leurs félicitations.

10. Sur la recommandation de la réunion préparatoire, la Conférence a décidé que le Bureau se composerait comme suit :

Vice-Présidents
Afrique :

- Egypte
- Niger
- Somalie
- Zaire
- Zambie

Asie :	Inde Jordanie Singapour Syrie
Amérique latine et Caraïbes :	Bolivie Colombie Nicaragua
Europe :	Malte
Mouvements de libération nationale :	OLP
Rapporteur général :	République arabe du Yémen
Président de la commission politique :	S. Exc. Raúl Roa Kouri (Cuba)
Président de la commission économique :	S. Exc. Michael O. Ononaiye (Nigéria)
Membre ès-qualité :	Zimbabwe

11. La Conférence a noté que S. Exc. Andreas Mavrommatis avait été nommé secrétaire général de la Conférence et M. Theophilos Theophilou, secrétaire général adjoint.

12. La Mongolie a été invitée à participer en qualité d'observateur et le Conseil mondial de l'Alimentation en qualité d'invité.

13. Le rapport du Bureau de coordination a été présenté par son président, S. Exc. S. Mudenge, ce dont il a été pris acte.

14. La Conférence a adopté son ordre du jour et approuvé les recommandations de la réunion des hauts fonctionnaires.

15. Les commissions politique et économique chargées d'examiner les projets de documents finaux ont été créées le 5 septembre et ont commencé leurs travaux à cette date.

16. Un très grand nombre de membres, observateurs et invités ont participé au débat général.

17. Le débat général en séance plénière et les discussions au sein des commissions politique et économique se sont déroulés dans un esprit de coopération, de compréhension mutuelle et de pleine conscience des faits nouveaux de bon augure survenus dans l'arène internationale.
18. La Conférence a adopté par acclamation la Déclaration de Nicosie (NAC/CONF.8/FM/DOC.10).
19. La Conférence a pris note du rapport de la commission politique (NAC/CONF.8/FM/DOC.1/REV.1).
20. La Conférence a pris note du rapport de la commission économique (NAC/CONF.8/FM/DOC.2/REV.2).
21. La Conférence a adopté le rapport du rapporteur général (NAC/CONF.8/FM/DOC.12).
22. La Conférence a adopté par acclamation les documents finaux.
23. La Conférence a adopté la décision NAC/CONF.8/FM/DOC.11 relative à la création d'une commission ministérielle chargée de formuler des recommandations au neuvième Sommet sur les méthodes de travail du Mouvement, etc.
24. La Conférence a décidé du lieu et de la date de la neuvième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés :
 - a) Lieu : Yougoslavie
 - b) Date : 1989
25. La séance de clôture de la Conférence s'est tenue le 10 septembre 1988. Le discours de clôture a été prononcé par S. Exc. George Iacovou, ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre. Les représentants des groupes régionaux et des mouvements de libération ont présenté des motions de remerciements.

ANNEXE E

**RAPPORT DE LA REUNION PREPARATOIRE DES AMBASSADEURS
ET DES HAUTS FONCTIONNAIRES**

1. La Réunion préparatoire des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires s'est tenue les 5 et 6 septembre sous la présidence de M. l'ambassadeur I.S.G. Mudenge, représentant permanent de la République du Zimbabwe auprès des Nations Unies et Président du Bureau de coordination de New York.

2. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) :

La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Recommandation concernant le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence des ministres des Affaires étrangères.
3. Recommandation concernant les demandes d'admission de nouveaux membres et les demandes de participation en qualité d'observateurs ou d'invités.
4. Recommandations concernant l'organisation des travaux.
5. Adoption du rapport de la réunion des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires à la Conférence des ministres des Affaires étrangères.
6. Questions diverses.

3. Recommandations adressées à la Conférence des ministres des Affaires étrangères concernant le projet d'ordre du jour provisoire (point 2 de l'ordre du jour).

La réunion a recommandé le projet d'ordre du jour provisoire suivant pour la Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Election des membres du Bureau.
3. Rapport de la Réunion préparatoire des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires.
4. Admission de nouveaux membres et présence d'observateurs et d'invités.
5. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

6. Rapport du président du Bureau de coordination des pays non alignés.
 7. Examen général et évaluation de la situation politique internationale et de la mise en oeuvre des décisions de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Harare.
 8. Evaluation de la situation internationale, compte tenu notamment des événements récents et de leur influence sur le rôle du Mouvement des pays non alignés, en vue de renforcer sa contribution à la paix et à la sécurité internationales.
 9. Examen général et évaluation de la situation économique mondiale, notamment de la situation économique critique en Afrique, et intensification des efforts des pays non alignés et autres pays en développement pour instaurer le Nouvel ordre économique international, en se référant notamment aux programmes d'assistance mutuelle et d'autonomie collective conçus pour renforcer la solidarité et la coopération socio-économique entre pays non alignés et autres pays en développement.
 10. Date et lieu de la Neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés.
 11. Questions diverses.
4. Recommandations concernant les demandes d'admission de nouveaux membres et les demandes de participation en qualité d'observateurs ou d'invités (point 3 de l'ordre du jour).

Conformément aux recommandations faites par le Bureau de coordination à sa réunion de New York, la Réunion a recommandé que :

1. La Mongolie soit invitée à être présente en qualité d'observateur.
2. Le Conseil alimentaire mondial soit reçu en qualité d'invité.

5. Recommandations concernant l'organisation des travaux (point 4 de l'ordre du jour) :

La Réunion a recommandé que le Bureau de la Conférence des ministres des Affaires étrangères (du 7 au 10 septembre 1988) soit constitué de la manière suivante :

Président : Chypre

Vice-président :

pour l'Afrique :

**Egypte
Niger
Somalie
Zaire
Zambie**

pour l'Asie :

**Inde
Jordanie
Singapour
Syrie**

**pour l'Amérique latine
et les Caraïbes :**

**Bolivie
Colombie
Nicaragua**

pour l'Europe :

Malte

**pour les mouvements
de libération :**

OLP

rapporteur général :

République arabe du Yémen

La Réunion a aussi recommandé que le Zimbabwe, en tant que Président des pays non alignés, soit nommé *ès qualités* membre du Bureau.

Président de la Commission politique : M. Raul Roa Kouri (Cuba)

**Président de la Commission économique : M. Michael O. Ononaiye
(Nigéria)**

6. La Réunion a pris note de la décision de nommer M. Andreas Mavrommatis secrétaire général de la Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés.

7. La réunion a recommandé que la Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés constitue deux commissions plénières principales : une commission politique et une commission économique qui commenceraient leurs travaux *ad referendum* le 5 septembre 1988 et qui se réuniraient en même temps que la plénière. L'horaire normal de travail serait de 10 à 13 h et de 16 h à 18 h 30, avec séances de nuit au besoin.

8. Conformément aux pratiques habituelles, les deux commissions commenceraient l'examen des projets de documents finals. Il a été recommandé que la Conférence confirme ces dispositions.

9. Rapport de la Réunion des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires à la Conférence des ministres des Affaires étrangères (point 5 de l'ordre du jour) :

La Réunion a adopté son rapport et a décidé de le transmettre à la Conférence des ministres des Affaires étrangères.

10. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour).

Aucune discussion n'a eu lieu sur ce point.

**RAPPORT D'ACTIVITES DU BUREAU DE COORDINATION
DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES
POUR LA PERIODE OCTOBRE 1987 - SEPTEMBRE 1988**

INTRODUCTION

Le ministre des Affaires étrangères du Zimbabwe a présenté un rapport du président du Mouvement des pays non alignés pour la période suivant la huitième Conférence au sommet (septembre 1986-octobre 1987) à l'occasion de la réunion des ministres et chefs de délégation à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, les 5 et 6 octobre 1987. Le présent Rapport du président du Bureau de coordination couvre les activités du Mouvement pour la période comprise entre octobre 1987 et septembre 1988.

La période sous analyse s'avère très significative pour le Mouvement. Situé à mi-parcours entre les huitième et neuvième Conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement, le présent rapport offre donc l'occasion d'évaluer les progrès faits à ce jour dans la mise en oeuvre des décisions adoptées par le huitième Sommet et par les réunions ministérielles suivantes et de préciser les tâches pendantes et les moyens de les exécuter.

La période est aussi significative à la lumière des tendances et faits nouveaux apparus dans l'arène internationale. Dans cette nouvelle situation internationale qui se fait jour, le rôle du Mouvement des pays non alignés dans la promotion de la paix mondiale, de l'indépendance, de l'égalité, du développement et de la prospérité pour tous est devenu plus important que jamais.

Durant la période analysée, le Mouvement a continué de travailler au relâchement des tensions et à l'élimination des foyers de conflits et de tensions, ainsi qu'à la promotion du dialogue et de la coopération au sein de la communauté internationale. Le Mouvement continue de faire des efforts constants pour mettre en oeuvre les importantes décisions adoptées par le huitième Sommet et de suivre de près les questions du désarmement et les conflits dans plusieurs régions, en particulier les crises du Moyen-Orient, d'Afrique australe, d'Amérique centrale, de l'Asie du Sud-Ouest et du Sud-Est. Le Mouvement s'est aussi inquiété de la coopération économique et de la réforme des Nations Unies.

DESARMEMENT

Le président du Mouvement a continué de rester en contact régulier avec les Etats-Unis et l'Union soviétique au sujet du désarmement. Il a adressé un message au secrétaire général Mikhaïl Gorbatchev et au président Ronald Reagan à la veille de leur rencontre au sommet à Washington, du 7 au 10 décembre 1987,

pour attirer leur attention une nouvelle fois sur l'Appel de Harare pour le désarmement, émis par le huitième Sommet, et pour les inviter à concerner un traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, ce qui serait un pas important vers le désarmement général et complet.

A la suite de la signature de ce traité, en décembre 1987, le président du Mouvement a adressé deux messages au président Reagan et au secrétaire général Gorbatchev pour les en féliciter. Plus tard, les deux hommes d'Etat ont envoyé leur représentant informer le président du Mouvement des questions du désarmement. Les contacts avec les deux dirigeants se sont poursuivis après la ratification du Traité à Moscou, en mai 1988.

Dans le communiqué adopté le 7 octobre 1987, les ministres et chefs de délégation à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ont chargé le Bureau de coordination de soumettre à celle-ci un projet de résolution invitant instamment les Etats-Unis et l'Union soviétique à profiter de l'élan acquis et à progresser vers la signature d'accords visant à arrêter et à inverser la course aux armements nucléaires. Aussi le groupe des pays non alignés au sein de la Première Commission a-t-il préparé et présenté le projet de résolution A/C.1/42/40 intitulé "Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires", qui a été analysé et adopté par la Commission, puis par l'Assemblée générale comme sa résolution 42/38 D.

Conformément à la décision prise par les ministres des Affaires étrangères et chefs de délégation à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, une réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination a été convoquée à La Havane en mai dernier, pour analyser les questions du désarmement en vue de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Le Bureau de coordination et le groupe des pays non alignés au sein de la Première Commission ont ensuite tenu plusieurs réunions durant la session extraordinaire conformément aux décisions prises par les ministres à La Havane. Le président du Mouvement a participé personnellement à la session extraordinaire au cours de laquelle il a fait une déclaration au nom du Mouvement.

LE MOYEN-ORIENT ET LA PALESTINE

Le Mouvement a continué d'accorder la priorité à la recherche d'un règlement global, durable et pacifique de la grave crise du Moyen-Orient.

On a constaté durant la période analysée la montée du soulèvement du peuple palestinien dans les territoires occupés par Israël. La situation dans les camps de réfugiés palestiniens a continué

de s'aggraver, tandis que l'armée israélienne a intensifié sa politique de la "poigne de fer" contre les Palestiniens sans armes dans les territoires occupés. Le Bureau de coordination et le Comité des neuf pays non alignés sur la Palestine ont continué de suivre de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient et de consentir des efforts pour faire sortir de l'impasse le processus de paix dans cette région. Conformément à la décision qu'ils avaient prise à leur conférence de Pyongyang, en juin 1987, les ministres du Comité des neuf pays non alignés sur la Palestine se sont rencontrés à New York le 8 octobre 1987 pour passer en revue les efforts en cours en vue d'accélérer la convocation d'une conférence de paix internationale.

Le Comité de neuf pays non alignés a aussi eu des réunions régulières pour analyser l'évolution de la situation dans les territoires occupés. Il s'est réuni le 22 janvier pour évaluer le rapport soumis la veille au Conseil de sécurité par le secrétaire général des Nations Unies à la suite de la visite qu'avait réalisée dans les territoires occupés le secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales en vue d'examiner la situation sur le terrain, conformément à la résolution 605 (1987) du Conseil de sécurité. Continuant une vieille tradition, les pays non alignés ont continué de concerter leurs vues avant les débats du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient et de lancer des initiatives par le biais du groupe des non-alignés. Le 29 janvier 1988, le Bureau de coordination s'est réuni pour discuter de la participation des pays non alignés aux débats du Conseil de sécurité qui ont fait suite au rapport du secrétaire général. Il a émis un communiqué dans lequel il rendait hommage au soulèvement du peuple palestinien dans les territoires occupés, exprimait son estime pour le rapport du secrétaire général et invitait aussi le Conseil de sécurité à fournir des garanties pour assurer la sauvegarde et la protection de la population palestinienne dans les territoires occupés conformément au mandat des Nations Unies. Il lui a demandé d'approuver l'envoi d'observateurs de l'Organisation dans les territoires occupés en vue d'évaluer l'application par les autorités d'occupation des dispositions de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Le président du Mouvement a continué de prêter personnellement attention à la situation dans les territoires occupés, émettant plusieurs communiqués de presse pour condamner le massacre de civils innocents palestiniens par l'armée d'occupation israélienne. Il a adressé des messages au président de l'OLP pour exprimer son soutien au soulèvement, ainsi qu'au secrétaire général des Nations Unies pour lui demander d'intervenir afin d'empêcher Israël de poursuivre ses brutalités dans

les territoires occupés. Il l'a aussi invité à poursuivre ses efforts pour faire sortir de l'impasse la question de la convocation de la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient.

Après que le Sénat des États-Unis ait adopté l'amendement 940 qui visait à considérer comme illégaux l'établissement et le maintien des bureaux de l'OLP dans ce pays, le Bureau de coordination a tenu sa première réunion sur le sujet le 16 octobre 1987, y écoutant une déclaration de l'observateur permanent de l'OLP auprès des Nations Unies sur le statut de la mission d'observateur de l'OLP à New York. Le Bureau a adopté un communiqué qui rappelait, entre autres, que la mission de l'OLP auprès des Nations Unies existait aux États-Unis en vertu de la résolution 3232 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date de novembre 1974, ainsi que de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au siège de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, le Bureau a signalé que l'amendement 940 constituait une violation flagrante du droit international et des droits des invités des Nations Unies, tels que l'OLP et d'autres mouvements de libération reconnus.

Conformément à cette décision du Bureau, son président a rencontré le secrétaire général des Nations Unies le 19 janvier pour lui faire part de la préoccupation du Mouvement devant la tentative du pays hôte de fermer la mission d'observateur de l'OLP. M. Robert Mugabe, président du Mouvement, s'est entretenu personnellement de ce point avec le secrétaire général lors de sa visite à New York dans le cadre de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Celui-ci l'a assuré qu'il ferait tout son possible pour faire prendre conscience aux autorités américaines de la grave préoccupation des Nations Unies quant aux conséquences de l'amendement 940. Dans ce sens, il a envoyé son représentant personnel à Washington pour faire part de ses vues sur la question et il a émis un communiqué dans lequel il appelait les États-Unis à revenir sur leur décision. Le président du Bureau de coordination a aussi fait connaître son point de vue et la préoccupation du Mouvement en la matière au président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Après que le président des États-Unis ait entériné cette décision en décembre 1987, lui donnant force de loi, le Bureau de coordination et le Comité des neuf pays non alignés sur la Palestine se sont réunis périodiquement pour analyser les négociations en cours entre les États-Unis et le représentant du secrétaire général des Nations Unies. Quand les conversations sont entrées dans une impasse, le Comité des neufs pays non alignés sur la Palestine a demandé la réouverture de la quarante-deuxième session pour analyser l'attitude du pays hôte.

Le président du Bureau de coordination en a fait la demande de concert avec la Ligue des Etats arabes le 22 février 1988. La reprise de la session de l'Assemblée générale est intervenue le 29 février.

Le Comité des neuf pays non alignés sur la Palestine s'est de nouveau réuni le 18 mars pour analyser la décision des Etats-Unis de ne pas rouvrir la mission de l'OLP, en violation de leurs obligations au titre de l'accord relatif au siège et au mépris de la résolution A/RES/47/210 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 3 mars 1988. L'Assemblée générale s'est de nouveau réuni ce même jour. Le 20 mars, le Comité des neuf pays non alignés sur la Palestine a rencontré les présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité respectivement pour leur demander d'interjeter leurs bons offices et de presser le pays hôte de faire honneur à ses obligations légales au titre de l'Accord relatif au siège. Le président de l'Assemblée générale a ensuite émis un communiqué de presse sur sa réunion avec le Comité des neuf pays, tandis que le président du Conseil de sécurité a fait part aux pays membres de la préoccupation du Comité. Le secrétaire général s'est réuni avec le Comité le 21 mars pour l'informer des actions entreprises pour assurer que le pays hôte respecte l'Accord relatif au siège.

Une nouvelle reprise de l'Assemblée générale a été convoquée le 11 mai à la demande du Bureau de coordination et a abouti à l'adoption de la résolution 42/232, qui exhortait les Etats-Unis à respecter leurs obligations internationales et à agir conformément à l'arrêt consultatif de la Cour internationale de justice en date du 26 avril 1988.

Les pays non alignés ont joué un rôle tout à fait efficace pour gagner la sympathie et le soutien de la communauté internationale à la cause palestinienne sur ce point. Le Bureau de coordination a agi de concert avec la Ligue des Etats arabes dans la convocation des trois reprises de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, tandis que le président du Bureau de coordination y est chaque fois intervenu au nom du Mouvement. Les Etats-Unis ont pris l'avis de leur tribunaux et, le 29 juin, l'un d'eux a jugé que la fermeture de la mission d'observateur de l'OLP était illégale et que les Etats-Unis étaient obligés de s'abstenir de faire obstacle au fonctionnement de ladite mission.

Le Bureau de coordination s'est réuni le 21 avril pour analyser la situation créée par l'agression israélienne contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Tunisie qui a abouti à l'assassinat du commandant en chef adjoint de l'OLP. Il a émis un communiqué dans lequel il demandait aux Etats membres des Nations Unies de prendre des mesures pour dissuader Israël de commettre des agressions et des actions terroristes contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'autres

Etats. Le président du Mouvement a aussi publié une déclaration pour condamner la violation par Israël de l'intégrité territoriale de la Tunisie et a adressé un message de condoléances au président de l'OLP dans lequel il a réaffirmé le soutien et la solidarité indéfectibles du Mouvement.

Durant la période analysée, un représentant du président du Mouvement a participé à la dix-septième conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Amman (Jordanie) du 21 au 25 mars 1988. Le président a aussi reçu des envoyés spéciaux du président de l'OLP en vue de consultations sur la situation dans les territoires occupés, la convocation de la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient et les tentatives de fermer la mission d'observateur de l'OLP auprès des Nations Unies.

AFRIQUE AUSTRALE

On a assisté durant la période analysée à une évolution sensible de la situation en Afrique australe, en particulier l'ouverture de conversations quadripartites entre l'Afrique du Sud, l'Angola, Cuba et les Etats-Unis d'Amérique, en vue de l'accession de la Namibie à l'indépendance et du retrait de l'Afrique du Sud de la région méridionale de l'Angola. Les conversations se poursuivent encore et l'on espère qu'elles se conclueront d'ici à la fin du mois, qui marque le dixième anniversaire de la résolution 435 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la Namibie. A leur réunion tenue du 5 au 7 octobre 1987, les ministres et chefs de délégation des pays non alignés à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies avaient chargé le Bureau de coordination de préparer le lancement d'une campagne internationale pour la prompte mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies à l'occasion de son dixième anniversaire. Le Bureau suit de près l'évolution de la situation relative à la question namibienne en vue de chercher les moyens d'exécuter ce mandat.

Les ministres et chefs de délégation avaient aussi demandé la réunion urgente du Conseil de sécurité en vue de la mise en oeuvre des résolutions sur la Namibie, notamment de la résolution 435 (1978). Le Bureau de coordination a agi de concert avec le groupe africain aux Nations Unies dans ce sens. Le 29 octobre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 601 (1987) qui, entre autres, autorisait le secrétaire général des Nations Unies à procéder à des arrangements de cessez-le-feu entre l'Afrique du Sud et la SWAPO en vue de l'adoption des mesures administratives et autres nécessaires à l'installation du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition.

Quoi qu'il en soit des faits nouveaux survenus dans la région sud-ouest de l'Afrique australe, aucun indice ne laisse supposer que l'Afrique du Sud soit disposée à renoncer à son immorale politique d'apartheid et de déstabilisation des Etats voisins. Ce régime a de fait intensifié sa politique de terrorisme d'Etat dans le pays et à l'extérieur. Le Mouvement a donc poursuivi l'action qu'il avait engagée, notamment aux Nations Unies, en vue d'exercer des pressions constantes contre le régime de Pretoria pour qu'il démantèle l'apartheid et qu'il mette un terme à sa politique de déstabilisation et de terrorisme d'Etat.

Le Bureau de coordination a émis un communiqué pour condamner la politique sud-africaine de terrorisme d'Etat à la suite de l'assassinat par des agents du régime d'apartheid de la représentante de l'ANC à Paris, le 28 mars 1988, et de la tentative d'assassinat contre le représentant de ce même mouvement auprès du Bénélux, le 22 mars. Le Bureau s'est aussi réuni le 4 avril 1988 pour analyser le raid sud-africain contre Gaborone, la capitale du Botswana, le 28 mars, raid qui a causé la mort de trois Botswanais et d'un réfugié sud-africain. Il a émis un communiqué pour condamner la violation par l'Afrique du Sud de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Botswana, rappelant que le huitième Sommet du Mouvement avait fait sienne l'analyse de la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, tenue à Paris du 16 au 20 juin 1986 et selon laquelle les nombreuses actions d'agression, de subversion et de déstabilisation de l'Afrique du Sud contre des Etats africains indépendants, dont le massacre de sang-froid de réfugiés, constituaient "un exemple éloquent de sa politique de terrorisme d'Etat".

Le Bureau s'est aussi réuni le 19 novembre 1987 à la suite de l'agression délibérée de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola et de la visite illégale du président sud-africain et de ses fonctionnaires dans le territoire angolais occupé. Le Bureau a entendu une déclaration faite par le représentant permanent de l'Angola auprès des Nations Unies au sujet des incursions en profondeur de l'armée de Pretoria dans les provinces du Sud-Ouest de l'Angola et de la concentration d'effectifs et d'armements sophistiqués à la frontière namibienne. Le Bureau a émis un communiqué condamnant le régime de Pretoria pour son agression délibérée, puis a demandé de concert avec le groupe africain une réunion du Conseil de sécurité. Celui-ci a adopté la résolution 602 (1987) demandant le retrait immédiat des forces sud-africaines du territoire angolais.

Dans la ligne des efforts permanents visant à aider les Etats de première ligne et les mouvements de libération d'Afrique australe dans leur lutte contre l'odieux système d'apartheid, le Fonds AFRICA a tenu deux réunions au niveau de hauts fonctionnaires.

La première, à Brazzaville (Congo) du 14 au 16 janvier 1988, a adopté des propositions de coopération concrètes entre le Fonds AFRICA et différents organismes internationaux, dont le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, le FIDA et le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid. La seconde, tenue à Lima (Pérou) du 2 au 5 août 1988, a passé en revue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Fonds et a examiné d'autres moyens de mobiliser des ressources et l'opinion publique en faveur du Fonds.

Durant cette période, le président du Mouvement a été représenté à différentes réunions et cérémonies des comités des Nations Unies ayant à voir avec les questions d'Afrique australe. Un représentant du président a participé à la réunion spéciale pour la Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains, le 12 octobre 1987; à la réunion solennelle pour la Semaine de solidarité avec le peuple namibien et son mouvement de libération, la SWAPO, le 26 octobre 1987; à la réunion spéciale pour la Journée internationale en faveur de l'élimination de la discrimination raciale, le 20 mars 1988 à New York; à la réunion spéciale pour la Journée internationale de solidarité avec les peuples sud-africain et namibien en lutte, le 9 août 1988, et à la réunion solennelle pour la Journée de la Namibie, le 26 août 1988. Le président a assisté à la Conférence internationale sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées tenue à Oslo du 22 au 24 août 1988, où il a prononcé un discours.

QUESTIONS LATINO-AMERICAINES ET CARAIBEENNES

En application des décisions prises par les ministres et chefs de délégation à leur réunion tenue à New York pendant la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité des neuf pays non alignés sur l'Amérique centrale a continué à suivre de près l'évolution de la situation dans cette région et à apporter son soutien à la mise en oeuvre de l'Accord de paix du Guatemala.

Agissant sur la recommandation du Comité des neuf pays non alignés, le Bureau de coordination a adopté un communiqué relatif à la décision prise par l'administration des Etats-Unis, en janvier 1988, de chercher à obtenir de nouveaux fonds pour les *contras*. Il a demandé au ministre des Affaires étrangères du Zimbabwe de transmettre ce communiqué aux plus hautes autorités nord-américaines avec une note d'introduction exprimant l'opinion du Mouvement concernant l'aide aux *contras* et ses incidences sur l'application de l'Accord d'Esquipulas II. Le législateur Gudge Crockett, président de la commission des affaires interaméricaines, a lu l'appel des pays non alignés au Congrès lors d'une émission de télévision diffusée en direct à toute la nation.

Le communiqué a également été bien reçu par le secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (OEA), qui, en accusant réception a informé le président du Bureau de coordination qu'il serait distribué à la prochaine réunion ministérielle de l'OEA.

Le président du Mouvement a continué à suivre de près personnellement l'évolution de la situation en Amérique centrale. Il a envoyé un message aux cinq présidents centre-américains réunis à San José (Costa Rica) le 5 janvier de cette année pour analyser l'application de l'Accord d'Esquipulas II, leur exprimant le soutien du Mouvement à leurs efforts de paix et les invitant à persévérer dans ce sens.

Pendant cette période, le Bureau de coordination a continué d'analyser l'évolution de la situation dans les îles Malvinas et au Panama. Le 16 mars, le ministre argentin des Affaires étrangères a informé le Bureau des manoeuvres effectuées par le Royaume-Uni du 7 au 31 mars 1988 autour des îles Malvinas. Le Bureau a alors lancé un nouvel appel au Royaume-Uni lui demandant de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales concernant les îles Malvinas tant que la question de la souveraineté ne serait pas réglée.

Le représentant permanent du Panama auprès des Nations Unies a informé le Bureau de coordination, le 9 mars, de la situation créée dans son pays par l'intervention des Etats-Unis dans ses affaires intérieures. Le Bureau a tenu une nouvelle réunion le 15 avril, après l'adoption par les Etats-Unis, à la fin du mois de mars, de nouvelles mesures économiques coercitives à l'encontre du Panama, et il a émis un communiqué demandant aux Etats-Unis de renoncer à toute action qui en violerait l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale.

LA MEDITERRANEE

En accord avec la décision du huitième Sommet, le Bureau a poursuivi les consultations relatives à la sécurité et à la coopération dans la région méditerranéenne. En application de la décision prise par les ministres des Affaires étrangères des pays riverains, réunis à Brioni (Yougoslavie) en juin 1987, ce pays a stimulé des échanges de vues entre les Etats méditerranéens non alignés et d'autres Etats européens. Conformément aux décisions prises par la réunion ministérielle des pays méditerranéens membres du Mouvement tenue à New York dans le cadre de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Yougoslavie et l'Algérie ont réalisé des consultations poussées en vue d'un dialogue entre les Etats méditerranéens et d'autres Etats européens visant à promouvoir la sécurité et la paix dans la région.

LE CONFLIT ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

Durant la période examinée, le conflit entre l'Iran et l'Iraq a connu une évolution encourageante, telle que la décision du gouvernement iranien d'accepter l'application de la résolution 598 du Conseil de sécurité et en particulier le cessez-le-feu instauré à partir du 20 août 1988, suite aux négociations intensives avec les deux parties du secrétaire général des Nations Unies. Le président du Mouvement a poursuivi ses démarches personnelles, en quête de voies susceptibles de mettre fin au conflit. Il a reçu les envoyés spéciaux du gouvernement de la République islamique d'Iran en vue de consultations sur l'initiative du secrétaire général et a entretenu des contacts réguliers avec le gouvernement de l'Iraq. Après que le gouvernement de l'Iran ait accepté officiellement l'application de la résolution 598 du Conseil de sécurité, le président a envoyé un message au secrétaire général des Nations Unies où il réaffirmait le soutien du Mouvement à ses efforts de paix et invitait toutes les parties concernées à faire preuve de modération.

ASIE DU SUD-OUEST

La période examinée a été marquée par des faits positifs ayant contribué à la recherche d'un règlement politique en Afghanistan après la conclusion des Accords de Genève et le début du retrait des troupes étrangères de ce pays. Poursuivant ses efforts pour contribuer à la recherche d'une solution politique, le président du Mouvement est resté en contact avec le représentant du secrétaire général des Nations Unies et avec les parties en conflit. Il a envoyé un émissaire dans la région pour des consultations avec les parties concernées. Le président a également salué dans des déclarations la signature des Accords de Genève et l'annonce du retrait des troupes étrangères.

ASIE DU SUD-EST

La recherche de moyens de contribuer à un règlement pacifique et durable de la question du Kampuchea est restée une des préoccupations essentielles du Mouvement pendant cette période. Les efforts de paix entrepris au niveau régional ont débouché sur la réunion officieuse de Djakarta, tenue du 25 au 28 juillet 1988. Le président du Mouvement, conformément au mandat qui lui avait été confié par le huitième Sommet, a pris l'initiative de former un groupe de hauts fonctionnaires de pays non alignés chargé d'explorer les possibilités du Mouvement de contribuer à la recherche d'un règlement pacifique de la question kampuchéenne. Ce groupe s'est réuni deux fois -- à New Delhi, du 15 au 16 juillet, et à Harare, du 15 au 17 août -- et a présenté ses recommandations au président.

- 178 -

CHYPRE

A l'invitation du président Vassiliou, le Groupe de contact des pays non alignés sur Chypre a effectué une visite à Nicosie, du 28 au 30 juin 1988. Sa visite antérieure remontait à 1983. Le président Vassiliou et son ministre des Affaires étrangères ont informé le Groupe des derniers événements et des initiatives de paix concernant la question chypriote.

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

Lors du Sommet de Harare, les chefs d'Etat ou de gouvernement avaient demandé au Bureau d'achever la tâche que lui avait confiée le septième Sommet, à savoir fixer la composition du Groupe de travail créé à la réunion ministérielle de La Havane pour étudier les propositions et documents de travail présentés au sujet du règlement pacifique des différends, ainsi que tous autres documents à soumettre à l'avenir et des recommandations. Les chefs d'Etat ou de gouvernement avaient décidé que le Groupe de travail serait à composition non limitée. Lors de la réunion tenue dans le cadre de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les ministres et chefs de délégation ont demandé au Bureau de coordination de faire rapport sur l'exécution de ce mandat à la Conférence ministérielle de Nicosie.

Le Bureau a analysé ce mandat à sa réunion du 11 mars et a demandé à son président d'effectuer des consultations et de proposer une formule pour la composition du Groupe de travail.

La formule proposée par le président du Bureau de coordination a été distribuée à sa réunion du 11 août et entérinée à celle du 24 août. Cette formule est la suivante :

5 membres d'Afrique

4 d'Asie

3 d'Amérique latine et des Caraïbes

1 d'Europe, ainsi que le président du Mouvement en qualité de membre de plein droit.

Quant à la composition actuelle du Groupe de travail, le Bureau a décidé qu'après la ratification de cette décision par la Conférence ministérielle de Nicosie, le président du Bureau prendrait contact, selon les pratiques en usage, avec les pays coordonnateurs des diverses régions géographiques et leur

demanderait de réaliser les consultations pertinentes au sein de leurs groupes afin de désigner des candidats au Groupe de travail. Le président a déjà reçu des lettres de plusieurs pays manifestant leur désir d'en être membres.

LA CRISE FINANCIERE DES NATIONS UNIES

En septembre 1987, le Bureau de coordination a formé un Groupe d'experts des pays non alignés qu'il a chargé d'analyser les mesures de réforme des Nations Unies prévues par la résolution 41/213 de l'Assemblée générale afin que celles-ci ne lèsent pas les intérêts du Mouvement. Le Groupe a coordonné les points de vue des pays membres du Mouvement appartenant à la Cinquième Commission durant la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et il a présenté des propositions de recommandations en ce sens au Bureau, qui les a adoptées aux termes de son communiqué du 15 décembre 1987, lequel a été distribué en tant que document A/42/901 des Nations Unies.

ELABORATION DES DOCUMENTS ET METHODE DE TRAVAIL DU MOUVEMENT

Lors de la conférence des ministres et chefs de délégation à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, un certain nombre de ministres ont fait plusieurs suggestions concernant la méthode suivie par le Mouvement pour élaborer les documents de ses réunions et conférences, ainsi que la teneur des documents et la manière d'y aborder les questions. Certains ministres et chefs de délégation ont avancé des propositions spécifiques concernant la concision des documents et, à la suite d'un échange de vues approfondi, décision a été prise de laisser cette question à la considération du Bureau de coordination qui ferait rapport à la Conférence ministérielle de Nicosie.

Le Bureau a examiné la question des documents et des méthodes de travail du Mouvement durant quatre réunions tenues le 11 mars, le 11 août, le 16 août et le 24 août de l'année en cours, procédant à des échanges de vues utiles et approfondis qui ont permis l'expression de divers points de vue. A la demande du président du Bureau, plusieurs membres ont fait circuler par écrit leurs avis et propositions sur cette question. Le Bureau a été d'avis que cette question revêtait une très grande importance et qu'elle devait être examinée avec soin par le Mouvement. Par conséquent, il a demandé au ministres de lui permettre d'examiner plus à fond cette question et d'analyser les points de vue et les propositions soumis par écrit pour pouvoir soumettre des recommandations à une prochaine conférence ministérielle.

QUESTIONS ECONOMIQUES

Pendant cette période, le Mouvement s'est toujours préoccupé de la coopération économique pour le développement et la relance du dialogue Nord-Sud. Plusieurs réunions se sont tenues sur des questions économiques spécifiques, en accord avec le Programme d'action pour la coopération économique du huitième Sommet.

REUNION CONSULTATIVE D'EXPERTS DES PAYS NON ALIGNES ET DES PAYS EN DEVELOPPEMENT SUR LA DETTE EXTERIEURE

Conformément à la décision de la première Réunion consultative d'experts sur la dette extérieure, tenue à Lima (Pérou) du 12 au 15 novembre 1986, la deuxième a eu lieu à Mohammedia (Maroc), du 22 au 25 février 1988. La réunion, officiellement inaugurée par un représentant du président du Mouvement, a constitué un forum utile pour des échanges d'informations sur les moyens de résoudre le problème de la dette extérieure. Elle a de nouveau lancé un appel pour la convocation d'une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement. La réunion a également décidé que le siège de la troisième réunion consultative sur la dette extérieure serait décidé à Nicosie pendant la Conférence ministérielle.

COMMISSION MINISTERIELLE PERMANENTE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES PAYS NON ALIGNES

La Commission ministérielle permanente pour la coopération économique a tenu sa deuxième réunion constitutive à New York durant la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, à la suite de la première réunion tenue à Pyongyang en juin 1987. A sa réunion de New York, elle a décidé que le seul point de l'ordre du jour de sa première séance de fond serait l'état du dialogue Nord-Sud et l'identification de stratégies à même de le relancer, et qu'elle se tiendrait à Harare (Zimbabwe). La première réunion de fond de la Commission s'est donc tenue à Harare, du 4 au 7 juillet 1988. La réunion, inaugurée officiellement par le président du Mouvement, a adopté un document intitulé *Evaluation de la situation actuelle du dialogue Nord-Sud et propositions en vue de sa relance*. Conformément à la décision adoptée par le huitième Sommet, la Commission a décidé que ce document constituerait son rapport à la conférence ministérielle qui se tiendrait à Nicosie et a adopté un communiqué qui a été distribué à la presse.

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES

La réunion ministérielle du Comité de négociation sur le Système global de préférences commerciales s'est tenue à Belgrade (Yougoslavie), du 6 au 14 avril 1988. Quarante-huit pays non alignés et autres pays en développement ont signé l'Accord portant sur le système global de préférences commerciales.

NOUVEL ORDRE MONDIAL DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Conformément à l'appel lancé par le huitième Sommet des pays non alignés pour de véritables échanges d'informations entre eux sur les innovations techniques touchant à l'information et à la communication à travers les institutions existantes, telles que le CIG, la PANA et l'ORDNA, la troisième Conférence des organisations de radiodiffusion des pays non alignés s'est tenue à Limassol (Chypre), du 14 au 16 décembre 1987. La Conférence a reçu un message adressé par le ministre de l'Information, des Postes et des Télécommunications de la République du Zimbabwe en tant que président de COMINAC II, et a examiné les moyens de promouvoir et de renforcer la coopération entre les organisations de radiodiffusion des pays non alignés dans le domaine des nouvelles, de la production de programmes, de la technologie et de la formation de personnel. Un représentant du président a assisté à la Conférence.

SANTE

Les ministres de la Santé des pays non alignés et autres pays en développement se sont réunis à Genève à la veille de la quarante et unième Assemblée mondiale de la santé. A cette réunion, les ministres ont décidé de convoquer une réunion sur un inventaire des besoins et des potentialités en matière de santé des pays non alignés, qui se tiendra à La Havane (Cuba), en novembre de cette année. Ils ont également décidé de convoquer une réunion sur les stratégies et les mesures à prendre pour prévenir les maladies transmissibles, qui doit se tenir à Managua (Nicaragua), en février 1989. Une réunion sur la médecine traditionnelle s'est tenue à Pyongyang (République démocratique populaire de Corée), à la suite d'une autre décision adoptée à la réunion ministérielle au cours de la quarante et unième Assemblée mondiale de la santé. Avant la réunion de Genève, une réunion préparatoire d'experts s'est tenue à Managua (Nicaragua), du 9 au 11 mars 1988. Un représentant du président a assisté à la réunion.

EMPLOI ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Les ministres du Travail des pays non alignés se sont réunis pendant la soixante-quinzième session de l'Organisation internationale du travail tenue du 1^{er} au 22 juin 1988

en vue d'étudier les moyens de promouvoir les intérêts des pays non alignés dans le domaine de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines. La réunion a passé en revue la situation des travailleurs palestiniens et des autres travailleurs arabes dans les territoires occupés par Israël, et a adopté une résolution qui réclame la promotion et la protection des droits et des libertés de ces travailleurs. Les ministres ont également entrepris d'actualiser la Déclaration de l'OIT contre l'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie. Un Programme d'action contre l'apartheid ainsi qu'une déclaration spéciale exprimant la solidarité avec les travailleurs et les employés panaméenes, victimes des mesures de coercition économiques imposées par les Etats-Unis, ont été adoptés.

EDUCATION ET CULTURE

Conformément à la décision adoptée par le huitième Sommet, le Musée des instruments de musique nationaux des pays non alignés et autres pays en développement a été inauguré le 1^{er} avril à Pyongyang, cent soixante-dix différents types d'instruments de musique ayant été reçus à ce jour en provenance de quarante-cinq pays membres du Mouvement.

Le huitième Sommet avait invité le Bureau de coordination à préparer un projet de statuts de la galerie d'art Josip-Broz-Tito située à Titograd (Yougoslavie), en tant qu'institution commune des pays non alignés. La Yougoslavie avait présenté un projet de statut le 12 août qu'elle a fait distribuer à tous les membres le 24 août. Le Bureau est en train d'étudier le projet en vue de soumettre ses recommandations à la prochaine réunion des ministres.

NORMALISATION, METROLOGIE ET CONTROLE DE LA QUALITE

La huitième Réunion des pays coordonnateurs dans le domaine de la normalisation, de la métrologie et du contrôle de la qualité s'est tenue à Pyongyang (République populaire démocratique de Corée) du 2 au 8 août 1988.

STATUTS DU CENTRE POUR L'IRRIGATION ET LE DRAINAGE

Conformément à l'adoption par le huitième Sommet des recommandations de la réunion d'experts en matière d'irrigation des pays coordonnateurs dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, tenue à Pyongyang (République populaire démocratique de Corée) en juin 1984, la réunion d'experts des pays non alignés sur les statuts d'un centre pour l'irrigation et le drainage, s'est tenue à Pyongyang du 16 au 20 juillet 1988.

ANNEXE G

**MOTION DE REMERCIEMENTS
AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE CHYPRIOTES**

La Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés, réunie à Nicosie (Chypre) du 5 au 10 septembre 1988,

A exprimé ses remerciements sincères et sa profonde gratitude au gouvernement et au peuple chypriotes, ainsi qu'au président de la Conférence, M. George Iacovou, ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre, pour leur accueil chaleureux et amical qui a grandement contribué au succès de cette Conférence, tenue dans la ville historique de Nicosie;

A souligné la profonde signification du discours éloquent prononcé à la séance inaugurale par M. George Vassiliou, président de la République de Chypre, qui a insisté sur le fait que les principes posés par les fondateurs du Mouvement avaient subi l'épreuve du temps et fourni un cadre politique et moral réaliste pour régler bien des problèmes du monde contemporain;

A félicité le gouvernement de la République de Chypre pour les excellentes installations qu'il a mises à la disposition des participants à la Conférence, ainsi que pour l'organisation efficace et l'excellente qualité des services fournis;

A rappelé avec beaucoup d'appréciation la contribution de la République de Chypre, membre fondateur du Mouvement, à la promotion du rôle du non-alignement au service de la paix, de relations internationales équitables, de la coopération et de l'amitié entre les nations;

A réitéré sa conviction que la Conférence renforcera l'unité et la solidarité du Mouvement et élargira par conséquent le rôle dynamique et important que celui-ci est appelé à jouer dans la solution des grands problèmes internationaux.
